



**ENSEMBLE
VERVIERS**

LE PROGRAMME

1	INTRODUCTION	04
1.1	ENSEMBLE VERVIERS : LA RAISON D'ÊTRE	04
1.2	CADRE DE TRAVAIL	06
1.3	LA CONSTRUCTION DE NOS PROPOSITIONS POLITIQUES	08
1.4	CLES DE LECTURE DE NOTRE PROGRAMME.....	09
1.5	LES 100 ^{ers} JOURS.....	11
2	VERVIERS DANS SON ARRONDISSEMENT.....	12
2.1	Cadre de travail :	12
2.2	Ce à quoi nous croyons	12
2.3	Propositions :.....	13
3	GRANDS ENJEUX DE DEMAIN	15
3.1	Cadre de travail	15
3.2	Ce à quoi nous croyons	15
3.3	ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE : VERS UN TERRITOIRE RESILIENT.....	16
3.4	MAITRISE BUDGETAIRE & ORGANISATION INTERNE	24
4	VITALITÉ, DYNAMISME & ATTRACTIVITÉ.....	38
4.1	INDUSTRIE, ECONOMIE, COMMERCE & FORMATION PROFESSIONNELLE	38
4.2	SÉCURITE & JUSTICE – PROPRETÉ PUBLIQUE – RESPECT DE LA RÈGLE.....	48
4.3	MOBILITES	59
4.4	CULTURE, ART & TOURISME.....	68
4.5	PATRIMOINE.....	77
4.6	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & LOGEMENT	81
4.7	SANTÉ, SPORT & ALIMENTATION (et secteur alimentaire).....	88
4.8	ENSEIGNEMENT & FORMATION PROFESSIONNELLE	97
5	VIVRE ENSEMBLE DANS LA DIVERSITÉ	101
5.1	Cadre de travail :	101
5.2	Ce à quoi nous croyons :	101
5.3	Propositions :.....	102

6	ENJEU SOCIAL & SOLIDARITÉS.....	113
6.1	Cadre de travail :	113
6.2	Ce à quoi nous croyons :	114
6.3	Propositions :.....	114
7	DIALOGUE AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE & RAPPROCHEMENT POLITIQUES / CITOYENS.....	119
7.1	Cadre de travail :	119
7.2	Ce à quoi nous croyons :	119
7.3	Propositions.....	120
8	LES 100 PREMIERS JOURS & BRÈVE CONCLUSION	125

1 INTRODUCTION

1.1 ENSEMBLE VERVIERS : LA RAISON D'ÊTRE

Ces dernières années n'ont pas été simples. Elles ont mis en évidence notre fragilité, notamment face aux forces de la nature, l'ampleur des chantiers à mener pour répondre aux défis d'un monde qui change et aux tensions qui divisent notre société. A Verviers – même si le bilan de la mandature comporte des succès – la situation demeure difficile depuis trop longtemps.

Qui peut prétendre sérieusement que nous entraînons les communes de l'arrondissement dont nous sommes le chef-lieu ? Comment nier notre difficulté à attirer ? A trouver une nouvelle identité ? A nous adapter aux enjeux de demain ? Comment cacher les enjeux colossaux de notre territoire en termes de précarité et de « vivre ensemble » ? Et la défiance d'une partie de nos citoyens ?

Pourtant :

- Notre territoire dispose d'atouts extraordinaires : 3^{ème} ville de la Province, au cœur de l'EUREGIO et d'un territoire dynamique, au centre d'un nœud de communication important, riche d'une Histoire, de collections artistiques majeures, d'un patrimoine de grande qualité, de deux gares, d'une autoroute et d'une rivière, possédant des espaces à réinvestir et jouissant d'une grande diversité, territoriale (ville entourée de jolis villages) et humaine.
- Il y a de multiples projets en cours, et de nombreuses études qui pointent nos faiblesses, listent nos atouts, et proposent des solutions.

Pourquoi alors le rebond se fait-il attendre ?

Des années de travail et d'échanges ont forgé une conviction : c'est la **méthode** qui doit changer. **Plusieurs conditions indispensables à la réussite du redressement de notre ville sont trop souvent absentes.**

Nous avons besoin de :

✓ **UN CAP CLAIR, PRÉCIS, À LONG TERME ET DES OBJECTIFS PARTAGÉS**

Une citation illustre le propos mieux qu'un discours : « *Quand on ne sait pas où l'on va, tous les chemins mènent à nulle part* » (H. KISSINGER). Il est grand temps de décider où nous voulons aller !

✓ **STABILITÉ**

La vie politique verviétoise ne peut plus être l'otage d'enjeux de personnes, de partis, ou de problèmes d'égo.

✓ **COHÉRENCE DANS L'ACTION**

L'incapacité à « jouer l'équipe » compte pour beaucoup dans les échecs qui ont placé Verviers dans la situation dans laquelle nous l'avons trouvée. La capacité à se coordonner dans l'action est aussi importante que les qualités individuelles.

✓ **LOYAUTÉ, PERSÉVÉRANCE & FORCE DE TRAVAIL**

Ces valeurs humaines sont essentielles. Elles doivent être réhabilitées en politique. Mieux, les femmes et des hommes qui composent nos équipes les incarneront par le comportement, passé, présent et futur.

✓ **DIALOGUE RENFORCÉ**

Réinventons notre manière de décider ! Il y a trop de bonnes volontés, trop de compétence, trop d'expériences humaines dont on se prive ! Faisons le pari de l'**intelligence collective**. Prendre conscience que nous pouvons décider mieux en écoutant plus. Avancer plus loin en prenant le temps de préparer le chemin.

Les conseillers communaux doivent être revalorisés et non plus considérés – comme cela arrive trop souvent – comme des membres d'une chambre d'entérinement. Les forces vives du territoire (notamment notre important tissu associatif) ainsi que le monde économique de l'arrondissement doivent être considérés comme de véritables partenaires. Enfin, imaginons des solutions pour permettre à chaque citoyen de se sentir à nouveau « copropriétaire de l'intérêt général » et de s'impliquer. Nous avons besoin de mieux communiquer. De prendre le temps d'expliquer. De plus associer à la prise de décision. Pas à pas, retisser, le lien entre politiques et citoyens.

Conformément à notre manière de faire, nous avons commencé par nous appliquer ce principe d'intelligence collective. Tout d'abord, dans l'élaboration de notre programme. Ensuite, en formulant une promesse pour l'hypothèse dans laquelle nous participerions à une majorité (« Bulles d'intelligence collective »).

✓ **RASSEMBLEMENT**

Privilégions nos points de convergence à ce qui nous sépare : les cadres, les structures, l'horizon de nos mandats.

Une fois ce constat posé, nous nous devons d'appliquer, à nous-mêmes, ces principes que nous considérons comme indispensables à la réussite. D'accepter, chacun, d'agrandir nos cercles. De nous écouter. Et de travailler main dans la main

Nous avons conscience que cette conviction se heurte à certaines habitudes. Mais nous l'assumons !

Rien de bon ne peut sortir de l'errance, de l'isolement et du morcellement de l'offre politique.

Comment affronter les immenses défis verviétois sans relais aux autres niveaux de pouvoir ? Qui peut sérieusement soutenir qu'une politique forte et ambitieuse puisse sortir d'une majorité hétéroclite ? En temps d'épreuve comme en temps calme, l'union a toujours fait la force.

Alors, nous avons réunis celles et ceux qui en avaient exprimé l'envie : plusieurs formations politiques (le **MR**, **Les Engagés**, **Nouveau Verviers** et **Défi**) et des **citoyens** qui souhaitaient s'impliquer.

Nous avons appris à nous écouter, nous avons identifié des sujets prioritaires, des convergences, des valeurs que nous partageons : la **place de Verviers** au sein de l'arrondissement ; l'**identité de son cœur de ville et de ses villages** ; son **attractivité** ; l'amélioration de notre **cadre de vie** (nous avons le DROIT de vivre en sécurité, dans une ville propre, accueillante, qui assume son passé en osant la modernité) ; les transformations qu'impliquera pour nous le **dérèglement climatique** ; la manière d'**associer les citoyens et les forces vives** ; la nécessité de reprendre en main l'**aménagement de notre territoire et les développements urbanistiques** ; les **enjeux sociaux et de vivre-ensemble** auxquels il faut répondre ; le besoin d'oser défendre fermement les **principes fondant nos démocraties modernes**, de plus en plus souvent mis en danger.

Une évidence s'est imposée à nous : nos convergences sont beaucoup plus nombreuses que nos différences.

C'est ainsi qu'est né **ENSEMBLE VERVIERS**.

Nous avons construit **ENSEMBLE VERVIERS** comme une « coupole ». Pour démontrer que nous entendons à la fois dépasser les cadres existants (nos formations politiques respectives) et inclure le plus grand nombre (toute personne partageant nos valeurs et nos objectifs, mais ne souhaitant pas être membre d'une formation politique).

Et c'est donc sur une liste unique qu'**ENSEMBLE VERVIERS** défend sa proposition politique.

Cette offre politique se caractérise par une autre originalité : elle est pilotée par un « **trio de têtes** », composé de plusieurs profils capables d'incarner et de porter en complémentarité le programme commun.

La démarche est inédite : jamais l'histoire politique verviétoise n'a vu pareil rassemblement ! Elle n'était pas la plus facile. Mais elle était la seule voie possible pour tout qui considère d'abord l'intérêt de Verviers et non pas son intérêt individuel.

L'objectif est clair : devenir, à l'issue du scrutin, une force politique puissante, capable de bousculer les habitudes, d'insuffler l'espoir, la fierté et l'ambition.

1.2 CADRE DE TRAVAIL

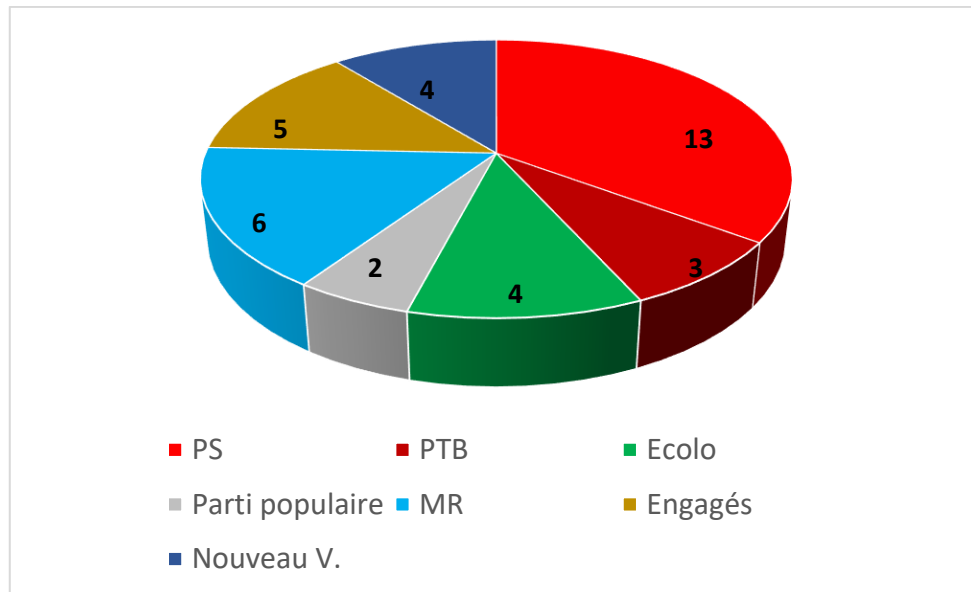
L'action politique que nous proposons s'inscrit dans un cadre :

BOURGMESTRE, « PATRON » DE LA COMMUNE & FRACTIONNEMENT DU PAYSAGE POLITIQUE

Le/la Bourgmestre est la figure la plus visible de l'action communale, avec des compétences importantes, dont certaines lui sont propres (elles ne peuvent être exercées que par lui/elle) : la police administrative, l'autorité sur la police communale, l'ordre public, l'interdiction temporaire de lieux, la fermeture d'établissement, etc.). **La ligne politique générale d'une majorité est donc en grande partie celle du Bourgmestre.** Depuis 2000 (et à l'exception de 3 années), c'est le même parti qui dispose du

poste de Bourgmestre. Nous prétendons vouloir renverser la table ? Alors, pour y arriver, nous devons être dans une majorité et devenir la première force politique de Verviers.

La désignation du Bourgmestre est aujourd'hui automatique et mathématique : est désigné Bourgmestre « *le candidat qui a obtenu le plus de voix de préférence (sans prendre en considération l'effet dévolutif de la case de tête) sur la liste qui a obtenu le plus de voix parmi les groupes politiques qui sont parties au pacte de majorité* ». La composition du Collège communal (8 postes d'échevins, outre le Bourgmestre) résulte quant à elle des poids respectifs des groupes parties au pacte. Depuis les dernières élections, le conseil communal est ainsi composé :



Pour atteindre notre objectif – au vu des règles applicables et du paysage politique – nous sommes incontestablement plus forts ensemble.

PERIMETRE D'ACTION : L'INTERET COMMUNAL

Nous entendons nous en tenir strictement aux **sujets d'intérêt communal**.

Durant la mandature, force est de constater que certains ont cherché à ce que les conseillers communaux s'opposent les uns aux autres en mettant sur la table des sujets relevant d'autres niveaux de pouvoir. Cette manière de faire doit cesser ! Soyons d'abord capables d'être irréprochables et modèles avant de prétendre vouloir faire la leçon aux autres !

UNE VOLONTE D'EQUILIBRE ENTRE CENTRE-VILLE & VILLAGES

Certes, les problèmes de Verviers se cristallisent au centre-ville. Cela justifie que d'importants moyens y aient été concentrés ces dernières années. Toutefois, il ne faut pas oublier que la commune de

Verviers est aussi constituée de six beaux villages, aux spécificités attachantes. Ces villages doivent être mieux pris en considération.

UN REGARD VOLONTAIREMENT POSITIF & CONSTRUCTIF

Il ne s'agit pas de nier les difficultés de Verviers. Elles sont réelles. Il s'agit de prendre conscience des atouts extraordinaires dont nous disposons (cf. supra), et d'adopter – c'est un état d'esprit – un regard résolument positif et une attitude constructive, en fuyant les discours défaitistes, sans perdre son temps à chercher des responsabilités.

1.3 LA CONSTRUCTION DE NOS PROPOSITIONS POLITIQUES

Ce programme est le résultat de longues réflexions :

- Au sein d'**ateliers** où se sont réunis les membres de nos formations respectives et des citoyens.
- Lors de **rencontres** avec des interlocuteurs divers – parfois extérieurs à la commune – et notamment une tournée de onze dates durant lesquelles, quartier par quartier, les citoyens se sont exprimés quant à leur besoins et attentes.
- Au sein de « **bulles d'intelligence collective** », où, avec l'aide de personnalités d'horizons politiques différents, nous avons confronté nos propositions à leur expertise du terrain.

Nous sommes ainsi en mesure de vous proposer un **programme politique global** :

✓ **CRÉDIBLE** :

Ce qui est sur la table est le fruit d'un exercice d'intelligence collective. Les mesures proposées rassemblent largement. C'est un gage de notre capacité à les mettre en œuvre.

✓ **CONCRET & QUANTIFIABLE** :

Il est temps d'arrêter les concepts creux : une ville « vivante », une ville « solide » ? **STOP !**
Nous avons besoin de concret ! Et, pour chaque axe de travail, osons fixer des objectifs.

✓ **FINANÇABLE & RATIONALISÉ** :

Les promesses ne coûtent rien. Les tenir se heurte rapidement à la réalité que certains oublient : l'argent ne tombe pas du ciel. Chaque euro dépensé par les pouvoirs publics provient de la poche d'un citoyen ou d'un acteur économique. Nous avons donc le devoir de l'utiliser de manière parcimonieuse et efficiente. Notre programme traduit cette volonté de ne pas

promettre à tout va ! Notamment en rationalisant nos actions. Et en nous concentrant sur les mesures ayant des effets structurels et sur nos missions premières.

1.4 CLES DE LECTURE DE NOTRE PROGRAMME

UN CAP : UNE VILLE QUI ATTIRE A NOUVEAU & DES VILLAGES QUI SÉDUISENT, EN DEMEURANT DES VILLAGES

Nous entendons mettre fin au désamour pour Verviers. Notre ville doit redevenir un pôle d'attractivité. Et nos villages doivent séduire, en conservant leurs spécificités et leurs paysages.

Deux mandatures seront nécessaires pour y arriver.

DES ACTIONS QUI CONVERGENT VERS CET OBJECTIF

Pour repositionner Verviers comme une ville attractive, pour séduire à nouveau, pour nous amener à relever la tête, le travail est de deux ordres. Et il doit être mené en parallèle.

1.4.1.1 **TRAVAIL SUR NOUS-MÊMES : « CHARITÉ BIEN ORDONNÉE COMMENCE PAR SOI-MÊME »**

Cela signifie **assumer ce que nous avons été** (un territoire prospère, dynamique et innovant) et ce que nous sommes devenus. Accepter que le passé est révolu. Mais comprendre qu'il peut nous éclairer et nous aider à inventer un nouveau récit verviétois.

Cela signifie **travailler sur notre organisation interne**, sur les missions qui doivent être celles de l'administration (n'y a-t-il pas des priorités ?), sur nos méthodes de travail (apporter de l'ouverture et de l'horizontalité), sur nos finances et sur notre manière de gouverner. Pour réussir, nous devons transformer notre administration (qui est notre première richesse) en une machine de guerre ! La moderniser. L'orienter « recherche de solutions ». La diriger.

Cela signifie **respecter (et faire respecter) ce que nous sommes**. Nous sommes les héritiers d'une Histoire, d'hommes et de femmes remarquables, un vivier d'innovation, les gardiens d'un riche patrimoine et d'une démocratie issue des droits de l'homme et les garants des libertés et principes fondamentaux. Nous devons en être fiers. En même temps, nous devons refuser d'être moqués et sans cesse considérés comme le « mauvais élève ».

Notre programme contient des mesures traduisant cette nécessité de travail sur nous-mêmes, en diverses matières : aménagement du territoire et urbanisme, patrimoine, vivre ensemble et respect du principe de neutralité, rationalisation de nos missions, organisation interne, finances, éthique, bonne gouvernance, relations avec le Conseil communal, transparence, participation citoyenne, contrôle de l'action publique, etc.

1.4.1.2 TRAVAILLER SUR NOTRE RAPPORT À L'AUTRE :

Le travail est colossal pour nous amener – politique et administration – au niveau d'interlocuteurs crédibles face : aux investisseurs, aux commerçants et entrepreneurs, au tissu associatif et culturel, aux touristes, aux travailleurs, aux habitants potentiels, à la jeunesse, aux sportifs, etc.

Notre programme contient des mesures traduisant cette nécessité de travail sur notre manière de nous « projeter vers les autres » et de travailler avec eux.

6 GRANDS AXES DE TRAVAIL

1.4.1.3 VERVIERS DANS SON ARRONDISSEMENT

Cet axe vise à répondre au constat d'une ville qui n'assume plus son rôle de chef-lieu d'arrondissement et peine à entraîner les autres communes.

1.4.1.4 GRANDS ENJEUX DE DEMAIN

Nous y abordons les enjeux du territoire face aux défis du changement climatique (atténuation et adaptation), de la perte de la biodiversité et du respect de l'environnement, l'enjeu des perspectives financières compliquées auxquelles la ville sera confrontée dans les années à venir (pressions externes et internes) et la nécessaire modernisation de notre administration, acteur indispensable des transformations que nous proposons. Nous évoquerons également l'enjeu de la Smart City.

1.4.1.5 DYNAMISME & ATTRACTIVITÉ

Nous y proposons des réponses au constat d'un territoire qui ne rencontre plus les besoins/attentes de ses habitants et « utilisateurs ». Nous y abordons la construction d'un projet économique fort et structurant pour Verviers (un « Master plan économique pour sortir du marasme »), les enjeux du centre-ville, la propreté, la sécurité, les espaces verts, la mobilité, la culture et le tourisme, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et le patrimoine, le sport et la santé, l'enseignement, l'alimentation, etc.

1.4.1.6 ENJEU SOCIAL & SOLIDARITÉ(S)

Une ville équilibrée, durable et équitable implique un équilibre savant de brassage culturel, social et fonctionnel. A Verviers, cet équilibre n'existe plus. Notre ville est déchirée. Entre morceaux de territoire embourgeoisés et quartiers concentrant toutes les précarités. Entre communautés, qui cohabitent plutôt qu'elles ne participent à la construction d'une identité verviétoise. La paupérisation a des conséquences désastreuses dans tous les domaines (famille, logement, santé, éducation, vie sociale et culturelle, développement urbain, commerce, etc.). Et le repli identitaire est mortel pour nos démocraties. Nous entendons proposer un projet politique profondément social, en ce sens qu'il doit

viser à élever l'individu et à l'ouvrir à la diversité. C'est ici que nous aborderons le CPAS et le tissu associatif.

1.4.1.7 *DIALOGUE AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE*

Il s'agit de proposer des solutions pour réduire la distance entre élus et administration d'une part et citoyens et forces vives d'autre part. Nous y abordons les règles de fonctionnement interne à notre conseil communal, les questions d'éthique, de transparence, de communication, de participation citoyenne etc.

1.4.1.8 *VIVRE ENSEMBLE DANS LA DIVERSITÉ*

Cet axe aborde tout d'abord la difficulté pour notre territoire de s'inventer une identité nouvelle. Ensuite, nous y abordons les enjeux du vivre-ensemble, dans une ville aux 122 nationalités. Enfin, nous parlons de notre décision de mener le combat pour la défense de nos principes démocratiques et nos valeurs fondamentales, dans une société de plus en plus fragmentée et ébranlée par la multiplication des revendications identitaires et communautaristes.

La manière dont nous abordons l'ensemble de ces thématiques est bien évidemment profondément imprégnée des valeurs et principes que nous avons développés en entame de cette introduction.

1.5 LES 100^{ers} JOURS

Notre objectif est de renverser la table. D'apporter un changement de méthode. Une énergie nouvelle. Tout en assumant une action politique à long terme.

Les 100 premiers jours d'un mandat constituent toujours une période particulière.

Nos « 100 jours » devront poser les fondations d'une action pérenne, fluide et efficace.

2 VERVIERS DANS SON ARRONDISSEMENT

2.1 Cadre de travail :

Reconnaissons – sans dénigrer les efforts déjà déployés – que Verviers n’est pas à la hauteur de son statut officiel. Ville de 56.000 habitants, chef-lieu d’un arrondissement administratif de 290.000 habitants, Verviers peine à attirer. Verviers peine à entraîner. Verviers peine à faire rêver.

Les raisons sont multiples. Parmi elles, on peut identifier :

- Un territoire qui a cessé d’innover, a subi les évènements, n’a pas su se réinventer, prisonnier d’un passé mal assumé, et qui s’est isolé.
- Une trop longue liste d’échecs, de projets enlisés, de priorités changeantes, donnant l’image d’une ville qui ignore où elle veut aller.
- Un « niveau de jeu » interne trop peu élevé, miné par des combats d’égo et de camps, et par la fracturation de l’offre politique.
- Un manque de prise en considération, depuis Bruxelles ou Namur, de ce morceau de territoire coincé entre Liège et la Communauté germanophone.
- Un état d’esprit négatif & défaitiste qui s’est installé (« Nous sommes foutus », « De toute manière, c’est trop tard »), qui est devenu un bruit de fond permanent, sans plus de rapport à la réalité objective.

Identifier les causes d’un problème n’a de sens que si l’objectif est d’y apporter une solution.

2.2 Ce à quoi nous croyons

Verviers doit redevenir un **pôle d’attractivité** et un **centre d’impulsion politique**, pour les habitants d’un ensemble territorial qui dépasse ses frontières communales. Nous devons également démontrer que la Wallonie ne s’arrête pas à Liège. Et convaincre nos voisins qu’il ne peut y avoir d’arrondissement séduisant avec un chef-lieu qui dysfonctionne.

Pour y arriver, nous devons « hausser notre niveau de jeu » (il nous appartient de sortir du « bac à sable ») nous montrer des partenaires travailleurs, loyaux, respectueux et collectifs. D’autre part, pareil résultat nécessite de disposer d’une **vision globale de territoire**.

Enfin, il convient de prendre conscience que la plupart des défis rencontrés par Verviers (petit territoire de 33 km²) n’ont aucune chance de trouver une solution sans être abordés à un niveau supra-communal : enjeux post-inondations, redéploiement économique, adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique, aménagement du territoire, grands enjeux de mobilité, etc.

2.3 Propositions :

UN OUTIL DE SUPRA-COMMUNALITE PUISSANT

Il n'est nul besoin de créer encore de nouvelles structures. Optimisons les structures actuelles et appuyons-nous sur le travail déjà réalisé.

La **Conférence des Bourgmestres de l'arrondissement**¹ doit être transformée pour devenir une entité opérationnelle capable de porter des projets concrets à l'échelle supra-communale, autour d'une vision globale et partagée du territoire de l'arrondissement (stratégique, économique, environnementale). Elle doit pouvoir remplir, **au niveau supra-communal et au service des communes membres**, des fonctions de **centre de réflexion** (développement territorial, questions environnementales, etc.), de **bureau d'étude** (aide à la construction de projets de territoire complexes), **d'organisme de promotion et de lobbying**. Elle doit aussi pouvoir représenter l'arrondissement au sein de diverses structures wallonnes. Enfin sa composition doit s'ouvrir aux forces vives et au tissu économique.

La Conférence devrait pouvoir intervenir dans des enjeux tels que le pilotage de la prochaine programmation FEDER et, concernant la reconstruction post-inondations, porter le combat visant à implanter sur le territoire le « **Laboratoire Vesdre** »².

CREATION, AU SEIN DU COLLEGE ECHEVINAL, D'UNE COMPETENCE SPECIFIQUE DE « PROMOTION ET DE RELATIONS EXTERIEURES »

Il ne s'agit pas de se substituer aux acteurs de terrain, mais de travailler à une meilleure coordination entre tous ceux qui contribuent à la promotion de notre ville et portent son image à l'extérieur de nos frontières communales. Il s'agit d'accroître la force de frappe.

IMAGE / COMMUNICATION / RESEAUX SOCIAUX

Le dénigrement collectif (*bashing*) dont Verviers est victime sera combattue par une campagne structurée de promotion (succès verviétois, citoyens ambassadeurs, etc.). Au regard de l'ampleur du

¹ Voici plusieurs années, le Gouvernement wallon a aidé à la mise en œuvre de projets de supracommunalité. C'est ainsi qu'est née en 2012 l'ASBL REGION DE VERVIERS (parfois appelée « Conférence des Bourgmestres »), qui regroupe les communes francophones de l'arrondissement. Parmi ses missions, « *la mise en place et la gestion de l'action supracommunale* ». Plusieurs projets concrets ont été soutenus par cet organe (mise en place d'un réseau de Points nœuds pédestres, le projet Terre d'Herbage, gestion de divers dossiers post-inondations, etc.).

² Il s'agit de l'outil identifié par les auteurs des études post-inondations comme indispensable pour assurer la mise en œuvre des recommandations de manière cohérente sur l'ensemble des territoires concernés. Nous renvoyons aux pages 39 et 99 pour plus de développements.

phénomène, c'est une communication « de crise » dont nous avons besoin. Notre communication interne doit aussi être repensée : veille sur les réseaux sociaux, tolérance « zéro » pour les propos tenus sur les réseaux de la Ville, utilisation de réseaux nouveaux, etc.

SYNERGIES AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PRIVÉS

Les relations avec nos pays voisins doivent être approfondies, notamment par la poursuite des participations aux appels à projets inter-régionaux. Verviers veillera à être mieux représentée au sein de divers acteurs du territoire (G.R.E.³, S.P.I., INTRADEL, etc.). Enfin, Verviers veillera à faire entendre sa voix dans le débat sur l'avenir de nos Provinces (puisque les décisions pourraient impacter les finances communales).

³ <https://gre-liege.be/#about>

3 GRANDS ENJEUX DE DEMAIN

3.1 Cadre de travail

- Notre territoire (comme tous les autres) est confronté à des **évolutions** qu'il convient d'anticiper pour éviter de devoir en subir les conséquences : le dérèglement climatique, et ses aléas, les défis causés par la concentration toujours plus forte de l'environnement urbain (dégradation de la qualité de l'air, production de déchets, consommation d'énergie, mobilité, tensions sociales, congestion.), etc.
- Nos **moyens financiers et humains** sont limités. Et ils le seront encore de longues années. Actuellement, la Ville de Verviers emprunte pour payer son budget ordinaire (en gros, nous sommes un ménage qui emprunte pour payer ses factures d'énergie). Cette situation est en grande partie la résultante de décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir, et supportées financièrement par la commune : financement des zones de secours et de police, pension des fonctionnaires, part communale dans le financement de l'aide sociale, etc.
- Notre commune est tributaire de décisions prises par d'**autres niveaux de pouvoir** (européen, fédéral, régional), de la situation financière de ces entités, ainsi que des **cadres qu'elle a elle-même accepté de respecter** (c'est le cas du contrôle exercé par Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) sur nos finances, depuis que la Région a sauvé la ville du surendettement, où la gestion passée l'avait conduite).

3.2 Ce à quoi nous croyons

- Si nous ne voulons pas subir notre destin, nous devons anticiper et nous adapter, en faisant preuve d'innovation et d'agilité. Nous avons l'obligation de rendre notre **TERRITOIRE RÉSILIENT**.
- Si nous voulons être à la hauteur des enjeux, nous avons l'obligation de faire mieux avec des moyens similaires. Cela nous impose de travailler sur nous-mêmes. De transformer notre **ADMINISTRATION** en « machine de guerre », tournée vers le citoyen (proactive & orientée « solutions »). De transformer nos modes de travail, nos procédures. Cela nous impose aussi de mettre de l'ordre dans nos **FINANCES**, en priorisant nos missions. Nous devons nous concentrer sur les fondamentaux.
- Enfin, nous avons l'obligation de tenir compte des **contraintes externes** dans la formulation de nos propositions. A défaut, nous contribuerions à aggraver le fossé entre les gestionnaires publics et les citoyens.

3.3 ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE : VERS UN TERRITOIRE RESILIENT

Il ne peut aujourd'hui plus y avoir de doute sur la réalité des effets du dérèglement climatique. Inondations, orages violents, sécheresse et stress hydrique, incendies, chute de la biodiversité, nouvelles maladies, etc. Toutes ces manifestations feront partie de notre quotidien. Plus encore que nos campagnes, nos villes sont en première ligne, en raison de divers éléments ou facteurs de vulnérabilité : densité de l'habitat, artificialisation des sols importante, flux entrants et sortants permanents, fonctionnement dépendant du transport routier, essentiellement automobile, manque de puits de carbone locaux, dégradation de la qualité de l'air, production de déchets, consommation d'énergie, etc.

A Verviers, les inondations de 2021 ont constitué un rappel horrible de cette évidence. Elles nous ont aussi rappelé que les personnes les plus impactées par les catastrophes naturelles sont les personnes les moins favorisées.

Nous devons rendre nos territoires **résilients**, c'est-à-dire les transformer, pour anticiper les crises et mieux les affronter. Il nous faudra travailler sur des multiples fronts : adaptation de notre territoire aux effets du changement climatique, maîtrise de l'étalement urbain, rénovation du logement, sobriété foncière & énergétique, verdurisation, préservation de la biodiversité, actions de la gestion du cycle de l'eau, actions sur les mobilités en favorisant les déplacements doux, etc.

En matière environnementale, nous entendons proposer une ligne ambitieuse. L'enjeu climatique n'a pas de couleur politique ! C'est un enjeu qui doit nous rassembler. Toutefois, nous refusons l'écologie punitive et moralisatrice. L'enjeu, c'est de mettre le plus grand nombre de personnes en mouvement, en même temps. En démocratie, le consensus est nécessaire : c'est la seule manière de gérer le long terme sans trébucher sur les alternances. Nous devons rassembler largement autour de l'enjeu.

RÉSILIENCE & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

Un chapitre est consacré spécifiquement à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme (cf. p.98).

Nous ne mentionnons ici que diverses mesures en lien direct avec la résilience de notre territoire :

3.3.1.1 DETERMINATION DES ZONES A NE PAS MINERALISER

Le besoin de préservation de zones non minéralisées – parfois même éloignées des fonds de vallée – a été identifié comme primordial par toutes les études post-inondations. Les zones stratégiques nous sont connues. Toutefois, en l'état actuel du Plan de secteur (qui dépend de la Région wallonne et non des communes), une partie de ces zones stratégiques sont potentiellement urbanisables (zones d'habitats, zone d'équipement, Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC), etc.).

Nous entendons nous saisir d'un moyen d'action dont nous disposons au niveau communal : le Schéma de Développement Communal (en cours d'élaboration). Nous traduirons dans ce document (qui déterminera notre aménagement du territoire des prochaines dizaines d'années, les recommandations des études post-inondations, notamment celle nous recommandant de réduire les espaces potentiellement urbanisables de plus de 70 %⁴.

Dans ce cadre, les 16 **Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)** existant sur le territoire communal⁵ doivent être prioritairement consacrées à la réalisation de cet objectif. **En d'autres termes, l'objectif est de ne pas urbaniser les 16 ZACC de notre territoire**, mais de les transformer en liaisons écologiques, contribuant au maillage végétal⁶.

3.3.1.2 **ADAPTER NOS REGLES D'URBANISME AU CONCEPT DE LA VILLE DU ¼ D'HEURE**⁷

Ainsi conçue, la ville offre de multiples avantages (réduction des déplacements, gain de temps, etc.). Elle participe à la réduction de l'étalement urbain et de l'imperméabilisation des sols et à la réduction de son impact environnemental, tout en amenant la ville à se réinventer.

3.3.1.3 **REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE (GES) LIEES AU LOGEMENT :**

- **Baisse des consommations énergétiques** (via la rénovation thermique du parc existant, la promotion de bâtiments neufs anticipant les réglementations à venir sous l'angle de exigences PEB et la sensibilisation des occupants).
- **Mesures incitant à privilégier des matériaux vertueux** (bois, béton bas carbone, fibres naturelles, brique de terre crue, etc.) **et à réemployer** en fin de vie.
- **Mesures visant à privilégier la rénovation à la démolition-reconstruction.** Il est aujourd'hui établi que, dans la plupart des cas, la démolition-reconstruction a un coût environnemental plus élevé que la rénovation

⁴ En particulier, le *Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre* estime que, sur les 12.045 hectares ayant été consacrés à l'urbanisation par les plans de secteurs (sur les 70.000 hectares que recouvre le bassin versant de la Vesdre), 3.934 **hectares** sont **encore disponibles à l'urbanisation**. A l'issue de cette étude et après application de divers filtres, les auteurs considèrent que **ce chiffre devrait se réduire à 631 hectares, dont 118 hectares situés sur la commune de Verviers (sur les 414 hectares de « potentiel foncier brut »)**.

⁵ <https://www.verviers.be/actualites/2020/2019-09-02-verviers-sdc-sitex.pdf>

⁷ Il s'agit d'un concept de centres urbains mieux maillés, « où l'on trouve, à moins de quinze minutes de chez soi, à pied ou à vélo, les fonctions essentielles : travailler, se ravitailler, se soigner, apprendre et pratiquer des loisirs ».

- Par des mesures incitant à la **construction de toitures vertes** (elles permettent les retenues d'eau et améliorent l'isolation thermique), **de murs végétalisés, d'allées perméables**, etc.

RÉSILIENCE & VERDURISATION : REPLACER LE « VERT » AU CŒUR DE LA VILLE

La **végétalisation** (et la plantation d'arbres en particulier) rend de nombreux services écosystémiques : régulation de la température, impact sur les consommations d'énergie, captation de CO₂, réduction de la pollution atmosphérique, support de biodiversité, réduction du risque d'inondation, participation au bien-être des habitants, encouragement des modes de transports doux, valeur du paysage

Nous devons végétaliser notre territoire, particulièrement les espaces urbains, et placer les **arbres** au centre de notre stratégie d'adaptation au changement climatique. Verviers doit devenir une ville plus verte, plus résiliente et plus respirable. La plantation massive d'arbres permettra en outre la renaturation du tissu urbain et la restauration de corridors écologiques. Pour y arriver, la ville, avec l'aide d'experts, finalise actuellement un ambitieux **Plan Canopée**. Nous pourrions nous appuyer sur ce document opérationnel pour déployer notre stratégie d'action. L'objectif : hausser notre indice canopée ⁸ de 5 points d'ici 2036.

3.3.1.4 **ADAPTATION DE NOS REGLEMENTS & DIRECTIVE URBANISTIQUE EN FAVEUR DES ARBRES**

A l'instar de ce qu'a fait la ville de Liège, nos textes réglementaires doivent être adaptés pour inclure divers principes : un statut de protection complémentaire pour les arbres n'entrant pas dans le cadre des législations existantes, le principe de la compensation (1 arbre abattu = 3 arbres plantés), etc.

Une **Directive urbanistique** doit en outre être adoptée pour donner à nos services les lignes d'analyse de tout nouveau permis afin que chaque projet contribue à l'objectif de végétalisation du territoire.

3.3.1.5 **PLANTATION DE 5.000 ARBRES D'ICI 2036** ⁹

⁸ L'indice de canopée correspond au pourcentage de la superficie occupée par la canopée (couverture procurée par la cime des arbres) sur la superficie de l'ensemble du territoire. Plus l'indice est élevé, plus le territoire est couvert d'arbres. Le Plan Canopée de Liège a fixé l'objectif à 3% en 10 ans.

⁹ Cet effort sera réparti entre acteurs publics (dont la commune de Verviers) et privés (habitants, entreprises, etc.), dans les quartiers identifiés comme prioritaires par le Plan Canopée. Un volet communication envers l'ensemble des acteurs à mobiliser sera construit.

3.3.1.6 **ARBRES PROTEGES – ACCOMPAGNEMENT**

Nous proposons de mettre en place une **procédure d'objectivation des risques** : un arbre protégé ne pourrait plus être coupé qu'une fois des conditions objectives réunies et constatées par un Expert extérieur, mandaté par la Ville ¹⁰.

3.3.1.7 **ESPACES VERTS : PRÉSERVATION DES ESPACES EXISTANTS ET CRÉATION D'ESPACES NOUVEAUX**

Outre la contribution aux services rendus de la politique de végétalisation, il s'agit assurer à chaque citoyen un **espace vert** à moins de 5 minutes à pied de chez lui.

- ✓ **SACRALISER LES PARCS EXISTANT : PAS QUESTION DE REMPLACER UN SEUL ARBRE PAR DU BETON !**

- ✓ **PARC DES RECOLLETS – REHABILITATION DU « POU MON VERT » DE VERVIERS**

La programmation FEDER a été une des réussites de cette mandature. Parmi les dossiers retenus : la réhabilitation du Parc des Récollets.

Les subsides obtenus (5,7 millions d'euros) permettront aux Verviétois de se réapproprier ce parc de 4 hectares et d'améliorer la mobilité douce entre le centre-Ville, Andrimont et Dison. A l'issue des travaux (stabilisation, sécurisation et aménagement), ce parc (re)deviendra un vrai point d'attraction et de détente, tout en protégeant la biodiversité, l'écosystème et les habitats écologiques¹¹. Le dossier a été construit pour être complété par le projet de Vesdrienne : la Région wallonne restaurera les berges et créera une piste cyclable tout le long de la Vesdre, connectée avec le Parc.

¹⁰ Cela permettra : de répondre au besoin de protéger les arbres « remarquables », de réduire le poids financier à charge des propriétaires des arbres et d'objectiver les conditions d'octroi d'un permis (et donc de réduire les polémiques que l'on observe à chaque demande).

¹¹ Le parc retrouvera ses vocations d'antan : lieu de promenade, de pique-nique, d'apprentissage pour les nombreux écoliers du centre-ville, espace de quiétude et de détente. En outre, des aménagements qualitatifs nouveaux ajouteront à son attractivité : tour d'observation, parcours dans la canopée, mobilier urbain, aire de jeux pour les enfants, signalétique, espaces didactiques, etc.

✓ NOUVEAU PROJET : PARC « RIVES DE LA VESDRE »

Notre position sur le projet de centre commercial CITYMALL est claire ¹² : il ne correspond plus à ce dont nous avons besoin (évolution du commerce, leçons post-inondations, etc.). Cette conviction a été traduite politiquement. Le Conseil communal a en effet décidé, en juin 2024, de récupérer le foncier dont la ville était propriétaire et qu'elle a un temps envisagé de céder au promoteur (nous parlons de l'ensemble de la rive gauche, du quai Rapsat, de la trémie et la voirie, et du parking Hurard).

Nous sommes dès lors totalement libre d'imaginer notre cœur de ville de demain !

Notre proposition est la suivante :

- Bloc Pont Saint-Laurent/Brou/Hurard/Marteau : reconstitution d'un front bâti cohérent du côté des rues Hurard et Marteau, en maintenant une **perspective** depuis la Rue du Brou vers la Vesdre et en envisageant la création de places de parking au centre de l'îlot (invisibles donc depuis l'espace public).
- **Transformation de l'ensemble de la zone restante et la partie démolie de la Rue Spintay en un espace ouvert sur la rivière et le coteau de la rive droite, verdurisé, en connexion avec la Vesdre et le piétonnier commerçant et pouvant accueillir une vie événementielle éphémère (festivités, cirque, foires, concerts).**

3.3.1.8 ESPACES PUBLICS/SEMI-PUBLICS

✓ SE RECONNECTER À LA RIVIÈRE & LUI RENDRE SON ESPACE DE LIBERTÉ

A l'instar de nombreuses autres villes, Verviers doit se réapproprier sa rivière

La Vesdre a tout pour devenir une artère verte cruciale pour la biodiversité et l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'un atout pour la création d'un cadre de vie attrayant.

Complémentairement au projet de PARC « RIVE DE LA VESDRE » (cf. supra), nous proposons, sur tout le parcours de la Vesdre, de transformer les berges de manière écologique (plantation de plantes aquatiques permettant aux gens de s'imaginer au bord d'un étang, etc.) et en des lieux de rencontre entre nature et urbanité : création d'embarcadères, de plateformes, d'accès piétons à certaines berges, d'espace de jeux, de terrains de sport, etc., à l'instar de ce qu'a réussi Malines avec la Dyle ¹³.

¹² Nous renvoyons au chapitre dédié à ce projet pour plus de développements (cf. p.63).

¹³ <https://magazine.copro.eu/fr/visionnaires/la-cetn-en-pratique-les-terrasses-de-la-dyle-malines>

Les études post-inondations devront être prises en considération dans l'élaboration des divers projets en bord de Vesdre, notamment en ce qu'elles ciblent le besoin d'aménagements de type « zones d'immersion temporaires ».

✓ **RENDRE NOS PLACES PLUS VERTES.**

Place « Verte », Place du Martyr, Place du Marché, Place de la Vervi-riz, etc., autant d'espaces urbains récemment rénovés (ou toujours en cours de travaux) dont nous percevons déjà la manque de végétalisation. Et pourtant, des solutions simples existent (arbres en bac, jardinières surélevées, etc.).

✓ **VERDURISATION DES COURS D'ECOLE (CF. LE PROJET OASIS EN FRANCE¹⁴)**

✓ **AMENAGER DES VOIRIES RESILIENTES**

Il s'agit de remplacer, chaque fois que possible, une voirie recouverte de matériaux imperméables (béton, asphalte, etc.) par une voirie plantée et déminéralisée, qui permet l'infiltration, le ralentissement et l'évaporation des eaux. Cette conception de voirie contribue également à la lutte contre la sécheresse et les îlots de chaleur. Pour y arriver, la ville, avec l'aide d'experts, vient de finaliser une importante étude. Il ne reste qu'à opérationnaliser les recommandations.

✓ **TROTTOIRS**

L'interdiction des produits phytosanitaire a complexifié l'entretien de l'espace public. C'est particulièrement le cas pour les trottoirs, que nous voyons parsemés de mauvaises herbes (synonyme de manque d'entretien, de saleté, d'obstacle à la propreté de la ville, etc.).

En parallèle, tout le monde s'accorde pour exprimer le besoin d'une ville plus verte.

Pour les propriétés communales, dans un contexte aux moyens limités, le temps passé à désherber n'est pas consacré à autre chose. Et pour le citoyen (à qui incombe l'entretien de son trottoir jusqu'au filet d'eau), est-ce bien un travail qui a du sens ? N'est-il donc pas temps d'imaginer d'autres solutions ?

Une réflexion doit être entreprise pour trouver comment concilier besoin de propreté et, adaptation au monde actuel.

3.3.1.9 DONNER LA POSSIBILITE AUX CITOYENS DE S'IMPLIQUER

¹⁴ <https://www.observatoire-oasis.fr/>

Divers moyens seront proposés : ateliers participatifs autour de l'enjeu du Plan Canopée, montée en puissance de la Journée de l'arbre, site internet dédié au Plan Canopée, édition d'un guide des bonnes pratiques destiné à aider les propriétaires d'arbres, mise en place du principe : « 1 naissance = 1 arbre » (qui permettra de créer progressivement un nouvel espace arboré à Verviers)¹⁵.

RESILIENCE & INONDATIONS

Suite à la catastrophe de juillet 2021, le Gouvernement wallon a lancé plusieurs études qui ont déjà livré de nombreuses informations et formulé quantité de propositions d'actions. Parmi ces études, le **Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre**, qui a pour objectif, en proposant une vision territoriale partagée pour les 25 communes concernées, d'orienter la reconstruction des zones sinistrées ainsi que l'aménagement et l'urbanisation de tout le bassin versant, et l'**Etude sur le redéveloppement stratégique du bassin de Mangombroux**.

La question qui devra nous occuper est celle de l'opérationnalisation des résultats de ces études. Les cadres institutionnels actuels sont inadaptés.

Nous soutenons la proposition formulée par de nombreux experts de voir se constituer une structure spécifique (« **Laboratoire Vesdre** »)¹⁶, rassemblant l'ensemble des acteurs concernés¹⁷ et la société civile, et ayant pour mission de piloter la mise en œuvre des recommandations sur le territoire.

Verviers doit jouer son rôle de chef-lieu d'arrondissement et manifester auprès des autorités compétentes son souhait d'accueillir le « **Laboratoire Vesdre** ».

Enfin, Verviers doit d'ores et déjà montrer l'exemple en appliquant les recommandations des diverses études dans ses propres projets d'aménagement du territoire (cf. INFRA – p.) : dans l'élaboration de son Schéma de Développement Communal, dans sa politique vis-à-vis des Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC), etc.

RÉSILIENCE & CULTURE DE LA GESTION DU RISQUE

La culture du risque fait partie de la résilience des territoires. Elle contribue aussi à développer les valeurs d'entraide, de solidarité et d'engagement parmi les citoyens.

Les inondations de 2021 ont démontré combien cette culture du risque fait défaut. Elles ont aussi démontré combien il était nécessaire d'inclure les citoyens dans le processus.

¹⁵ Un terrain communal sera identifié pour devenir un nouvel espace arboré. A chaque enfant déclaré à la commune, un arbre y sera planté. La plantation aura lieu une fois par an. Toutes les familles concernées par une naissance dans l'année y seront conviées pour un exercice de plantation collectif. Chaque arbre recevra une plaque avec les nom et prénom de l'enfant.

¹⁶ Cf. pp. 30 (pour le caractère supra-communal de l'outil) et 99 (pour les liens avec l'urbanisme).

¹⁷ Région wallonne, Communauté germanophone, Province, communes, etc.

3.3.1.10 RENFORCEMENT & PROFESSIONNALISATION DU SYSTEME DE GESTION DE CRISE, AUTOUR DU COORDINATEUR PLANU (PLANIFICATION D'URGENCE) COMMUNAL ¹⁸

3.3.1.11 INFORMATION, FORMATION & IMPLICATION DU PLUS GRAND NOMBRE ¹⁹

RÉSILIENCE & ENERGIES

La crise énergétique de l'hiver 2021 nous a rappelé notre dépendance aux énergies fossiles.

Nous devons œuvrer, là où nous le pouvons, pour réduire cette dépendance et mettre en œuvre des politiques de sobriété intelligentes, en cohérence avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre de la Région Wallonne.

La ville dispose d'un atout important avec son **Plan d'Action Energie Durable Climat** (P.A.E.D.C), établi dans le cadre des campagnes wallonnes « POLLEC » (POLitique Locale Energie Climat), lesquelles s'inscrivent dans un mouvement européen de lutte contre le changement climatique fondée par Convention des Maires. Le P.A.E.D.C. de la ville liste les actions à mener sur le territoire verviétois – par les pouvoirs publics et par la société civile et le monde économique – pour atteindre les objectifs européens de réduction des émissions de CO₂²⁰.

Concernant l'administration communale elle-même, nous renvoyons au chapitre « Résilience & Administration » (cf. p.52).

Les mesures présentées ici visent les acteurs non-communaux, et les citoyens verviétois.

3.3.1.12 ASSURER UNE GESTION INTELLIGENTE DES ECLAIRAGES PUBLICS ²¹

3.3.1.13 INCITER À L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

3.3.1.14 RENFORCER LES ALTERNATIVES À L'AUTOMOBILE SUR LE TERRITOIRE

¹⁸ Procédures internes, mises à l'épreuve régulières, formations des élus, du personnel communal, etc.

¹⁹ Formation de citoyens « personnes ressources » (à la protection des bâtiments, etc.), information générale de la population, acquisition du matériel nécessaire (sacs de sable, kit de survie, etc.).

²⁰ L'ensemble du plan d'action est disponible sous ce lien : <https://www.verviers.be/mairie/administration/services-communaux/developpement-durable/verviers-paedc.pdf>

²¹ En collaboration avec l'inter-communale désignée, notamment par des capteurs permettant d'atténuer l'éclairage en l'absence de passage.

3.3.1.15 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES, TOUT PARTICULIÈREMENT EN ZONE D'HABITAT DENSE

RÉSILIENCE & SMART CITY

Par de nombreux aspects, une ville « intelligente » (Smart city) met en place des solutions et pratiques qui participent à la rendre résiliente.

Le programme ONU Habitat a défini une série de points essentiels qui renforcent la résilience urbaine. Ainsi la mise en place de « systèmes d'alerte précoce et de gestion des urgences »²². Ainsi la vidéosurveillance²³. Ainsi la conservation et la mise à jour des données concernant les aléas et les vulnérabilités comme base pour la planification du développement urbain. Etc.

La notion de « smart city » a donc toute sa place dans le cadre d'une construction d'un territoire résilient. Nous renvoyons au chapitre dédié pour plus de développement (cf. p. 46).

RÉSILIENCE & ENSEIGNEMENT/FORMATION

Nous renvoyons au chapitre dédié pour plus de développement (cf. p. 113).

3.4 MAITRISE BUDGETAIRE & ORGANISATION INTERNE

MAITRISE BUDGÉTAIRE

3.4.1.1 CADRE DE TRAVAIL

Il ne peut y avoir d'action publique efficace sans moyens financiers. Or, ceux-ci sont actuellement limités et le seront encore de longues années. Certes, cette situation résulte en partie de décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir mais supportées financièrement par la commune. Toutefois, il s'agit d'une donnée dont nous devons tenir compte. A défaut d'une réflexion sur leur financement, tous les propositions politiques constituent des promesses sans lendemain.

3.4.1.2 CE A QUOI NOUS CROYONS

²² Via le déploiement de capteurs.

²³ Par exemple, le réseau de caméras de Nice, désignée ville résiliente modèle en 2012 par l'ONU, alimente en temps réel le centre de crise municipal sur les risques d'inondations ou de tempêtes. À Mexico, le délai moyen d'intervention des équipes de secours sur le terrain a été divisé par trois suite à la mise en place d'une plateforme intégrant les images vidéo avec d'autres données issues de diverses agences publiques.

Nous avons l'obligation de faire mieux avec des moyens similaires, ce qui signifie : 1 optimiser l'utilisation de chaque euro dépensé, 2. nous interroger sur l'efficacité de notre taxation, 3. renforcer notre capacité à capter des moyens financiers « extérieurs ».

Les budgets de la Ville et du CPAS doivent être entièrement remis à plat. Chaque **ligne budgétaire** doit être questionné et passée aux filtres suivants :

- La dépense correspond-elle à l'exécution d'une mission essentielle de la ville (souci de priorisation des actions) ?
- La dépense correspond-elle à la ligne politique fixée par la majorité ?
- N'existe-t-il pas un autre acteur capable d'effectuer ce travail ou apte à l'effectuer mieux ?

C'est la démarche d'un budget « base zéro » comme mis en place à la Région Wallonne. Ce travail devra être réalisé en collaboration avec le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC).

Il en est de même des **taxes**. Verviers est la ville de l'arrondissement la plus taxée. Une analyse doit être réalisée quant au ratio entre la recette de la taxe d'une part et le coût de sa récupération (cette analyse n'est JAMAIS faite). Si ce ratio est négatif, la taxe sera supprimée. Notre taxation doit également être remise à plat ²⁴.

Enfin, nous devons nous organiser pour aller chercher des subsides (régionaux, nationaux et européens) et défendre les dossiers verviétois dans les différentes assemblées parlementaires et auprès des différents gouvernements. Ce sera le rôle de la Cellule stratégique renforcée (cf. p. 50).

3.4.1.3 AUDIT EXTERNE

Dès les premiers jours de la mandature, nous chargerons un cabinet d'audit externe privé d'une mission d'examen de nos comptes, budgets et de notre patrimoine immobilier. Ce travail inclura les budgets et comptes du CPAS. L'objectif est de disposer d'un regard extérieur et de propositions issues de professionnels sur la manière d'opérationnaliser notre volonté de mieux maîtriser nos finances. Les constats et propositions de solutions seront ensuite confiés à divers groupes de travail.

3.4.1.4 MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL « EFFICIENCE BUDGETAIRE »

Sa mission sera d'identifier toutes les politiques à l'efficacité faible ou nulle et les éventuels doublons (les politiques qui pourraient être menées de manière plus efficace par d'autres acteurs). Le groupe de travail sera également chargé de proposer une règle d'objectivation des divers subsides dont l'efficacité serait établie. Le budget communal sera revu et optimisé sur base des recommandations de ce groupe de travail.

²⁴ Actuellement : 44 taxes à Verviers, 42 à Dison, 36 à Spa, 21 à Theux, 16 à Jalhay.

3.4.1.5 MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL « DÉPENSES DE TRANFERT »

Sa mission sera à la fois de baliser des trajectoires budgétaires compatibles à long terme entre la Ville et la Zone de secours et la Zone de Police.

3.4.1.6 MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL « PATRIMOINE IMMOBILIER »

La Ville n'a pas vocation à être un promoteur immobilier. Nous ne devons conserver que les biens nécessaires à nos missions ²⁵. La mission de ce groupe de travail sera :

- D'identifier le patrimoine à céder et celui à conserver (en ce compris parmi les nombreux biens acquis dans le cadre des subsides post-inondations).
- D'organiser la cession du patrimoine considéré comme « à céder ».
- D'organiser la mise en **Régie communale autonome** des biens considérés comme nécessaire à nos missions. L'objectif est d'en professionnaliser la gestion, notamment en incluant les coûts de maintenance et d'entretien (afin que des problèmes tels que ceux rencontrés avec l'Harmonie et le Grand-Théâtre ne se reproduisent plus) et en adaptant le parc aux enjeux de la résilience (cf. p. 53).

3.4.1.7 MESURES FISCALES IMMEDIATES :

Sans préjudice des résultats de l'audit, nous entendons, dès les premiers jours de la mandature :

- ✓ **SUPPRIMER LA TAXE TROTTOIRS**

- ✓ **MODIFIER LA TAXE SUR LES NUITÉES, POUR LA RENDRE « TRANSPARENTE »**

Cette taxe doit être « neutre » pour les opérateurs touristiques verviétois (intégralement répercutée sur le consommateur). Or, actuellement et en raison de son application forfaitaire, elle crée une charge supplémentaire.

²⁵ Cela ne remet pas en cause la possibilité pour la Ville d'intervenir dans des opérations de portage.

- ✓ **PRÉCOMPTE IMMOBILIER : ENTRER EN DISCUSSIONS AVEC L'ADMINISTRATION DU CADASTRE ET LES PROPRIÉTAIRES DE L'HYPER-CENTRE EN VUE D'OBTENIR UNE RÉVISION SUR BASE DE L'ENVIRONNEMENT ACTUEL ²⁶.**

ORGANISATION INTERNE

3.4.1.8 CADRE DE TRAVAIL :

Ville et CPAS, au sens large (en ce compris donc le personnel enseignant), ce sont environ 1.500 personnes. Cela nous permet d'affirmer que la ressource la plus précieuse dont dispose une administration locale est son **capital humain**.

3.4.1.9 CE À QUOI NOUS CROYONS

Aucune tâche ni projet ne peut être mené à bien, aucun cap ne peut être tenu, sans un personnel compétent, motivé, formé, valorisé et organisé de manière optimale. Les progrès technologiques, la complexité croissante d'un environnement de plus en plus hostile au risque, les ressources de plus en plus limitées, les défis nouveaux d'un monde qui change, imposent en outre de pouvoir faire preuve de souplesse, de créativité et de transversalité.

L'administration est le premier interlocuteur du citoyen « consommateur » de services publics. Elle doit donc être disponible, accueillante et orientée vers la recherche de solutions.

De manière objective – et tout en disant que notre administration est un réel vivier de compétences et capable d'efficacité et de créativité – un travail important doit être mené pour optimiser son fonctionnement quotidien et répondre aux défis qui se présentent à nous. Notre administration doit se transformer en une organisation ouverte, horizontale, flexible et capable de travailler en réseaux, notamment avec les acteurs extérieurs. Cela nécessite aussi la mise en place d'un environnement de travail dans lequel chaque membre du personnel se sent impliqué, reconnu et valorisé.

3.4.1.10 VERS UNE GESTION EFFICACE, EFFICIENTE, ANCRÉE DANS LE XXIÈME SIÈCLE & MODELE EN TERMES DE GOUVERNANCE

UNE INFRASTRUCTURE & DES MOYENS AU NIVEAU DE NOS AMBITIONS

- ✓ **CITÉ ADMINISTRATIVE (GRAND BAZAR)**

Il s'agit de regrouper, dans ce bâtiment patrimonial, tous les services administratifs communaux.

²⁶ Des actions similaires sont en cours dans différentes communes wallonnes, comme Charleroi.

Ce projet a été retenu par la Commission européenne et le Gouvernement wallon, parmi les dix projets emblématiques portés par la Wallonie dans le cadre de la programmation FEDER. 14 millions d'euros ont été obtenus pour permettre un exemple de rénovation patrimoniale avec un **objectif de neutralité carbone**, en exploitant le potentiel géothermique du lieu (les forages exploratoires sont actuellement en cours). Le cas échéant, le bâtiment pourra également contribuer à la mise en œuvre d'une Communauté d'énergie renouvelable en cœur de ville.

Ce dossier doit être finalisé, sans rien concéder de ses ambitions environnementales.

✓ **HÔTEL DE VILLE**

L'hôtel de Ville a besoin d'une rénovation intérieure ²⁷. Il s'agit d'un devoir vis-à-vis de nos obligations patrimoniales. Il conviendra à cette occasion de le mettre aux normes en ce qui concerne l'accessibilité PMR.

Nous sommes opposés au projet de certains visant à déménager totalement le bureau du/de la Bourgmestre et la salle du Conseil dans la nouvelle cité administrative. Le cœur du pouvoir doit rester au sein de l'Hôtel de Ville historique, même si une certaine répartition des lieux de réunion peut se concevoir. L'Hôtel de Ville doit demeurer utilisé.

Enfin, des mesures destinées à l'ouvrir plus largement à la population, notamment via l'exercice de la démocratie participative²⁸, la vie culturelle ou la mise en place de visites libres en journée, sont proposées dans le chapitre consacré à l'Art et à la Culture (cf. p. 84).

✓ **PARC IMMOBILIER**

Cf. p.43 : Efficience financière.

✓ **INFRASTRUCTURES CULTURELLES**

Cf. p. 84 – Art et Culture

²⁷ En 2021, seules ses façades extérieures ont été rénovées. Le bâtiment est classé au patrimoine exceptionnel de la région wallonne. Cela permet un taux de subsidiation de 95%.

²⁸ La salle du Conseil peut devenir le lieu de réunion du Conseil participatif et des Assemblées.

✓ MOYENS MATÉRIELS

Nombre de missions sont rendues compliquées par un manque de moyens matériels.²⁹ Il en résulte perte d'efficacité, de temps, de moyens humains et financiers. Il convient de remédier à ce problème dès les premiers jours de la mandature.

VERVIERS, VILLE « SMART » (VILLE « INTELLIGENTE »)

Les évolutions du monde sont sans cesse plus rapides et, pour la plupart, inéluctables.

Nous devons les appréhender avec sérénité. Nous devons au contraire nous adapter de manière proactive et tirer profit du changement **au bénéfice de nos citoyens**. Innovons, comme nos ancêtres ont su le faire. Pensons « out of the box », pour imaginer des solutions nouvelles.

Nous pensons que le concept de Smart City peut nous aider à apporter une réponse à un certain nombre des défis qui se présentent à nous.

Même si le concept est fluctuant et les définitions nombreuses, la Smart City pourrait se définir, de manière simplifiée, comme une « *profonde transformation de l'écosystème de la ville pour faire « mieux avec moins ». Comment ? En utilisant de manière intelligente les technologies de l'information et de la communication et les données qu'elles permettent de récolter* »³⁰, ou encore comme « *un territoire urbain qui utilise les technologies de l'information pour améliorer ses services, tout en optimisant leur fonctionnement et leur coût* »³¹.

Au centre de la Smart City, deux choses :

- Les **données** (le « Big data »), qui constituent la matière première de la « Smart city » et sont collectées grâce à une **infrastructure** (capteurs, vidéos, sondes, internet des objets, réseaux de télécommunication, etc.) puis traitées ;
- Le **citoyen**, les données étant utilisées pour fournir un service au profit de l'utilisateur³².

²⁹ Exemple : La ville ne possède pas de nacelle, la forçant à en louer chaque fois que de besoin, etc.

³⁰ <https://smartcity.bruxelles.be/>

³¹ <https://www.veolia.com/fr/ressources/smart-city>

³² Exemple : application mobile informant en temps réel de l'état des travaux sur les voiries communales, de l'arrivée imminente d'un bus, etc.

Les champs d'application de la Smart City peuvent être classés en 6 catégories ³³ : **Smart environnement** ³⁴, **Smart mobility** ³⁵, **Smart living** ³⁶, **Smart gouvernance** ³⁷, **Smart people** ³⁸, **Smart economy** ³⁹.

La mandature aura permis de débiter une politique « Smart ». Tout d'abord, en identifiant une personne ressource au sein de l'administration et en sensibilisant progressivement cette dernière à l'enjeu. Ensuite, les actions suivantes ont été menées à bien :

- Développement d'une application mobile pour accroître la communication et l'interaction avec les citoyens ⁴⁰
- Mise en place d'un guichet électronique ⁴¹
- Mise en place d'une stratégie d'ouverture de nos données publiques (OPEN-DATA) ⁴²

³³ L'ensemble des définitions sont issues de l'ouvrage : https://www.smart-city.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2021-07/infographie-6-dimensions-smart-city-guide-pratique-1-smart-city-institute_2021-07-14_10-07-3_636.pdf

³⁴ « Englobe la gestion réfléchiée et durable des ressources naturelles et patrimoniales, l'utilisation et la production d'énergies vertes et renouvelables, et l'utilisation des nouvelles technologies dans la gestion des ressources (énergie, air, eau, déchets, etc.) »

³⁵ « Inclut un système moderne et durable de transports, intégré à un plan qui met l'accent sur les modes de transports collectifs et les options multimodales ».

³⁶ « S'intéresse à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité en ville à travers l'ensemble des services proposés, les changements de mode de vie des citoyens, la cohésion sociale et l'attractivité touristique. Cela concerne également tout ce qui touche à l'e-santé, la culture, les services sociaux et la disponibilité de logements de meilleure qualité ».

³⁷ « Concerne les services et les interactions qui lient et intègrent les organisations publiques, privées, civiles et européennes dans un processus de décision plus transparent et ouvert, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies telles que les e-services, la gestion intelligente des données (Big Data Management notamment) et à la participation citoyenne ».

³⁸ « Correspond à une société inclusive utilisant les nouvelles technologies et l'innovation pour améliorer la gestion des connaissances et le capital social. Cela inclut le niveau et l'accès à l'enseignement et la formation tout en prônant également la tolérance et en tirant profit de la multiculturalité grandissante et des liens entre les écosystèmes locaux et globaux ».

³⁹ « Concerne les modèles économiques novateurs soutenant une compétitivité économique durable, l'innovation et les interconnexions entre les écosystèmes économiques locaux et globaux ».

⁴⁰ Informations communales, évènements, messages d'alerte, informations de mobilité (travaux, accidents, etc.). Elle permet aussi une interaction avec les services communaux (notamment le signalement d'un problème dans l'espace public).

⁴¹ Il permet aux citoyens d'effectuer diverses démarches ou de commander divers documents sans devoir se déplacer, 24h/24.

⁴² La ville de Verviers a rejoint la plateforme de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de répondre aux législations européennes, fédérales et régionales sur l'ouverture et la réutilisation des données publiques. Les données verviétoises sont disponibles sous ce lien :

- Installation (en cours) de la fibre optique sur le territoire communal ⁴³
- Lancement d'un projet de Smart grid énergétique autour de la future Cité administrative (cf. p. 45)
- Installation de compteurs d'eau détectant les fuites dans les bâtiments communaux
- Installation de capteurs de qualité de l'air
- Mise en place d'une procédure de participation citoyenne et d'une boîte à idées électronique
- Développement des Espaces Publics Numériques pour réduire la fracture numérique

Afin de poursuivre les efforts, nous proposons :

- ✓ **CRÉATION, AU SEIN DE LA CELLULE STRATÉGIQUE RENFORCÉE DE LA VILLE, D'UN POSTE DE « RESPONSABLE DE PROJETS SMART CITY »** ⁴⁴

- ✓ **RÉALISATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE COMMUNAL À 12 ANS EN MATIÈRE DE SMART CITY, DESTINÉ À GUIDER L'ENSEMBLE DES ACTIONS DE LA VILLE LES 12 PROCHAINES ANNÉES**

- ✓ **INSCRIRE L'ADMINISTRATION DANS UN PROCESSUS GLOBAL DE TRANSFORMATION DIGITALE**

Cette approche implique la réunion de trois principes : le guichet unique (déjà fortement avancé), le principe du « Once Only » (données et documents ne sont créés qu'une seule fois) et du « Digital par défaut » (sans suppression des canaux classiques ⁴⁵). Nous proposons notamment les mesures suivantes :

- Implémentation d'une **Gestion Electronique de Documents (GED)**, permettant de stocker et échanger des documents sous forme digitale et d'intégrer le travail collaboratif, la transversalité et la centralisation de l'information ⁴⁶

<https://www.odwb.be/explore/?sort=modified&refine.publisher=Ville+de+Verviers&disjunctive.publisher&disjunctive.echelon-territorial>

⁴³ Via des opérateurs privés

⁴⁴ Il s'agit de renforcer la transversalité des actions menées. Cf. p. 50.

⁴⁵ Cette politique ne doit laisser personne sur le bord de la route, par exemple en développant les accueils de proximité et l'accompagnement des personnes les plus éloignées de la technologie.

⁴⁶ Actuellement, ce sont plusieurs dizaines de logiciels différents qui sont utilisés, selon les services.

- **Démarche « paper less »** : par principe, l'ensemble des procédures seront dématérialisées, notamment la procédure de permis d'urbanisme (cf. p. 100 – Urbanisme - **permis 100% en ligne**)⁴⁷.

Le reste de nos **propositions** sont disséminées dans le programme, thématique par thématique. Nous y renvoyons. Toutes procèdent toutefois de cet objectif de faire de Verviers une « Smart City ».

UNE ADMINISTRATION MODÈLE EN TERME DE GOUVERNANCE & D'ORGANISATION

✓ **UN MANAGEMENT RESPONSABILISÉ, VALORISANT LE PERSONNEL COMMUNAL ET CULTIVANT L'ESPRIT D'ÉQUIPE**

- L'administration sera dotée, dès les premiers jours de la mandature, d'un/une **Directrice général(e) de plein exercice**⁴⁸, ainsi que d'un **Directeur général adjoint**, avec la charge de la gestion des ressources humaines.
- Dès les premiers jours de la mandature, le **Règlement communal permettant aux titulaires des fonctions dirigeantes** de prendre congé pour convenance personnelle sera **révisé**. Cette possibilité sera réduite au maximum de ce que la législation wallonne nous permettra.
- Seront revues : les **procédures de désignation des chefs de bureau** et leurs **conditions**, afin d'ouvrir plus largement l'accès à ces emplois à des candidats externes à la fonction publique, les **procédures d'évaluation**, pour plus de dynamisme, de régularité et de flexibilité, les **procédures de mutation**, pour plus d'objectivation et de cohérence avec les compétences, ainsi que la conformité des fonctions avec les compétences réelles du personnel (« La bonne personne au bon endroit »).
- Les **agents** seront davantage **responsabilisés** (notamment par la fixation d'objectifs et la mise en place d'une dynamique de gestion par projets) et **formés**, notamment au management (le parcours de formation est un droit qui leur est trop souvent refusé).
- Deux principes essentiels devront être généralisés à l'ensemble du fonctionnement administratif (éventuellement en modifiant le Statut administratif). D'une part, l'orientation « solution » : face à un citoyen, l'administration est « une et entière ». Un usager ne peut donc être laissé sans solution ou renvoyé d'un service à un autre. D'autre part, l'orientation

⁴⁷ Tout en veillant à l'impact environnemental de ce processus, notamment au regard des questions de durée de conservation et de répliquation des données.

⁴⁸ Le Directeur général de la Ville étant en congé pour convenance personnelle depuis plusieurs années pour exercer dans le secteur privé, le travail est actuellement accompli par une « remplaçante ». Ce statut ne confère pas la légitimité indispensable à l'exercice de la fonction (puisqu'elle peut « perdre sa place » du jour au lendemain, suite à une décision du Directeur général officiel de reprendre ses fonctions). Il s'agit d'un réel problème en terme de management.

« client » : l'utilisateur est le client d'un service qu'il paye, et à qui l'administration doit donc chercher à apporter une solution, éventuellement de manière proactive.

- Les **agents** seront mieux **valorisés** pour le travail accompli ⁴⁹. Des moments de convivialité interservices seront également être mis en place (mise au vert, journée « team building », etc.). Il s'agit de renforcer l'esprit d'équipe, la motivation et le bien-être au travail.

✓ **UN MANAGEMENT ALIGNÉ SUR LES PRIORITÉS POLITIQUES / OUTIL DE TRANSVERSALITÉ & DE PROSPECTIVE : CELLULE STRATÉGIQUE**

La Déclaration de Politique Communale (DPC), adoptée en début de mandature, exprime la **ligne d'action de la majorité communale** pendant les six ans de travail. Il s'agit de la seule ligne devant être suivie par l'administration durant cette période. Il conviendra de le rappeler.

Ensuite, le fonctionnement administratif a besoin d'une **transversalité** trop absente. Cette situation est source de déperdition d'énergie et de temps (projets montés en parallèle, avec des objectifs différents, etc.).

Enfin, il existe actuellement une **CELLULE STRATÉGIQUE** à la Ville. Toutefois, elle est sous dotée et ne dispose pas de l'autorité nécessaire sur l'administration pour jouer pleinement son rôle. Cette cellule doit très rapidement être réorganisée et renforcée. Elle doit être capable :

- D'assurer la **concordance** du travail administratif à la **Déclaration de Politique Communale** ;
- D'aider à la gestion des **projets transversaux** (impliquant l'intervention de plusieurs services) ;
- De gérer les dossiers communaux sous l'angle « **subsidés** » (identifications des financements possibles, construction et présentation des dossiers, etc.)
- De superviser la **cellule d'accueil des investisseurs** (cf. p. 56)
- De superviser la **communication** de la ville.

✓ **UNE ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ & GARANTE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX**

De nombreux citoyens entretiennent et véhiculent une image négative du secteur public et de ses fonctionnaires. Cette perception très simplifiée et fort heureusement excessive révèle malgré tout un fossé entre les institutions et la population. L'échelon communal n'y fait pas exception. Niveau le plus

⁴⁹ La politique actuelle, qui consiste à ne pas permettre aux agents de célébrer leurs « petites victoires », est totalement contraire à la manière de gérer la ressource humaine en 2024 !

proche du citoyen en recherche d'une aide, la moindre réponse peu courtoise ou tardive est rapidement source de mécontentement.

Il convient donc d'être extrêmement attentif :

- À la qualité des **relations administration/usagers** ;
- À l'importance de **ne laisser personne « sur le bord de la route »** ; cette exigence se manifeste surtout au regard du développement des nouvelles technologies et de la modernisation recherchée de l'administration ; quand bien même la digitalisation doit devenir le principe, le service public devra toujours demeurer accessible, soit via des moyens humains pour qui le désire, soit via un accompagnement numérique (à cet égard, l'Espace Public Numérique sera renforcé)
- Au respect strict, par l'administration, des principes fondamentaux applicables au services publics⁵⁰, et notamment du **principe de neutralité** ; cette notion est fondamentale dans le fonctionnement des institutions publiques pour garantir l'égalité de traitement des citoyens et la bonne gouvernance ;
- En contrepartie, au strict **respect de l'agent par l'utilisateur** ; aucune attente à son intégrité, aucune insulte, injure, menace, etc. ne doit être tolérée.

✓ **SERVICE TRAVAUX : RÉÉQUILIBRAGE / MISSIONS RÉGALIENNES / RETOUR DU CANTONNIER / AIDES EXTÉRIEURES**

- Ces dernières années, l'essentiel des investissements a concerné le centre-ville. Dans la prochaine mandature, nous devons **rééquilibrer les investissements en faveur de nos villages et des quartiers « périphériques »**⁵¹

⁵⁰ Impartialité, transparence, légalité, égalité, etc.

⁵¹ Parmi les chantiers qui devront être programmés (outre ceux déjà prévus), citons :

- ✓ **STEMBERT** : Rénovation du Grand-Vivier / Rénovation de la Place du village / Rénovation de la Rue du Cimetière / Etc.
- ✓ **HEUSY** : Amélioration de l'égouttage / Réfection du haut de la Rue Jean Gôme / Sécurisation de la Drève de Maison Bois / Etc.
- ✓ **ENSIVAL** : Réfection des voiries sinistrées par les inondations de 2021 / Aménagement des berges en espaces publics verdurisés, en contact avec la Vesdre / Réfection de la Rue Houckaye / Rénovation énergétique du Hall Moray / Création de places de parking / Etc.
- ✓ **PETIT-RECHAIN** : Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville / Requalification du site des Tourelles / Sécurisation de l'entrée de l'école du Sacré-Cœur / Réfection de la Rue du Tillet / Etc.
- ✓ **LAMBERMONT** : Rénovation énergétique de l'école communale / Sécurisation du centre de village (dont une partie est encore sans trottoir malgré la circulation importante), notamment

- Au niveau interne, **le travail devra être recentré sur les missions de base** :
 - La réfection et l'entretien des voiries communales (beaucoup se trouvent dans un état inacceptable ⁵²)
 - L'entretien des espaces publics (trottoir, espaces verts, etc.) et la propreté publique.

Nos moyens sont actuellement trop dispersés.

- « **Le retour du cantonnier** » : Mise en place d'équipes d'ouvriers communaux dédiés à un territoire déterminé (quartier/ village/...). Il s'agit d'optimiser le travail (les équipes étant affectées à un territoire données, les déplacements seront réduits, la rapidité d'intervention sera plus grande et la connaissance des lieux plus profonde) et de créer du lien social (entre l'habitant et son « cantonnier »).
- Il conviendra également d'étudier la possibilité de confier certaines tâches à des sociétés privées afin de pouvoir concentrer les services de la ville sur les missions où ils apportent un supplément que ne peut apporter le secteur privé. Enfin, nous devons travailler à la mise en place de « Quick-win » avec différents acteurs qui peuvent nous aider dans certaines tâches : citoyens pour le maintien de la propreté publique, Ecole d'horticulture, etc.

en y interdisant le passage des poids lourds / Réfection de diverses voiries en état catastrophique, etc.

- ✓ **VERVIERS-CENTRE/HODIMONT/PRÉ-JAVAIS/QUARTIER NORD** : Mise en œuvre du projet d'augmentation de la convivialité de la rue de Hodimont conformément aux demandes de l'Assemblée citoyenne ayant travaillé sur le sujet (1 M @ déjà au budget) / Réfection des voiries sinistrées par les inondations de 2021 (Rue des Alliés, bas de la Rue Renier, Rue des Raines, Rue du Collège, Rue Raymond, Rue Marie Henriette, etc. / Réfection des espaces de bord de Vesdre en lieux de loisirs et de sport (Rue Saucy, Quai Jules Cerexhe) / Rénovation énergétique de l'Ecole du Nord / Réalisation du parvis de la gare / Etc.
- ✓ **MANGOMBROUX** : Mise en œuvres des recommandations de l'étude sur le Ru
- ✓ **HOUGNES** : Préservation du caractère patrimonial et de l'ambiance villageoise du quartier

⁵² Depuis plus de 20 ans, les budgets accordés au service travaux ne représentent que la moitié des budgets nécessaires. Nous payons donc tout simplement le résultat d'une longue politique de désinvestissement dans nos voiries.

UNE ADMINISTRATION RESILIENTE ⁵³

Notre administration, au sens le plus large, c'est environ 1.500 travailleurs, au cœur de la vie quotidienne des citoyens. Ce sont des comportements, des déplacements, des consommations. Notre administration se doit donc d'être à la pointe de la compréhension des enjeux climatiques et énergétiques et exemplaire dans ses comportements et ses décisions.

Nous devons faire de la décarbonisation non pas une obligation mais une **opportunité**.

Pour ce faire, nous disposons d'un outil précieux. La ville fait en effet partie des premières communes ayant mis en place (dès 2021) une **feuille de route** listant les actions à mettre en œuvre pour tendre vers les **OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)** des Nations unies. Ces ODD répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Au sein de la Ville de Verviers, un diagnostic de contribution à ces 17 ODD a été réalisé par les différents services de la Ville. Les actions sont progressivement mises en place depuis 2021.

Le travail doit être poursuivi, notamment :

- ✓ **FAIRE DE LA DÉCARBONISATION UNE PRIORITÉ INTERNE POLITIQUE.**

- ✓ **POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU « PLAN D'ACTION POUR RENFORCER NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »** ⁵⁴

- ✓ **RÉALISER DES BILANS CARBONE COMPLETS**

Cette mesure devra impliquer chacune des administrations de la Ville et du CPAS. L'ensemble des sources d'émission de Gaz à effet de serre devront être visées : émissions liées aux achats, aux déplacements domicile-travail du personnel, aux déplacements internes, etc.

- ✓ **POURSUITE DE LA POLITIQUE « SMART CITY »**

Nous renvoyons au chapitre dédié (cf. p. 56).

⁵³ Ce chapitre est inspiré des recommandations du *Shift Project* pour la décarbonisation de l'administration : <https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2021/10/TSP-PTEF-Decarboner-Administration-publique-Synthese-21-octobre-2021.pdf>

⁵⁴ Nous renvoyons au Plan pour l'exposé des mesures qui y sont proposées : <https://www.verviers.be/ma-ville/administration/services-communaux/developpement-durable>

✓ FAIRE ENTRER L'ADMINISTRATION DANS L'ÈRE DE LA MOBILITÉ DOUCE

Le personnel communal doit devenir un acteur pour faire évoluer les mentalités quant à la manière de se déplacer. Actuellement, la ville et le CPAS pratiquent une politique de mobilité peu en concordance avec leur « responsabilité sociétale » puisqu'elle favorise l'utilisation de la voiture. Il s'agit aussi de montrer l'exemple et de s'appliquer à nous-mêmes une nette transition vers une mobilité plus douce et plus durable. Nous entendons inciter le personnel communal à changer sa manière de se déplacer, soit dans ses trajets domicile-travail, soit dans ses trajets professionnels, par exemple :

- *Doter la future Cité administrative d'un parking vélo sécurisé et des infrastructures adéquates (douches, vestiaire, etc.)*
- *Créer des primes pour favoriser la mobilité douce.*
- *Envisager la mise à disposition de vélos électriques (la voiture de société de demain) ;*

✓ POURSUIVRE LA POLITIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

✓ METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLES ET PLUS SOBRE (AUGMENTATION DE LA DURÉE DE VIE DES FOURNITURES, ETC.).

✓ ŒUVRER À LA MISE EN PLACE D'UNE ALIMENTATION PLUS LOCALE DANS NOS CANTINES, MAISONS DE REPOS, ETC.

✓ CONSCIENTISER À L'IMPORTANCE DE LA SOBRIÉTÉ (DU NUMÉRIQUE AUX DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS), SANS LAQUELLE LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE GES NE POURRONT ÊTRE ATTEINTS.

✓ UNE ADMINISTRATION FORMÉE À LA GESTION DU RISQUE ⁵⁵

⁵⁵ Cf. p. 40 - Résilience & Culture de la gestion du risque

4 VITALITÉ, DYNAMISME & ATTRACTIVITÉ

Concernant notre centre-ville, on pourrait simplifier à l'extrême le problème : il est compliqué de séduire si vous n'êtes pas séduisant ; il est difficile d'entraîner si vous ne le faites pas vous-même ; et il est difficile de donner l'envie si vous ne proposez rien.

Nous devons **travailler sur nous-mêmes**. Répondre à ces habitants vivant sans la perspective d'une activité ou d'un emploi. A ces habitants exaspérés par les incivilités (dépôts sauvages, dégradations, tapages, vitesse excessive, etc.) et l'insécurité. Qui dénoncent un centre-ville peu adapté à la mobilité douce ou des travaux trop impactant pour l'activité économique. A ceux qui demandent à pouvoir disposer d'espaces verts, parce qu'ils n'en disposent pas chez eux. D'infrastructures sportives. D'une proximité des soins de santé. D'établissement scolaires leur évitant de devoir quitter Verviers pour se former.

Nous devons aussi **travailler sur nos relations aux autres**. Répondre à ces habitants de l'arrondissement qui perçoivent notre centre comme un territoire à fuir. A ceux qui y viennent, mais qui voudrait pouvoir y accéder simplement et y stationner facilement. A ceux qui pointent une offre commerciale trop pauvre. A ceux qui se plaignent de règles (notamment urbanistiques) qui découragent toute volonté d'investissement.

Concernant nos villages, nous devons entendre et répondre à leurs habitants qui voudraient conserver leur esprit de village. Leurs paysages. Leurs espaces verts. Leur patrimoine. Leurs traditions.

C'est l'objet de ce chapitre : proposer des réponses au constat d'un territoire qui ne rencontre plus les besoins et attentes de nombreux habitants et « utilisateurs » (actuels ou potentiels).

4.1 INDUSTRIE, ECONOMIE, COMMERCE & FORMATION PROFESSIONNELLE

CADRE DE TRAVAIL

Examinés à l'échelle de nos frontières communales, tous les indicateurs permettant d'appréhender la réalité socioéconomique d'un territoire sont mauvais. Et ils le sont plus encore lorsque qu'ils s'appliquent à notre centre-ville.

Les récentes données statistiques par quartier mises en ligne par l'IWEPS⁵⁶ jettent un regard cru sur une réalité que les discours officiels de certains cachent de plus en plus mal. En termes de « taux d'emploi administratif » (nombre de personnes qui ont effectivement un emploi rapporté à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle), de « taux de chômage administratif » des 15-64 ans (calculé en divisant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits par la population active, ici

⁵⁶ WALSTAT ;

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2016/2016_02_impact_chomage_entourage.pdf

en moyenne annuelle) et de « revenu médian par déclaration », la situation verviétoise compte parmi les pires de la Région wallonne, et celle des quartiers situés dans la vallée est encore pire. A cela s'ajoute l'exode de la tranche de population 35-55 ans.

Au regard des données socio-économiques objectives, nous devons oser parler de **marasme économique**, à tout le moins pour certaines parties de notre territoire.

Pourtant, Verviers se situe au cœur d'un arrondissement au tissu économique puissant et diversifié, au centre de l'Euregio, avec un taux d'emploi supérieur à celui de la Province de Liège et de la Wallonie et une contribution dans la valeur ajoutée de la Province de l'ordre de 25%.

Pourtant, les entreprises de ce vaste territoire recherchent désespérément des talents. Pourtant, la liste des métiers en pénurie s'allonge. Pourtant, Verviers dispose d'atouts extraordinaires : sa jeunesse, sa diversité de cultures, sa localisation, etc.

CE A QUOI NOUS CROYONS

- **Une des batailles de Verviers, c'est celle de l'emploi et la remise en mouvement.**

C'est une chance extraordinaire de vivre dans une société qui peut se prévaloir d'un système de protection sociale solide (sécurité sociale et assistance sociale), protégeant tout un chacun des obstacles que la vie peut mettre sur sa route et garantissant à chacun un revenu minimum.

Mais le chômage et l'inactivité sont aussi des fléaux. Tous les acteurs (économiques, sociaux, du monde de la santé) en conviennent ! Des fléaux économiques, politiques, sociaux. Pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Leurs conséquences directes (perte de pouvoir d'achat, conséquences sur le lien social, sur les relations familiales et la construction de la cellule familiale, impacts sur la santé physique et psychique, etc.) et indirectes (hausse de la délinquance et de la criminalité, etc.) sont ravageuses pour l'individu, et, lorsqu'elles deviennent massives, pour tout le territoire.

A Verviers, où les chiffres sont catastrophiques, il s'agit d'un enjeu social majeur.

Au regard de la situation de notre territoire, il est grand temps de s'attaquer réellement au problème, et pas seulement de se contenter de gérer ses conséquences (développement de nouveaux services au sein du CPAS, augmentation du nombre de logements sociaux, etc.).

En cela, notre **projet est profondément social**.

- Certes, la plupart des leviers d'action relèvent d'autres niveaux de pouvoir. Toutefois, **nous disposons de deux leviers**.

D'une part, à la tête d'un budget annuel de l'ordre de 75.000.000 €, avec ses presque 2.400 bénéficiaires, avec ses missions d'activation, le **CPAS** constitue un acteur de première ligne. Notre programme lui consacre ainsi un volet spécifique (cf. p. 131).

D'autre part, le **volontarisme politique** que nous voulons incarner.

Nous devons saisir le problème à bras le corps. Fédérer **l'ensemble des acteurs du territoire et les autorités wallonnes autour d'un ambitieux projet axé sur la jeunesse, la formation et l'emploi**. Offrons à notre jeunesse de réelles perspectives d'avenir ! Ce projet ne peut être celui d'un camp. Il doit être une mobilisation de tous, au profit de tous. Offrons la même chance à tous nos jeunes ! Quelle que soit leur origine, leur milieu social, leur nom, leurs préférences. Détruisons les murs derrière lesquels sont enfermés tant de nos concitoyens. Brisons les assignations à demeure. Offrons de pouvoir rêver d'un avenir meilleur.

En cela également, notre **projet est profondément social**. Parce qu'il cherche à élever chacun et chacune.

- Pour de nombreux problèmes que nous rencontrons, il n'y aura de solution que si nous les abordons à une **échelle plus large que les 33 km² de notre territoire communal**.

D'une part, l'ampleur du problème verviétois est telle que l'arrondissement en souffre.

D'autre part, aucune action ambitieuse en termes de développement économique (qui constitue la seule bonne réponse à apporter au problème du chômage massif, ou plus largement au problème d'absence d'activité) ne peut se construire sérieusement à une échelle communale, et sans le soutien des acteurs du territoire et des autorités régionales.

OUTILS STRUCTURELS DE GOUVERNANCE :

4.1.1.1 OUTIL DE SUPRACOMMUNALITÉ

Ce rôle est celui de la **Conférence des Bourgmestres de l'arrondissement** repensée et transformée.

Nous renvoyons au chapitre dédié à la question (cf. p. 30).

4.1.1.2 CELLULE UNIQUE D'ACCUEIL DES INVESTISSEURS

Il existe des réussites économiques. Et de nombreux investisseurs sont également à mettre en avant pour leur projet de rénovation et de reconversion du patrimoine. Verviers dispose de talents et de personnes ressources ayant une expertise à partager, dont nous devons nous alimenter.

Actuellement, ces investisseurs sont confrontés à une multitude de canaux d'accès, et à des informations parfois contradictoires et à des lignes « politiques » changeantes selon l'interlocuteur. Pour tenter de répondre à ce problème, une **Cellule d'accueil des investisseurs** a récemment été mise en place. C'est toutefois insuffisant. Elle n'a en effet ni existence officielle, ni autorité interne à l'administration.

Cette cellule sera incluse au sein de la **Cellule stratégique** (cf. p. 50). Elle doit devenir la seule porte d'entrée des investisseurs, le coordinateur du travail des services internes et le gardien de la transversalité.

UN « MASTER PLAN » POUR L'EMPLOI & LA FORMATION : UNE RÉPONSE AU « MARASME »

Nous devons apporter une réponse au fléau du chômage et de l'inactivité. Il faut remettre la recherche d'activité au centre du débat et la valoriser par la notion de bien-être.

Il n'y aura pas de redressement verbiétois avec des demi-mesures. Nous avons besoin d'une **politique d'ampleur et structurelle**.

De manière concrète, nous lancerons dès les premiers jours de la mandature un appel à l'ensemble des acteurs du territoire (forces politiques, acteurs économiques, syndicats, acteurs de la formation et de l'enseignement, CPAS, maisons de jeunes, écoles de devoirs, clubs sportifs, etc.) à se rassembler autour de la mise en place d'un projet d'envergure, conçu à l'échelle de l'arrondissement, visant la jeunesse, et axé sur la formation et l'emploi. Nous associerons les autorités wallonnes, l'enjeu d'une réponse ferme et ambitieuse au fléau de l'inactivité et du chômage étant également un enjeu wallon.

Ce projet doit être une mobilisation de tous, au profit de tous. Pour cette raison, il n'est pas plus détaillé ici, chaque acteur pouvant ainsi se l'approprier.

ECONOMIE

4.1.1.3 *INDUSTRIE/ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MIXTE*

POURSUITE DES RÉAFFECTATIONS DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS

DÉVELOPPEMENT DE ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN MILIEU URBAIN ⁵⁷

⁵⁷ Certaines activités économiques sont compatibles avec l'habitat, mais se situent pourtant en dehors des milieux urbains (comptables, réviseurs d'entreprises, bureau d'avocats, brasserie artisanale, imprimeur, etc.). L'objectif est d'identifier et de développer un ou plusieurs sites urbains qui pourraient accueillir ce type d'activité, à proximité de nœuds de communication. Par exemple, le site d'INFRABEL, à l'arrière de la gare constitue une zone particulièrement attractive.

ASSURER L'AVENIR DE « VERVIERS ENTREPRENEZ » (ANCIEN HUB)

SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES MÉTIERS DE L'EAU ⁵⁸

SOUTENIR L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE « CONSTRUCTION » ⁵⁹

4.1.1.4 **ECONOMIE SOCIALE ET PARTICIPATIVE**

Ce type d'économie est trop souvent négligé alors qu'il représente une part croissante de l'activité économique et qu'il offre une opportunité de meilleure cohésion sociale.

Elle doit pourtant être encouragée. Nous proposons de :

- **Soutenir et/ou susciter des sociétés coopératives à finalité sociale**, dans les domaines de la transition énergétique (isolation, énergie renouvelable, achats groupés d'énergie et de matériaux isolants, etc.), de l'alimentation locale et des circuits courts (en coopération avec le « Réseau Aliment Terre » de l'arrondissement de Verviers, « Nos racines », etc.) ;
- Travailler au renforcement de l'offre qualitative et de proximité du **Marché hebdomadaire**.

4.1.1.5 **ECONOMIE CREATIVE**

Les « industries créatives » sont de plus en plus reconnues comme ayant un impact positif sur l'activité économique. Pourtant, elles sont habituellement oubliées des programmes politiques locaux. L'Europe a mis en place des stratégies de développement territorial basées sur l'économie créative. En outre, la Région wallonne s'est montrée un modèle en la matière, notamment avec « Creative Wallonia » (programme cadre mise en œuvre depuis 2010 pour stimuler la créativité et l'innovation).

Verviers doit prendre une plus grande place dans les projets mis en place dans ce cadre ⁶⁰.

⁵⁸ Nous disposons d'atouts. Capitale officielle de l'eau, ville traversée par une rivière, siège de la SWDE et de la SPGE, présence du Forem Polygone de l'Eau, Verviers peine pourtant à capitaliser sur ceux-ci. Or, l'eau est plus que jamais un « or bleu » et un terrain de jeu extraordinaire pour l'économie et l'innovation, et un formidable pourvoyeur d'emplois.

⁵⁹ Le secteur de la construction (dont l'association sectorielle, EMBUILD VERVIERS-OSTBELGIEN, a son siège en bordure du territoire communal) représente un atout pour Verviers. En raison de la forte concentration sur l'arrondissement d'entreprises actives dans le secteur. En raison de ses besoins de main d'œuvre qualifiée et de la filière de formation qu'elle nécessite (présence du Centre de formation du Forem et de hautes écoles). Et en raison des opportunités d'avenir (construction durable, etc.).

⁶⁰ En lien direct avec notre Histoire et avec le tourisme, nous souhaitons soutenir des projets qui remettraient en évidence la filière de la laine (en ce compris l'élevage de moutons, qui pourraient être utilisés comme moyens d'entretenir certains espaces publics, comme dans de nombreuses villes françaises, Paris y compris, et la création d'une petite production locale, à des fins touristiques).

4.1.1.6 **ECONOMIE « CULTURELLE ET TOURISTIQUE »**

Nous sommes convaincus que la culture et le tourisme constituent des leviers importants également en termes de développement économique.

Notre programme comporte donc de nombreuses mesures en matière culturelle et touristique. Nous vous renvoyons aux chapitres qui y sont consacrés (cf. p.84).

AGRICULTURE ⁶¹

- Soutien à la diversification de l'activité agricole dans les fermes.
- Pour répondre au manque de terres exploitables, mettre un terme aux projets urbanistiques qui viennent grignoter les terres reprises au plan de secteur comme terre agricole, et mettre à disposition d'agriculteurs les réserves foncières propriétés de la ville.
- Création d'un projet éducatif pour mettre en valeur notre patrimoine rural et local, en collaboration avec les agriculteurs, les artisans locaux et les associations agricoles.
- Mise en place d'une campagne de lutte contre le raton-laveur pour préserver nos espèces indigènes.

COMMERCE

Les centres urbains ont toujours été des lieux d'activités, d'interactions sociales et d'échanges.

L'offre commerciale contribue pleinement à faire des centres urbains des lieux de vie sociale et des territoires attractifs, animés et vivants.

A Verviers – comme en d'autres villes en Belgique et ailleurs – le commerce est fragilisé. Les causes sont multiples : développement d'une offre commerciale de périphérie, loyers élevés, vieillissement et inadéquation du bâti, manque de diversité commerciale, évolution des modes de consommation (commerce en ligne, recherche d'une offre plus spécialisée, etc.). L'activité commerciale répondant en outre à une demande, le phénomène de paupérisation de certains quartiers aggrave le déficit de l'offre qualitative (un des problèmes du commerce de proximité, c'est le nombre insuffisant de consommateurs de proximité).

⁶¹ Il reste, sur le territoire de Verviers, plusieurs dizaines d'exploitants, soit située sur la commune, soit situés en dehors de la commune, mais y exploitant des terres.

De nombreux spécialistes considèrent que le commerce de centre-ville et de proximité arrive à la fin d'un cycle.

Cela ne signifie pas que le commerce physique y serait condamné. Toutefois, des actions importantes doivent être entreprises, par les pouvoirs publics, les propriétaires fonciers et les commerçants, pour répondre aux multiples obstacles auxquels il est confronté et pour développer une offre commerciale correspondant aux demandes nouvelles des consommateurs. Il s'agit aussi – c'est essentiellement de la responsabilité des pouvoirs publics – de tout faire pour maintenir en cœur de ville des lieux créateurs de flux (services publics, mutualités, sociétés de logement public, infrastructures culturelles, etc.).

Nous avons identifié les actions suivantes, qui – pour ce qui concerne le centre-ville – seront construites et mises en œuvre en coordination avec l'ASBL GESTION CENTRE-VILLE (cf. p.63).

4.1.1.7 TRAVAILLER SUR LE CIRCUIT COMMERCIAL

Sur base des études déjà réalisées, il convient de définir les contours de la zone commerciale « centre-ville »⁶² et la manière de relier les pôles commerciaux de Crescend'Eau et du centre-ville.

4.1.1.8 AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CENTRE-VILLE

Il s'agit de travailler sur l'ensemble des facteurs dont dépend l'expérience du consommateur (dont beaucoup sont éloignés du « commerce » au sens strict), à savoir :

- Promouvoir le caractère qualitatif de l'offre commerciale
- Accessibilité facilitée
- Stationnement : mise en œuvre du **Plan parking** (création de 1.000 places nouvelles à proximité du centre-ville et en parkings relais – cf. p. 82)
- Lutte contre les immeubles insalubres & les marchands de sommeil
- Espaces publics qualitatifs : verdurisation, propreté & sécurité, convivialité, éclairage
- Politique événementielle qualitative
- Mobilité douce facilitée : parkings à vélo sécurisé, etc.

4.1.1.9 PLAN DE LUTTE CONTRE LES COMMERCES DE NUIT.

Ce type de commerce apporte essentiellement des nuisances (stationnement, nuisances sonores, malpropreté et insécurité, etc.) pour les quartiers urbains dans lesquels ils s'installent. Force est en

⁶² Les spécialistes sont unanimes pour affirmer que la ville doit travailler au regroupement des commerces autour de « poches » cohérentes. Seul un itinéraire piéton, en boucle avec des pôles commerciaux forts aux extrémités est en mesure d'attirer les consommateurs. Actuellement, cette boucle n'existe plus.

outre de constater que la grande majorité de ces commerces ne respecte pas la législation qui leur est applicable.

Nous proposons :

- La mise en place de **contrôles mixtes récurrents** (police & services communaux) pour assurer le respect strict de toutes les législations applicables (urbanisme, taxe, enseigne, sécurité incendie, etc.)
- **L'application immédiate du Règlement taxe** (qui n'est manifestement pas appliqué à tous les commerces de nuit) ;
- La modification du Règlement taxe afin de construire un **mécanisme identique à celui mis en place par la ville de Malines pour lutter contre ce fléau**, à savoir :
 - Doublement de la taxe ⁶³
 - Mise en place d'une « Charte de bonne conduite du night-shop », laquelle devra prévoir notamment : engagement à respecter strictement les horaires d'ouverture, les interdictions de vente aux mineurs, le règlement enseignes, etc., engagement à maintenir son environnement extérieur direct dans un état de propreté parfait (trottoir et filet d'eau), etc.
 - Création d'une prime permettant de compenser la taxe et dont l'octroi est conditionné au respect strict de la Charte⁶⁴.
- Mise en place de tous les outils possibles – sur base de la liberté relative laissée aux communes pour agir – pour en limiter l'installation et règlementer leurs heures d'ouverture et jours de repos.
- L'utilisation des **compétences propres du Bourgmestre en matière d'ordre public** pour sanctionner fortement chaque trouble.

4.1.1.10 AIDER ET INCITER LES COMMERÇANTS À ADAPTER LEUR OFFRE COMMERCIALE AUX BESOINS DES CONSOMMATEURS & SOUTENIR LA DYNAMIQUE DE COMMERCE FAVORISANT LES CIRCUITS-COURTS ET LES NOUVEAUX CONCEPTS COMMERCIAUX (POP-UP STORE, ETC.).

4.1.1.11 MESURES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME

⁶³ Actuellement, 21,50 €/m², avec un maximum de 2.970 €.

⁶⁴ Il s'agit donc d'une opération « neutre » pour les finances communales (d'autant que, actuellement, la taxe n'est de toute manière pas réclamée) et respectueuse de la liberté de commerce et d'industrie.

VEILLER À MAINTENIR UN SAIN ÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE COMMERCIALE DE CENTRE-VILLE ET L'OFFRE DE PÉRIPHÉRIE

LUTTE CONTRE LES SURFACES COMMERCIALES VIDES

Nous proposons de construire un **mécanisme identique à celui mis en place par la ville de Malines pour lutter contre ce problème**, à savoir :

- Création d'une taxe lourde sur les surfaces commerciales vides
- Création d'une possibilité d'exonération de la taxe en cas d'acceptation de location de la surface, à un loyer très réduit, à un commerçant identifié par la ville (jeunes entrepreneurs, coopératives, etc.), avec faculté de résiliation (préavis de 2 mois) uniquement si le propriétaire a reçu une offre de location à meilleur prix)

Pareil dispositif permet :

- Une occupation continue des surfaces commerciales
- Une mise à disposition de la ville, sans investissement, de surfaces utiles à sa politique de soutien aux nouveaux commerces ⁶⁵.

4.1.1.12 MESURE FISCALE : PRÉCOMPTE IMMOBILIER – ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE L'HYPER-CENTRE EN VUE D'OBTENIR UNE RÉVISION SUR BASE DE L'ENVIRONNEMENT ACTUEL ⁶⁶

4.1.1.13 L'ASBL GESTION CENTRE-VILLE

Le nouveau Décret relatif aux « Gestions centre-ville » fait de l'ASBL GESTION CENTRE-VILLE un acteur central dans de multiples domaines, dans son périmètre territorial (culture, tourisme, économie, commerce, etc.). Il conviendra donc d'assurer la collaboration fluide entre l'ASBL et la ville.

4.1.1.14 FOCUS « CITYMALL »

L'incertitude est pour beaucoup dans l'effondrement de notre centre-ville. Elle plane depuis plus de 20 ans, empêchant tout acteur économique d'appréhender dans de bonnes conditions la moindre décision d'investissement. Il est temps de mettre fin à cette incertitude.

⁶⁵ Cette proposition permettra de stopper le dossier de maternité commerciale, pour lequel la Ville devient propriétaire d'un immeuble de plus... pour abriter... un seul commerce.

⁶⁶ Cf. p. 44

Notre position est claire.

- La manière dont le projet a été construit se trouve aux antipodes de ce à quoi nous croyons. On ne revitalise pas un cœur de ville entre les murs feutrés d'un salon. On revitalise un centre-ville avec ses acteurs et ses habitants.
- Nous ne voulons plus du modèle CITYMALL. Dans l'état de notre centre-ville, au regard de l'évolution du commerce, et sur base des leçons des inondations, aucun des projets d'urbanisation que pourra présenter ce promoteur (qui est de facto tenu pas ses positions financières antérieures) ne pourra correspondre à ce dont Verviers a besoin.
- Cette conviction a été traduite politiquement puisque le Conseil communal a décidé, en juin 2024, de récupérer le foncier dont la ville était propriétaire et qu'elle a, un temps, envisagé de céder au promoteur (nous parlons de l'ensemble de la rive gauche, du quai Rapsat, de la trémie et la voirie, et du parking Hurard). A ce jour, **la Ville de Verviers se considère donc comme déliée de tout engagement envers CITYMALL en ce qui concerne les espaces publics.**

Il reste à inventer un nouveau cœur de ville.

Au cœur du chapitre intitulé Résilience et Verdurisation (p. 37), nous formulons une proposition d'aménagement de l'ensemble du site : le projet de **PARC « RIVE DE LA VESDRE »**. Il s'agit de rendre le cœur de ville aux habitants et utilisateurs, et à reconnecter la ville à sa rivière.

4.1.1.15 COMMERCES & VILLAGES

Nous entendons promouvoir, dans les villages, des noyaux satellites d'activité économique avec l'implication des comités de quartier et les commerçants locaux, et veiller à ce que ces noyaux ne s'installent pas en périphérie des villages.

4.2 SÉCURITE & JUSTICE – PROPRETÉ PUBLIQUE – RESPECT DE LA RÈGLE

CADRE DE TRAVAIL

- L'insécurité (qu'elle soit objective ou résulte d'un sentiment généré par des incivilités ou des comportements inadaptés) doit être combattue fermement. Les lois doivent être respectées quel que soit le lieu : sur nos routes, dans nos parcs, dans tous nos quartiers. A l'opposé des discours lénifiants d'une grande partie de la classe politique (circulez, il n'y a pas de problème), il est temps d'oser affronter la réalité : des quartiers doivent être aujourd'hui considérés comme des zones de non-droit (ou de moindres droits). Ce n'est plus tolérable !
- Comme beaucoup de territoires, urbains ou non, en Belgique ou ailleurs, Verviers subit le fléau de l'incivisme, notamment des dépôts sauvages, qui nuit à la propreté publique. Or, la propreté figure en tête des préoccupations des citoyens. Elle a en outre de nombreuses conséquences sur multiples aspects de la société. La propreté publique (et la lutte contre l'incivisme) doit devenir une priorité politique commune.
- De manière plus générale, nous devons mettre un terme à une dérive : à Verviers, le respect de la règle est trop souvent l'exception. Il en résulte un profond sentiment d'injustice. Ce constat s'applique aux règles d'urbanisme (exemple : il est parfois plus simple de régulariser une division d'immeuble que de demander au préalable un permis), aux règles en matière de logement, aux règles en matière commerciale (exemple : nombre de commerces de nuit sont en situation d'illégalité), aux règles en matière environnementale, aux règles de sécurité aux abords des écoles, dans le centre-ville (excès de vitesse, tapages, stationnement sauvage, etc.). Ce n'est plus acceptable !

CE A QUOI NOUS CROYONS

Nous entendons, plutôt que de cacher les problèmes sous le tapis, les assumer et nous attaquer à leurs causes réelles.

L'impunité doit disparaître !

Certes, tout ne dépend pas de la commune. Un travail devra être entrepris auprès des autorités supérieures pour que les règles avec lesquelles nous devons travailler soient simplifiées et renforcées. Mais la commune – et en particulier le bourgmestre – dispose de nombreux leviers pour assurer ces missions régaliennes : maintien de l'ordre, rôle au sein du Conseil de police, Sanctions Administratives Communales, politique de prévention (notamment le « partenariat local de prévention »), etc.

Notre commune dispose donc de tous les leviers nécessaires pour envoyer un message de fermeté et de civisme. La question est donc d'abord une question de **volonté politique** et de **moyens**.

Enfin, notre **ambition** est **profondément sociale**. Les premières victimes de ces comportements sont les plus fragiles d'entre nous ! Ce sont eux qui ont le plus besoin de la puissance étatique pour leur garantir leurs droits. Bart Somers (Bourgmestre de Malines, que nous avons rencontré lors d'un voyage d'étude) nous l'a dit : lutter contre l'insécurité dans les quartiers difficiles est une base essentielle pour recréer la confiance entre citoyens, entre les citoyens et les autorités, et entre les générations.

SÉCURITÉ & JUSTICE

4.2.1.1 MESURES STRUCTURELLES :

APPEL AUX PARLEMENTAIRES ET GOUVERNEMENT FEDERAL

Nous devons plaider – avec les autres communes – pour qu'une solution soit trouvée :

- Au sous-financement des zones de police
- À la reconstruction du Palais de Justice
- À la reconstruction de la prison ⁶⁷.

Le niveau de pouvoir fédéral doit également être interpellé sur la nécessité de modifier divers textes de loi pour répondre au sentiment d'impunité qui se développe et – en matière judiciaire – pour permettre une réponse pénale plus rapide et plus efficiente.

CREATION D'UNE TASK-FORCE ASSOCIANT POLICE/JUSTICE/VILLE

Une réponse ferme et rapide à la délinquance ne peut se faire qu'en coordonnant l'action de ces trois acteurs. Le/la futur(e) bourgmestre devra être capable de nouer pareil partenariat, comme l'ont réussi d'autres bourgmestres ailleurs, avec des résultats probants (exemple : Malines).

ASSURER LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ADEQUATS A LA ZONE DE POLICE

Les effectifs de terrain de la police doivent être augmentés. Sous cette mandature, nous avons déjà obtenu l'embauche de 16 policiers supplémentaires. Ça n'est pas satisfaisant puisque ces policiers viendront uniquement remplir des cadres déjà considérés comme insuffisants s'ils étaient complets.

⁶⁷ Le maintien d'une justice de proximité est un enjeu pour tout l'arrondissement. Concernant la prison, nous ne pouvons pas nous satisfaire de la proposition actuelle du Ministère de la Justice, qui fait de Verviers uniquement une maison de peine. Elle signifie, à terme, la disparition de la Justice pénale de Verviers (juges d'instruction, parquet, audience, etc.). L'absence d'avancée du Fédéral dans le dossier du Palais de Justice nous inquiète tout autant.

AUGMENTER LA RAPIDITÉ DE LA SANCTION : PERCEPTION IMMÉDIATE

La mise en place de ce dispositif (possible notamment en matière d'usage de drogues) permettra de demander à un contrevenant de payer directement à l'auteur du constat (policier, agent constatateur, etc.), par Bancontact ou QR Code.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS, URBANISME & LOGEMENT

Tout d'abord, l'aménagement des espaces publics est un facteur essentiel dans la lutte contre la délinquance. Bien conçu, il a un rôle préventif et sécurisant. Les principes de bon aménagement⁶⁸ devront être intégrés à nos investissements futurs.

Ensuite, nos parcs deviennent, à la nuit tombée, des zones insécurisées et propices aux trafics en tous genre. Nous devons y remédier. Dans ce cadre, nous envisagerons la faisabilité d'une fermeture de nos parcs la nuit (c'est le cas au Parc de Séroule).

Une action systématique et globalisée de traque des situations urbanistiques problématiques doit être mise en œuvre en collaboration transversale entre les services de l'urbanisme, du logement, de l'environnement et du CPAS. Il s'agit de passer en revue, rue par rue et en ciblant des quartiers prioritaires, tous les immeubles sous l'angle des conditions de salubrité, des divisions irrégulières, du contrôle des adresses de référence, et de l'utilisation des dispositifs d'évacuation des déchets.

4.2.1.2 **MESURES SPECIFIQUES**

AUGMENTER LA PROXIMITÉ ENTRE LA POLICE ET LE CITOYEN (DECENTRALISATION LA PLUS FORTE POSSIBLE)

- ✓ **RENFORCER LA PRÉSENCE DE POLICIERS/AGENTS DE LA VILLE/STEWARDS/... DANS LES QUARTIERS DU CENTRE-VILLE**

Il est essentiel de faire passer le message que la police est aussi dans la rue, que ce soit par le biais de patrouilles à vélo, à pieds ou à cheval.

Cette présence policière de proximité est en outre la seule réponse possible (outre l'éducation et l'apprentissage du civisme) au phénomène de **petite délinquance dite fréquente et répétitive** : harcèlement de rue, crachats, mégots, déjections canines, deal de rue, dépôts sauvages, etc.

⁶⁸ On peut citer : visibilité, surveillance naturelle, lisibilité, contrôle naturel d'accès, agencement esthétique et fonctionnel (verdurisation, mobilier, signalétique, éclairage), etc.

✓ **INSTALLER LE NOUVEAU COMMISSARIAT CENTRAL AU CŒUR DE VERVIERS**

Le projet actuel consiste à privilégier un agrandissement du commissariat de Heusy, où tous les policiers seraient regroupés. Il n’y aurait donc plus de policiers en centre-ville. Le projet actuel revient à désertifier une zone déjà compliquée. Il constitue également une mesure contraire à toutes les recommandations en matière d’aménagement du territoire pour contrer le phénomène de fuite du centre-ville⁶⁹ et est contraire au principe de la ville du ¼ d’heure (cf. p. 34). Nous y sommes totalement opposés. Nous combattons pour une implantation en cœur de ville.

✓ **RENFORCER LA POLITIQUE DE SECURITE DES QUARTIERS, VIA LA VIGILANCE CITOYENNE⁷⁰**

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU PLAN CAMÉRAS (FIXES ET MOBILES) & MISE EN PLACE DE SYNERGIES AVEC LE RESEAU « POLICE »⁷¹

LUTTE CONTRE L’INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les comportements dangereux au volant doivent être sévèrement combattus : vitesse excessive, conduite sous l’effet de l’alcool ou de produits stupéfiants, etc. De nombreux endroits de notre territoire en subissent les nuisances.

Il conviendra de trouver des solutions pour tous, en fonction des cas et en concertation avec le pouvoir de tutelle (Région wallonne) et les autorités policières et judiciaires. Les outils sont nombreux⁷².

Les abords d’école ainsi que les passages pour piétons feront l’objet d’une attention particulière.

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES ET LE TAPAGE (NOCTURNE ET DIURNE)

Le bruit constitue une nuisance pour nos citoyens dans de nombreux quartiers, où les règles ne sont pas respectées (fermetures tardives de cafés, volume excessif, troubles sur la voie publique, etc.).

⁶⁹ Le rôle des pouvoirs publics dans ce phénomène est déterminant. Nous nous devons de montrer l’exemple ! Si même les pouvoirs publics fuient le centre-ville, comment convaincre les investisseurs et les habitants d’y revenir ?

⁷⁰ Plusieurs dispositifs existent et doivent être renforcés : « POPPOL veillent », Partenariats Locaux de Prévention (PLP), etc.

⁷¹ Actuellement, la Ville ne peut légalement pas accéder au réseau de caméra de la police. De son côté, la police n’a pas les moyens de poursuivre les infractions environnementales. Mener à bien l’intégration des réseaux ville et police est donc essentiel.

⁷² Dispositifs physiques, peinture, placement de radars, présence policière, saisie de véhicules, etc.

Les compétences propres au Bourgmestre (fermeture d'établissements, interdictions temporaires de lieux, etc.) seront mises en œuvre pour permettre une réponse immédiate à ces problèmes. Nous travaillerons aussi sur la responsabilisation des gérants d'établissement (via notamment la mise en œuvre de partenariats avec la ville).

LUTTE CONTRE LE RADICALISME

Cf. p. 118 et suivantes – Vivre ensemble dans la diversité

PROPRETÉ PUBLIQUE

- Les enquêtes relatives aux préoccupations des citoyens placent la propreté publique parmi les **priorités**. C'est qu'un cadre de vie propre contribue fortement à la qualité de vie.
- Notre territoire présente de nombreux problèmes de propreté publique. Ils sont plus sévères dans certaines zones que dans d'autres.

Parmi les problèmes souvent cités, les **dépôts clandestins**. Ils existent probablement depuis toujours mais avec l'avènement de la surconsommation, du suremballage et la mentalité du « tout, tout de suite », le problème s'est amplifié⁷³. Il faut ajouter le « bruit médiatique » du phénomène, en hausse ces dernières années (réseaux sociaux, etc.). Le phénomène n'est pas verviétois : il empoisonne la vie de nombreuses collectivités à travers le monde.

Ce phénomène a des répercussions sur l'environnement (pollution des sols, de l'eau, menaces sur la biodiversité, sur les formes de vie sauvages) mais aussi au niveau social (sentiment d'insécurité et taux de criminalité plus important), du bien-être personnel, de la santé et de l'économie (notamment le coût du nettoyage, élevé et supporté par la collectivité).

L'origine de ce type de dépôts est multifactorielle⁷⁴ : incompréhension des règles, dégradation du sentiment d'appropriation de l'espace public, fainéantise, incivisme grandissant, etc. A Verviers, il convient d'ajouter : le changement du système de collecte (exigeant un temps d'adaptation et plus d'efforts personnels), les conséquences des crises Covid & inondations, et la concentration (sur certaines portions de territoires) de publics maîtrisant mal les règles applicables.

- Verviers avait pour obligation de modifier son système de collecte de déchets pour respecter les normes des impositions européenne et wallonne. Après des années de tergiversations, cette obligation a été rencontrée dès 2020.

⁷³ Extrait de <https://www.bewapp.be/proprete-publique/>

⁷⁴ Nous renvoyons aux conclusions d'une étude commandée par BEWAPP au bureau ÉGÉRIE RESEARCH, disponible sous ce lien : <https://www.bewapp.be/mediatheque/etude-des-facteurs-sociologiques-et-comportementaux-influençant-la-malproprete-publique-egerie-mars-2019/>

Le bilan du nouveau système de collecte est globalement bon. Tous chiffres confondus (et donc dépôts sauvages inclus), les Verviétois ont sensiblement réduit leur production de déchets, et ils ont mieux trié. Quant au volume de dépôt clandestins, après deux années compliquées pour cause de crise Covid et d'inondations, il est revenu depuis 2023 au niveau d'avant le passage au nouveau système⁷⁵.

- Au-delà des chiffres, une réalité demeure : **le niveau de propreté demeure insuffisant**.
- Pour lutter plus efficacement, Verviers s'est dotée en 2023 d'un plan d'action (**Plan Local de Propreté**⁷⁶). Progressivement, au gré des moyens financiers disponibles, ce plan est opérationnalisé. Plusieurs actions ont déjà été réalisées⁷⁷. Toutefois, les moyens accordés demeurent insuffisants⁷⁸.
- Enfin, nous sommes contraints de travailler dans un cadre juridique imposé par les législateurs wallon et fédéral. Or, ce cadre est trop lourd et trop compliqué que pour permettre une action rapide et efficiente.

Nous formulons les propositions suivantes⁷⁹ :

4.2.1.3 **MESURES STRUCTURELLES :**

ASSISES DE LA PROPRETÉ

Nous activerons, dès les premiers jours de la mandature, le modèle de participation citoyenne verviétois (cf. p. 136 – Participation citoyenne) pour rassembler de citoyens tirés au sort et l'ensemble des acteurs de la propreté publique. Il s'agira de passer en revue les mesures proposées par le Plan local de propreté et de le compléter/amender avec les propositions des participants. Il s'agira également d'un moment exprimant la mobilisation collective autour de l'enjeu.

⁷⁵ Ibidem

⁷⁶ Il s'agit d'un plan d'action construit à l'aide de professionnels et de la Région wallonne, après un travail de diagnostic et de collecte des données. L'ensemble du plan est disponible sous ce lien : <https://www.verviers.be/ma-ville/administration/services-communaux/communication/publications/communiqués-et-dossiers-de-presse/2024/20240315-verviers-cp-bilan-cce-et-hub-derniere.pdf>

⁷⁷ Optimisation des tournées de collecte, optimisation des points d'apport volontaire, etc.

⁷⁸ Exemple : bien que nous soyons passés de 1 à 3 agents constatateurs, l'équipe de terrain demeure bien moins fournie que dans les autres communes au profil similaire (Seraing, Herstal, etc.).

⁷⁹ Nos propositions sont fortement inspirées du Plan propreté, qui constitue une feuille de route à laquelle nous avons contribué. S'y ajoutent des propositions nouvelles issues du terrain.

APPEL AUX PARLEMENTAIRES ET GOUVERNEMENTS REGIONAL & FÉDÉRAL

Nous devons conscientiser – avec l’aide des autres communes de l’arrondissement – les parlementaires wallons et fédéraux, et les Ministres compétents afin obtenir des modifications législatives qui faciliteront le travail en matière de propreté publique et de lutte contre les incivilités.

Des solutions simples existent, mais elles ne dépendent pas des compétences communales⁸⁰.

4.2.1.4 **MESURES SPECIFIQUES :**

PREVENTION RENFORCEE

- ✓ **RENFORCER L’EDUCATION A L’ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPER UNE « CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE » FORTE**
- ✓ **EDUQUER LES CITOYENS AU CIVISME ET A LA PROTECTION DE LEUR CADRE DE VIE**
- ✓ **METTRE EN PLACE DES MESURES D’INFORMATION POUR TOUT NOUVEL HABITANT RELATIVEMENT AUX REGLES REGISSANT LA PROPLETE ET LE RESPECT DU LIEN COMMUN**
- ✓ **PLACER DES PANNEAUX RAPPELANT LES REGLES ET LES SANCTIONS ENCOURUES A COTE DE CHAQUE CONTENEURS COLLECTIFS ENTERRÉS (CCE)**
- ✓ **MENER A BIEN LE PROJET DE MAISON ZERO DECHETS, EN COLLABORATION AVEC INTRADEL⁸¹**
- ✓ **PROMOUVOIR AUPRES DES CITOYENS LES DIFFERENTES FILIERES DE TRI, EN COLLABORATION AVEC L’INTERCOMMUNALE INTRADEL**
- ✓ **IDENTIFIER UNE SOLUTION POUR LES DECHETS DES PUBLICS « INVISIBLES », EN COLLABORATION AVEC LE CPAS⁸²**

⁸⁰ Par exemple : autoriser une dérogation aux règles en matière de montants insaisissables en cas de récidive et/ou en cas de refus d’accomplir une prestation d’intérêt général, etc.

⁸¹ Ce lieu permettra de disposer sur le territoire de Verviers (en l’occurrence en centre-ville, à côté de la nouvelle Cité administrative) d’un lieu d’information de proximité pour le citoyen. En outre, y seront dispensées des formations pour des publics spécifiques.

⁸² Diverses situations entraînent *de facto* des problèmes au niveau de l’évacuation des déchets des personnes concernées (l’octroi d’une dotation impliquant une domiciliation) : séjours irréguliers, divisions irrégulières d’immeuble, garde partagée non déclarée, domiciliations fictives, etc.).

PRESENCE RENFORCEE SUR LE TERRAIN

- ✓ **POURSUIVRE LE PLAN CAMERA** ⁸³

- ✓ **CREER UNE « BRIGADE D'INTERVENTION RAPIDE » SPECIFIQUEMENT DEDIEE AUX INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES** ⁸⁴

- ✓ **POURSUIVE DE LA POLITIQUE DE RENFORCEMENT DES EQUIPES D'AGENTS CONSTATATEURS & RENFORCEMENT DES EQUIPES DE TERRAIN**

- ✓ **ASSURER UNE PRESENCE DE PERSONNEL LE DIMANCHE, LONGS WEEK-END ET JOURS FERIES, SPECIFIQUEMENT A PROXIMITE DES LIEUX**

Actuellement, en raison des coupes budgétaires, il n'y a pas d'agent sur le terrain en ces journées. Elles se transforment donc en journées d'impunité garantie. C'est catastrophique pour les habitants, pour les organisateurs d'événements le dimanche, et pour l'image générale de la ville.

- ✓ **RENFORCER LES SYNERGIES AVEC LA POLICE ET INTENSIFIER LES OPERATIONS COUP-DE-POING ET LES PLANQUES.**

En collaboration avec la police et les services internes de la Ville, ces **opérations « coup-de-poing »** seront construites comme des opérations **« globales »**. Il s'agit de s'attaquer à un périmètre précis en ciblant toutes les problématiques qui contribuent au phénomène⁸⁵.

⁸³ Cf. p. 68. Il conviendra de mettre l'accent sur l'achat de caméras mobiles (type caméras de chantier) afin de pouvoir cibler les lieux connus de dépôts sauvages, avec agilité et discrétion.

⁸⁴ Spécifiquement dédiée aux infractions environnementales, cette brigade doit rassembler sous une même coupole des moyens issus de divers services pour plus d'efficacité et de rapidité. L'objectif est de pouvoir répondre à toute demande d'intervention dans un délai court, tout particulièrement en centre-ville, où il faut d'urgence enrayer le phénomène d'« effondrement ».

⁸⁵ 1^{ère} phase : information : identification des problèmes de voirie publique, de trottoir, de logement, d'urbanisme, de mobilité ; 2^{ème} phase : intervention des services communaux pour ce qui les concerne ; 3^{ème} phase : collecte d'informations, fouille des dépôts sauvages, verbalisation.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION VISUELLE

Les points noirs constatés sont en grande partie constitués des points d'apport volontaire : bulles à verre, bulles à vêtements et les Conteneurs collectifs enterrés. La pollution visuelle est également constituée du mobilier urbain sale et/ou dégradé et des conteneurs individuels qui restent en permanence sur le domaine public.

✓ **BULLES À VÊTEMENTS.**

En collaboration avec l'ASBL TERRE⁸⁶, ces dispositifs doivent être enlevés de l'espace public et intégrer des sites privés ou publics surveillés.

✓ **CONTENEURS COLLECTIFS ENTERRÉS**

Réaliser des aménagements légers autour des conteneurs collectifs enterrés (CCE) permettant à la fois de les isoler visuellement du reste de la voirie et les embellissant (haies, murets, ...), tout en ayant la possibilité de les surveiller via le réseau de caméras.

✓ **BULLES À VERRE : POURSUITE DE LA POLITIQUE D'ENFOUISSEMENT ⁸⁷.**

✓ **RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES CONTENEURS RESTANT EN PERMANENCE SUR LE DOMAINE PUBLIC & LES GRANDS CONTENEURS « COMMERÇANTS » PLACÉS SANS AUTORISATION.**

✓ **UTILISER LE MOBILIER INESTHÉTIQUE COMME SUPPORT POUR UNE INTERVENTION ARTISTIQUE (EX. : LES CABINES ÉLECTRIQUES)**

✓ **RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DEJECTIONS CANINES**

SANCTION RENFORCEE : VERS UNE « TOLERANCE ZERO »

✓ **VERBALISATION DES NON-UTILISATEURS DE CONTENEURS**

Le nouveau système de collecte a mis en évidence des comportements qui interpellent. Ainsi, plusieurs centaines des ménages n'utilisent jamais ni conteneurs, ni Récyparc ! Parmi ceux-ci, il n'y a vraisemblablement qu'une petite partie de citoyens ne produisant pas de déchets, ou disposant d'une solution alternative (indépendants, etc.). Les autres les évacuent en dépôts sauvages. Le règlement communal autorise la verbalisation de toute personne ne pouvant justifier sa non-utilisation du système. Osons envoyer un message fort.

⁸⁶ Il s'agit d'une remise en cause importante du *business model* de cette entreprise à finalité sociale et solidaire. Nous souhaitons donc les accompagner pour éviter une atteinte à l'emploi.

⁸⁷ L'enfouissement apporte un plus haut degré de confort sonore et de propreté.

- ✓ **MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE PERCEPTION IMMEDIATE** ⁸⁸
- ✓ **MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT-REDEVANCE SUR L'ENLÈVEMENT DES DÉPÔTS SAUVAGES**⁸⁹

PARTICIPATION RENFORCEE

- ✓ **MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE « PERSONNES RESSOURCES » AU SEIN DES QUARTIERS**

Il s'agit de s'inspirer de la dynamique des Ambassadeurs de la propreté et du fonctionnement des Partenariats Locaux de Prévention : dans un territoire restreint déterminé, mobiliser, de manière durable, des citoyens, associations ou autres clubs impliqués. L'idée est d'en faire de véritables « référents propreté » dont l'objectif sera d'aider à maintenir propre et agréable leur cadre de vie.

- ✓ **IMPLICATION D'UN RÉSEAU DE BÉNÉVOLES & D'ACTEURS DU TERRAIN**

Ces personnes pourraient se voir confier la responsabilité de l'entretien d'une petite portion de territoire, contre la fourniture de matériel et une assistance à l'évacuation des déchets.

- ✓ **GROUPES WHATSAPP « HABITANTS/POLICE/AGENTS CONSTATATEURS »** ⁹⁰
- ✓ **PROMOTION, VALORISATION ET RENFORCEMENT DES OPÉRATIONS SPÉCIALES DE RAMASSAGE DES DÉCHETS ET DE NETTOIEMENT + VALORISATION DES PARTICIPANTS**

Les opérations telles : « Rivière Propre », « Grand Nettoyage de Printemps » et « Ambassadeurs de la Propreté » doivent être mises en avant, encouragées et soutenues.

⁸⁸ Cf. p. 67

⁸⁹ *La redevance prendra en compte le volume et l'ampleur du dépôt ainsi que le travail des hommes de terrain pour son évacuation. Elle sera ajoutée au montant de l'amende infligée aux auteurs identifiés.*

⁹⁰ Ce dispositif – tout simple – a été mis en œuvre à Seraing. Il permet aux citoyens impliqués de partager les informations rapidement avec les équipes de terrain et la police, en toute confidentialité. Il sera complémentaire aux dispositifs de signalement existant actuellement (dont l'application Ville).

Les participants – qui allègent le travail des services – doivent être récompensé (bons d’achat dans le commerce local, etc.).

- ✓ **L’INTÉGRATION DE CITOYENS AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN LOCAL DE PROPRIÉTÉ VIA, PAR EXEMPLE, TIRAGE AU SORT.**

INFRASTRUCTURE ET MOYENS MATÉRIELS

- ✓ **CONTENEURS COLLECTIFS ENTERRES (CCE) :**
 - Suite aux pannes sur les premiers appareils, une grande partie du parc a été remplacé par du matériel plus solide. Depuis lors, les seules pannes rencontrées sont dues à des faits de délinquance. Il conviendra d’assurer le maintien en état du parc.
 - Il conviendra de faire la promotion auprès des utilisateurs des CCE de la possibilité – sur simple demande – de remplacer son accès au CCE par un conteneur « noir » à placer à domicile. Cette possibilité existe, mais est peu connue.
- ✓ **RECYPARC DU CENTRE-VILLE : DOIT ÊTRE DÉMÉNAGÉ VERS UN LIEU PLUS ADEQUAT, POUR UN MEILLEUR SERVICE AU CITOYEN**

PILOTAGE RENFORCÉ

- ✓ **MISE EN PLACE D’UN OUTIL DE MESURE (INDICATEUR) EN TEMPS REEL DU SENTIMENT DE PROPRIÉTÉ AU CENTRE-VILLE ⁹¹**
- ✓ **MISE EN PLACE D’UNE POLITIQUE DE LA DONNÉE :**

Tant pour piloter que pour communiquer, nous avons besoin de données précises et régulières. Une politique de collecte et de construction de la donnée sera mise en place avec les services impliqués.

RESPECT DE LA RÈGLE

Répondre au problème plus général de l’absence de respect de la règle impliquera de réformer profondément nos règles et nos *process* internes et d’accroître notre capacité à les faire respecter. Cela impliquera aussi du courage politique.

⁹¹ Cf. p. 48 – Verviers, ville « intelligente »

Outre les mesures générales de réforme de notre administration (cf. p. 49 et s.), nous proposons :

4.2.1.5 EXERCICE DE QUESTIONNEMENT ET DE SIMPLIFICATION DES RÈGLES.

Si une règle existe mais n'est pas appliquée, elle doit être supprimée. Si une règle est trop complexe que pour ne donner lieu qu'à des exceptions, elle doit être simplifiée. Par contre, si une règle est considérée comme opportune, il faut alors la faire respecter. Sans exception autre que celles prévues par la règle elle-même.

4.2.1.6 « ON MONTRE L'EXEMPLE »

La ville doit commencer par montrer l'exemple en respectant elle-même scrupuleusement les règles qu'elle édicte ⁹². Nos services doivent être organisés de manière telle à traduire ce principe basique sur le terrain.

4.2.1.7 CONTRÔLE ET SANCTION

Nos services doivent être en mesure de contrôler le respect de règles imposées aux citoyens. A défaut, un « estompement généralisé » de la norme se développe ⁹³. Quant aux sanctions appliquées, elles doivent devenir plus dissuasives.

4.3 MOBILITES

CADRE DE TRAVAIL

La mobilité constitue un enjeu central. Tant pour les habitants du centre-ville que pour les extérieurs.

Les axes de pénétration dans la ville sont peu nombreux. Les axes de sortie sont congestionnés à l'heure de pointe. La lisibilité du parcours voiture est complexe. Et Verviers est en retard sur les grandes villes avoisinantes frontalières en matière de modes de déplacement alternatifs ⁹⁴.

Enfin, Verviers présente un problème important de parking. Les emplacements potentiels sont trop peu nombreux. Les zones de parking sont difficilement identifiables. Il existe peu de parkings de délestage. Ce problème pénalise depuis trop d'années la dynamique urbaine et commerciale. Et il ne va qu'aller en s'accroissant lorsque des outils comme le Grand-Théâtre attireront à nouveau.

⁹² Exemple : comment justifier la verbalisation d'habitants pour non entretien du trottoir alors que la Ville n'entretient pas elle-même ceux qui sont de sa responsabilité ?

⁹³ Des centaines de dossiers infractionnels d'urbanisme ne sont actuellement pas traités, faute de ressource humaine. Comment ne pas en déduire qu'il est plus simple de ne pas demander de permis, puis de régulariser après ?

⁹⁴ Les modes doux y sont devenus prépondérants et cohabitent harmonieusement avec les modes classiques alors qu'à Verviers il existe peu d'alternatives crédibles aux modes de transport classiques (parcours urbain dangereux, absence de parking vélos sécurisé, etc.).

Ce constat est d'autant plus inacceptable que Verviers possède de nombreux atouts en termes de mobilité : deux gares, trois sorties autoroutières et la Vesdre, qui traverse tout son centre-ville.

CE A QUOI NOUS CROYONS

Les questions de mobilité/accessibilité constitueront demain des éléments de concurrence entre pôles urbains (en d'autres termes, si Verviers veut attirer à nouveau, elle doit être « à la pointe » sur ces questions).

Nous devons dès lors rattraper notre retard.

En ce qui concerne les modes doux, il faut cesser de vouloir faire coexister, sur un même espace, des utilisateurs qui ne sont pas faits pour coexister. Les villes ayant réussi le mariage entre les mobilités ont proposé des solutions complètes et sécurisées pour chacun des modes de déplacement.

PROPOSITIONS

4.3.1.1 MESURES STRUCTURELLES

RÉVISION DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

Ce plan a été construit autour d'un postulat : la concrétisation du projet CITYMALL, vers lequel tout devait converger.

Ce projet ne se réalisera pas. Par contre, nous savons désormais que d'autres projets se réaliseront.

Il convient dès lors de **remettre à plat le Plan mobilité** en y intégrant les *imputs* nouveaux : reconstruction de l'îlot BELGACOM, projet NOSHAQ⁹⁵ (entre la Place Verte et la Place du Martyr), Grand-Théâtre, et le souhait de transformer l'espace autrefois destiné à accueillir le centre commercial en un espace public qualitatif (cf. notre projet de PARC « RIVE DE LA VESDRE », p. 37).

OPTIMISATION & MEILLEURE INTÉGRATION DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE TRANSPORT PUBLIC⁹⁶

⁹⁵ <https://www.verviers.be/actualites/2024/vente-pvi> & <https://gehlengroup.be/nouveau-projet-a-verviers/>

⁹⁶ Optimisation des correspondances, rythmes des lignes, parcours de mobilité complets, etc.

RÉFLÉCHIR À UNE POLITIQUE TARIFAIRE INTÉGRÉE VERVIÉTOISE ⁹⁷

OBSTACLES DE MOBILITÉ

Un travail sera entrepris par les représentants des PMR et des Séniors pour identifier les « obstacles de mobilité » (mauvais choix de pavés, largeurs non adaptées, etc.). Les problèmes identifiés devront ensuite être solutionnés. Enfin, il conviendra de rédiger des directrices internes pour éviter de reproduire les mêmes erreurs à l'avenir, et d'institutionnaliser le recours à un référent accessibilité, externe ou interne, pour la conception de tout projet public.

4.3.1.2 **MOBILITÉ CYCLISTE**

ENGAGER/DÉSIGNER EN INTERNE UN « MONSIEUR VÉLO »

Il s'agira d'une personne chargée de veiller à la mise en œuvre et au bon fonctionnement de notre politique cyclable sur le territoire.

CRÉER UNE « MAISON DU VÉLO » (COMME À LA LOUVIÈRE)

Organe communal ou supra-communal ⁹⁸, ses missions sont la location de vélo et la promotion du vélo, à travers des partenariats avec tous les organes et institutions internes et externes ⁹⁹.

DÉVELOPPER UN PLAN COMMUNAL CYCLABLE (PCC)

Pareil plan doit permettre la création et l'entretien d'itinéraires balisés et accessibles pour le vélo.

Le Plan Communal de Mobilité ne définit pas (ou trop sommairement) les itinéraires cyclables et la hiérarchie de ceux-ci. Pour une mobilité douce efficace, les différents niveaux de liaison cyclable

⁹⁷ Exemple : billet/abonnement « Je travaille à Verviers », combinant parking/train/bus/mise à disposition ou gardiennage de vélos.

⁹⁸ Intégré à la Maison du Tourisme par exemple.

⁹⁹ La Maison du Vélo pourrait, par exemple, organiser des séances d'apprentissage du vélo à destination d'élèves dans l'enseignement fondamental, ou encore prêter temporairement des vélos à un public qui n'en posséderait pas.

doivent toutefois être clairement identifiés dans un plan global¹⁰⁰, avec l'ensemble des infrastructures cyclable du territoire. Un P.C.C. doit également cibler les itinéraires cyclables non existants et à créer. Enfin, le P.C.C. intègrera le travail en cours au niveau wallon concernant le réseau cyclable structurant (à l'horizon 2040), établi à l'échelle de l'arrondissement.

CONTINUER DE DÉVELOPPER DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES EN SITE PROPRE POUR RÉDUIRE LES CONFLITS VÉLOS/VÉHICULES MOTORISÉS

A Verviers, nous disposons d'un certain nombre d'infrastructures cyclables d'un autre temps (symbolisées par des motifs verts, en partie effacés). Ces infrastructures sont construites sur une mixité vélo/véhicule automobile.

Pour des raisons de sécurité, les pistes cyclables doivent au moins – lorsqu'il n'est pas possible d'installer des dispositifs physiques permettant de les séparer de la circulation automobile – être « marquées » visuellement. L'idéal demeure l'aménagement de pistes cyclables « en site propre », c'est-à-dire séparées par un dispositif physique de la circulation automobile.

CRÉER UN PARKING VÉLOS SÉCURISÉ

Le stationnement est une donnée essentielle de la mobilité « vélo ». Il est capital de pouvoir se stationner de manière simple, en toute légalité et en sécurité. Nous proposons d'aménager dans le parking Collège (qui est sécurisé, gardé et dont la ville est en partie propriétaire) un local avec arceaux, disponible en journée ¹⁰¹.

DÉVELOPPER LES POINTS-NŒUDS VÉLOS ¹⁰²

Une nouvelle génération de points-nœuds va prochainement voir le jour. Il est capital que Verviers en soit. La définition et l'identification des itinéraires sont en cours, en collaboration avec la Région wallonne. Il sera nécessaire de confirmer l'essai en matérialisant ces itinéraires.

¹⁰⁰ Exemple : La Vesdrienne, cyclostrade, ne dispose pas du même statut qu'un Sens Unique Limité (SUL) permettant aux cyclistes d'emprunter une voirie en sens interdit.

¹⁰¹ Ce parking est complémentaire aux dispositifs de stationnement vélos à durée plus brève (arceaux, box sécurisés), qui seront prochainement installés (sur base d'un travail de la Commission Vélo).

¹⁰² Ces itinéraires dynamiques et ludiques ont un intérêt touristique et attractif indéniable.

INITIER LE CONCEPT DE MICRO-MOBILITÉ URBAINE ÉLECTRIQUE, RETARDÉ À VERVIERS SUITE AUX INONDATIONS DE 2021.

Ce projet a été retardé à la suite des inondations de 2021.

Il s'agit d'un ensemble de solutions (vélos et trottinettes partagées) qui participent à la diminution de la congestion et à des déplacements plus rapides et efficaces pour leurs utilisateurs ¹⁰³.

Nous privilégierons un système avec points d'enlèvement/dépôts (et non un libre-service en rue) afin d'éviter les problèmes d'encombrement de trottoirs. Pour des raisons de sécurité, il s'agira également d'en encadrer strictement l'utilisation sur le domaine public.

PROJET VESDRIENNE

Malgré des déceptions (notamment sur le tracé final), il est de notre responsabilité de rappeler qu'il s'agit d'un investissement lourd et d'une opportunité rare. Pour un territoire en retard sous l'angle de la mobilité douce, passer à côté de ce projet serait une faute lourde ! Cela signifierait :

- L'abandon de l'idée de disposer, pour traverser le territoire d'Est en Ouest, d'un véritable « couloir de mobilité » sécurisé et aménagé.
- Des freins importants aux projets en cours et qui visent à réhabiliter (grâce aux fonds FEDER) le Parc des Récollets (cf. p. 36) et les quais de Vesdre.
- Une difficulté supplémentaire apportée au défi d'une mobilité repensée. Avec la Vesdrienne, les abords de la rivière devraient accueillir, à l'horizon 2030, grâce à un réseau complémentaire de liaisons sécurisées, une part plus importante des déplacements urbains.

Nous soutenons donc le projet.

Du côté de la ville, nous devons créer, perpendiculairement à la Vesdrienne, des **connexions cyclables radiales qui relieraient la Vesdrienne au reste de la ville** ¹⁰⁴. Seront ainsi interconnectés sans discontinuité tous les points névralgiques du centre-ville.

¹⁰³ Charleroi vient d'annoncer l'arrivée d'une entreprise privée spécialisée dans la mobilité partagée (BOLT) et d'environ 500 vélos et trottinettes supplémentaires sur son territoire. Toutes proportions gardées avec la métropole du Hainaut, un nombre réduit de ces moyens de transport et une mise en place sécurisée seraient les bienvenus sur notre territoire.

¹⁰⁴ Axe Porte de Heusy ↔ Site Belgacom / Axe Gare ↔ Hodimont / Axe Cinéma ↔ Hodimont / Axe Crapaurue ↔ Spintay / Axe Gérardchamps ↔ Crescend'eau (via passerelle)

4.3.1.3 MOBILITÉ PIÉTONNE

MATÉRIALISER LES NOUVEAUX POINTS NŒUDS PIÉTONS ¹⁰⁵

SÉCURISATION DES ITINÉRAIRES PIÉTONS

Trop de nos routes permettent aux véhicules, notamment en stationnement, d'empiéter sur les trottoirs et accotements et obligent les piétons à les contourner, mettant en grand danger les usagers les plus faibles. Une sécurisation de ces itinéraires piétons est importante. Divers moyens sont envisageables : contrôles policiers, arceaux ou potelets.

LABELISATION

Nous poursuivons les efforts entamés dans le cadre de l'"Opération Label Commune Piétonne", portée par l'asbl "Tous à Pied". Il s'agit d'une initiative mettant en lumière des villes qui réalisent des actions en faveur d'une mobilité piétonne plus sûre et plus efficace.

4.3.1.4 MOBILITÉ MOTORISÉE

HARMONISATION & OPTIMISATION DES ZONES EN AGGLOMÉRATION ¹⁰⁶

CONCRÉTISER LA LIMITATION À 30KM/H SUR L'ENTIÈRETÉ DU CENTRE-VILLE ¹⁰⁷

4.3.1.5 STATIONNEMENT

MASTER PLAN PARKING : AMBITION DE 1000 PLACES SUPPLÉMENTAIRES PARKING D'ICI 2030

¹⁰⁵ La création des itinéraires a fait l'objet d'un travail supra-communal à l'initiative de la Conférence des Bourgmestres.

¹⁰⁶ Cela va permettre de réduire *de facto* à 50 km/h la vitesse autorisée pour circuler sur toutes les voiries, résidentielles pour la plupart, à l'intérieur de ces périmètres.

¹⁰⁷ Cette limitation constituera une réponse partielle contre les rodéos urbains, la mise en danger des nombreux usagers faibles du centre-ville et la pollution de l'air en milieu urbain. Elle devra s'accompagner de la mise en place de dispositifs forçant à cette réduction de vitesse (voiries partagées, radars, effets porte, etc.)

Remarques préalables :

- Les récentes estimations du coût d'un parking sous-terrain révèlent un coût prohibitif. Au vu de la nature du sol, le creusement d'un parking est totalement non rentable, et donc impayable. Les solutions doivent donc être cherchées ailleurs.
- Nos propositions relatives au parking s'inscrivent dans une recherche de centre-ville apaisé et favorable à la mobilité douce. Il ne s'agit nullement de porter un message de retour au « tout à la voiture ». Nos propositions partent du constat d'un manque criant de places de parking dans la couronne directe du centre-ville, en ce compris pour tous les utilisateurs qui sont disposés à effectuer une partie du trajet à pied. Et ce problème ne sera que plus crucial à l'avenir, en raison des projets en cours¹⁰⁸.

Création, d'ici 2030, de **700 places supplémentaires en centre-ville** :

- 350 places à proximité du nouvel espace public PARC « BORD DE VESDRE » (cf. p. 37),
- 80 places à l'Harmonie (via l'acquisition ou la mutualisation du parking privé adjacent)
- 100 places au Parking Gymnase (via la création d'un parking à étages)
- 100 places au Parking Hôtel de Ville (via le réaménagement du parking de la Lainière)
- 70 places Rue aux Laines

Ces places devront être créées dans le cadre d'initiatives privées (nous devons intervenir en tant que pouvoir initiateur), ou de partenariats public/privé

Création, d'ici 2030, de **300 places supplémentaires en bordure de centre-ville** :

- Parking de la gare : Un dialogue doit être noué avec INFRABEL, propriétaire de la zone actuellement utilisée comme parking et du terrain adjacent, actuellement à l'état de friche. Des possibilités d'agrandissement du parking existent, soit en élargissant le parking actuel, soit en envisageant la création d'un parking à un étage¹⁰⁹. Nous visons 150 places de plus. Une politique tarifaire devra également être discutée.
- Verviers-Est : lors du déplacement de nos services vers la future Cité administrative, nous installerons 150 places supplémentaires sur le site accueillant actuellement l'administration Rue de Sommeleville. Ce parking pourra servir notamment aux activités à l'Eglise Saint-Remacle et au futur Musée BIOLLEY.

¹⁰⁸ Quelle solution de parking pour le public du Grand-Théâtre une fois ouvert ? Quelle solution pour les utilisateurs du Conservatoire ? Du projet NOSHQA ? etc.

¹⁰⁹ Cet espace constitue une opportunité formidable pour accueillir, en soirée ou en week-end, le public du Grand-Théâtre. Il conviendra simplement d'y adjoindre un jalonnement clair et sécurisé.

- Privilégier et encourager les parkings « post-pay », qui présentent de nombreux atouts ¹¹⁰, et sont à la base des stratégies de stationnement et de mobilité/convivialité de toute grande ville.
- Privilégier les applications de paiement de parking. Ces applications – qui permettent déjà de ne payer qu’au moment où l’on quitte, de bénéficier de l’heure gratuite et de la facturation à la minute – ne sont pas encore assez utilisées.
- Renforcer la communication relativement à la gratuité d’une heure actuellement applicable (et l’absence de paiement sur le temps de midi)

ADAPTATION DU RÈGLEMENT PARKING POUR UNE MEILLEURE CONCORDANCE DES ZONES & DES BESOINS DE ROTATION

- ✓ **AUGMENTER SIGNIFICATIVEMENT LES PLACES DE TYPE « SHOP AND GO » (30’ MAX) AUTOUR DE CERTAINES ZONES COMMERCANTES**
- ✓ **CRÉER DES PARKINGS DE DISSUASION AVEC MOBIPOINTS ¹¹¹ (INTERMODALITÉ) PERMETTANT DE CHANGER RAPIDEMENT DE MODE DE TRANSPORT AFIN DE POUVOIR SE DÉPLACER AUTREMENT QU’EN VOITURE POUR « LE DERNIER KILOMÈTRE ».**
- ✓ **MUTUALISATION DES PARKINGS NON UTILISÉS (À CERTAINS MOMENTS) PAR LE PRIVÉ ¹¹²**
- ✓ **OPTIMISER LE TRAVAIL DES AGENTS CONSTATATEURS VIA DES OUTILS ADÉQUATS POUR EFFECTUER LE CONTRÔLE NÉCESSAIRE À LA ROTATION**

¹¹⁰ Il s’agit simplement de parking longue durée, dont le prix est payé à la sortie. Pareils parkings permettent de libérer l’espace public des voitures en stationnement. (et d’offrir d’autres pistes d’aménagement). Leurs chemins peuvent être facilement simplement indiqués, notamment aux entrées de ville, et leur taux d’occupation peut être indiqué sur le chemin d’accès (ce qui n’est pas le cas du stationnement en voirie, à moins d’investissements conséquents). Enfin, le paiement intervenant à la fin de l’occupation, ils ne présentent aucun risque de contravention.

¹¹¹ Les mobipoints sont des lieux où convergent différentes offres de services et infrastructures de mobilité : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/8d3baee0-0693-4db0-8d1a-0fb53d9cf4d5.html>

¹¹² Exemples : parking de grande surface, d’entreprise, etc. Il conviendra de convaincre les propriétaires qu’ils ont un rôle crucial à jouer et les inciter à se montrer volontaristes en la matière.

**(RÉ-)INSTALLER DES PANNEAUX DIDACTIQUES INDIQUANT LES EMPLACEMENTS DES
PARKINGS (POST PAY) & LEURS DISPONIBILITÉS EN TEMPS RÉELS ¹¹³**

¹¹³ Cf. p. 46 – Verviers, ville « intelligente »

4.4 CULTURE, ART & TOURISME

CADRE DE TRAVAIL

Un grand nombre de mesures traduites dans la Déclaration de politique communale ont été mises en œuvre, ou sont en cours d'opérationnalisation.

Fondé sur la conviction de l'importance de la culture sur les plans social (rôle essentiel dans la lutte contre les « barrières invisibles » de notre société), économique (création d'emplois & attractivité économique) et de développement urbain, le travail entrepris durant la mandature en cours a pour objectif de permettre à Verviers de s'affirmer à nouveau comme l'interlocuteur de référence en matière culturelle au sein de l'arrondissement.

Le travail s'est organisé autour des mots-clés suivants : **ambition**, **approche structurelle**, recherche d'**efficacité**, souci de **modernité** et **dialogue permanent**, le rôle du pouvoir public étant vu comme celui d'un ensemblier.

Ont été menés à bien notamment les engagements suivants :

- Réunion, sur la tête d'un seul échevin, des matières culturelle et touristique.
- Mise en place d'Assises de la culture.
- Rédaction de **documents structurels d'orientation**, destinés à fixer un objectif à long terme et organiser l'ensemble des actions à mener pour l'atteindre : deux documents importants ont été produits en matière d'infrastructures culturelles¹¹⁴.
- Début des travaux de rénovation du **Grand-Théâtre** (ce qui a nécessité de réussir plusieurs étapes préalables) & construction d'un « business plan » d'exploitation crédible, assurant à la fois la projection supra-communale de l'outil et l'action territoriale quotidienne.
- Relance du dossier du Musée **BIOLLEY**.
- Renforcement du **Centre culturel de Verviers**. Financièrement (ses finances se portent à merveille) et en termes de présence sur le territoire (amplification des actions de terrain au profit de toutes et tous, notamment via son nouveau contrat programme et sa reconnaissance en tant que coordinateur du Parcours d'Education culturelle et artistique pour l'ensemble de l'arrondissement).
- Relocalisation de la **Maison du Tourisme** en cœur de Ville.
- Réalisation du nouveau bâtiment destiné à accueillir les **Archives communales**
- **Bibliothèque** : obtention d'une reconnaissance de catégorie supérieur et obtention de fonds wallons pour réaliser une rénovation en profondeur du bâtiment.

¹¹⁴ Le premier était destiné à tracer l'avenir des acteurs culturels publics à l'horizon 2030 (<https://www.verviers.be/ma-ville/administration/services-communaux/communication/publications/communiqués-et-dossiers-de-presse/2022/20221108-dp-infrastructures-culturelles-et.pdf>). Le second visait spécifiquement l'avenir de la Bibliothèque de Verviers (document interne au Collège communal).

CE A QUOI NOUS CROYONS

- L'art et la culture (au sens large, en ce compris leur dimension patrimoniale), ce sont des **armes**. Des armes contre l'ignorance. Contre les obscurantismes. Contre les barrières invisibles de notre société. L'art et la culture, ce sont des **vecteurs formidables** d'émancipation, de renforcement des liens sociaux, des leviers de développement humain et de développement économique. Nous sommes convaincus du **rôle central de l'art et de la culture** dans le redressement de notre ville.
- Toutefois, malgré le travail réalisé, le paradoxe identifié demeure : sur les plans culturel, artistique et patrimonial (mobilier et immobilier), Verviers possède des richesses formidables et des atouts extraordinaires mais demeure peu visible, avec une attractivité faible et souvent très fragile. En outre, il reste des murs à abattre : la culture n'est pas une dépense accessoire, comme de nombreux gestionnaires publics le croient encore, ou un simple sujet de campagne électorale. Elle doit être considérée – par ses impacts et ses apports – comme une **matière « régaliennne »** (c'est-à-dire des plus importantes).
- En ce domaine, le rôle du pouvoir public est d'être un **ensemblier**. Gestionnaire soucieux de l'utilisation la plus efficace et la plus équitable de l'argent public, il lui appartient d'aider les acteurs de terrain à pétiller et à rayonner.
- Enfin, nous privilégions une **approche structurelle et cohérente**. L'**objectif** sera donc maintenu : faire de Verviers, en 2036, une ville de référence en Wallonie en matière de « culture et d'art ». En matière touristique, l'objectif est de faire de Verviers une destination touristique pour les « courts séjours ».

ART & CULTURE

4.4.1.1 **MESURE STRUCTURELLE : ACTUALISATION DU « DOCUMENT D'ORIENTATION EN MATIERE ARTISTIQUE ET CULTURELLE »**

Au début de la mandature, nous avons proposé de doter la Ville d'un « Document d'orientation culturelle »¹¹⁵, à savoir d'un **plan d'action à long terme**, organisé autour d'une ou de plusieurs **ambitions communes** et construit avec l'ensemble des acteurs du secteur dans le cadre d'une démarche participative (« Assises de la Culture »). La démarche a été interrompue par la crise de la Covid 19 puis par les inondations. Ces crises ont en outre impacté fortement le secteur culturel et artistique, de sorte que l'exercice mérite d'être repris au début, en fixant un nouvel horizon : 2036.

¹¹⁵ A l'instar ce que qu'a fait la ville de Bordeaux, il s'agissait de porter l'ambition d'une politique culturelle partagée, audacieuse, créative, solidaire et responsable, au service de la Ville de Verviers et du territoire sur laquelle elle peut rayonner, et de l'ensemble des politiques publiques.

4.4.1.2 **GRAND-THEATRE**

Les travaux ont débuté au début de l'année 2024. Ce démarrage est la résultante d'un travail ayant permis de construire et de faire valider par l'ensemble des acteurs impliqués¹¹⁶ :

- Un **projet architectural ambitieux**, à la pointe de la modernité et de la technique, polyvalent, et ouvert sur son environnement extérieur.
- Un « **business plan** » **d'exploitation crédible**, assurant la projection supra-communale de l'outil et l'action territoriale. Ce plan place le Centre culturel de Verviers au centre du fonctionnement futur et prévoit les collaborations et synergies avec les autres acteurs du territoire (VEDIA, Conservatoire, Académie, acteurs du monde associatif ou privé, etc.).
- Un **plan de financement sérieux**, tant des travaux que des coûts futurs d'exploitation ¹¹⁷.

Il s'agit désormais de poursuivre avec énergie, ambition et sérieux, et notamment :

MAITRISER LES DELAIS ET LES COUTS

POURSUIVRE LES EFFORTS AUPRES DES POUVOIRS SUBSIDIANTS POUR OBTENIR UN EFFORT FINANCIER SUPPLEMENTAIRE ¹¹⁸

POURSUIVRE LE PLAN DE « MONTEE EN PUISSANCE » DU CENTRE CULTUREL ¹¹⁹

Le Grand-Théâtre (re)deviendra, à l'horizon 2028, le cœur battant en centre-ville. Cet outil d'animation, d'attractivité et de rayonnement qui fait cruellement défaut. Et, pour nos concitoyens comme pour de nombreuses autres personnes, cette « fabrique à souvenirs » qu'il a été depuis 1893.

¹¹⁶ Région wallonne, Fédération Wallonie Bruxelles, Commission des Monuments, Sites et Fouilles, Gouvernements, Conseil communal, Centre culturel de Verviers et Fonctionnaire délégué.

¹¹⁷ A ce stade, les subsides sont de : 16 millions d'euros pour la Région wallonne (10 M pour Patrimoine et environ 3 M pour les travaux d'économies d'énergie), 10 M pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (plus 3,5 M complémentaires promis par le Gouvernement), 1 M pour Liège Europe Métropole. Il s'agit du plus gros montant de subsides obtenu par la ville sur un seul dossier.

¹¹⁸ Déjà entrepris, partiellement avec succès puisque le Gouvernement de la FWB a donné un accord de principe en 2023 pour une enveloppe complémentaire de 3,5 millions d'euros.

¹¹⁹ Il s'agit d'être capable, dès la première saison d'exploitation (2028/2029), de proposer une programmation et une animation la hauteur de l'outil.

4.4.1.3 MUSEES

En début de mandature, la situation était critique, par un manque de considération flagrant des Musées de la part des autorités communales. L'équipe des Musées devait se débattre face à de multiples problèmes : implantations multiples, infrastructure vétuste, énergivore et ne respectant plus les standards d'accueil et de conservation des œuvres, sous-investissement, reconnaissance officielle limitée, horaires d'ouverture limités, etc. Le dossier BIOLLEY (construction d'un musée moderne dans un immeuble propriété de la Fondation Roi Baudouin, en exécution d'accord intervenus voici presque 20 ans), se trouvait quant à lui à l'arrêt, dans les tiroirs.

Dès 2019, nous avons entrepris d'apporter réponse à ces problèmes. D'une part, en considérant les Musées et leurs collections à leur juste valeur¹²⁰, et en les aidant à se transformer¹²¹. D'autre part, le travail sur le dossier BIOLLEY a été repris, avec trois lignes directrices : rationalisation, efficacité et modernité. **Une évidence s'est rapidement imposée : BIOLLEY devait devenir le lieu de regroupement de toutes les collections muséales**, au sein d'un immeuble patrimonial modernisé¹²².

La pertinence de cette analyse a été renforcée par les inondations de juillet 2021, qui ont ravagé nos implantations muséales. La situation qui en a résulté a été prise comme une opportunité d'amplifier la réflexion et de proposer une offre moderne.

Nous proposons de poursuivre le travail entamé :

MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS SUR L'IMPORTANCE DU DOSSIER BIOLLEY, POUR VЕРIERS ET POUR L'ARRONDISSEMENT

OBTENIR DE LA REGION WALLONNE ET DE LA FWB UN ACCORD SUR LE FINANCEMENT DU PROJET

POUR SUIVRE LE DOSSIER ARCHITECTURAL & LA CONSTRUCTION DU PROJET MUSEAL¹²³

¹²⁰ Il est apparu inenvisageable que Verviers ne dispose plus d'offre muséale. Il s'agit d'une question d'ambition, et de respect de nos obligations morales (notre Histoire) et juridiques (nos collections font partie du patrimoine inaliénable de la Ville et impliquent une obligation de préservation).

¹²¹ Stratégie de communication repensée, travaux d'infrastructure, ouverture à de nouveaux publics, campagne de restauration d'œuvres, construction du nouveau dossier de reconnaissance, etc.

¹²² Au vu des engagements pris ces 20 dernières années, ne pas réaliser le projet coûterait presque autant que de ne pas le faire (obligation de restitution des bâtiments, obligation de relocaliser les Archives communales, sommes importantes déjà investies dans la conservation de l'immeuble, dans l'acquisition des parcelles contiguës, en frais d'architecte, etc.).

¹²³ Actuellement, le dossier est en attente d'un accord de la Ministre de la Culture (stade d'avant-projet définitif, selon le décret relatif aux infrastructures culturelles). Afin de ne pas perdre de temps, nous

4.4.1.4 **BIBLIOTHEQUE**

FINALISER LA RENOVATION COMPLETE DU BATIMENT (TRAVAUX EN COURS) ¹²⁴

POURSUIVRE LES EFFORTS VISANT A COMPLETER LE CADRE NECESSAIRE POUR PERMETTRE DE MENER A BIEN L'ENSEMBLE DES MISSIONS

ADAPTER LES HORAIRES AUX PUBLICS CIBLES

4.4.1.5 **CTLM / SOLVENT**

La concrétisation du dossier BIOLLEY impliquera de trouver la manière de faire fonctionner en complémentarité des outils formidables que sont le CTLM et le SOLVENT.

Le site du CTLM pourrait s'orienter vers la location de salle et l'accueil d'exposition grand public itinérantes. Le SOLVENT pourrait accueillir – dans le cadre de la réhabilitation complète du site actuellement en phase d'étude (dans le cadre de la réhabilitation des anciennes friches industrielles) – le parcours consacré à l'histoire de Verviers initialement programmé à BIOLLEY et le parcours laine du CTLM (400 m²). L'implantation de ces deux parcours sur le site du SOLVENT renforcerait considérablement le pôle d'archéologie industrielle actuel. Son attractivité pourrait être en outre renforcée par la préservation de la salle des chaudières, de la forge et de l'ancienne cheminée.

Les orientations de ces deux sites seront discutées dans le cadre du processus de construction du « Document d'orientation en matière artistique et culturelle » (cf. p. 85).

4.4.1.6 **HARMONIE**

IDENTIFIER UNE FONCTION POUR LE BÂTIMENT

Cette fonction devra être complémentaire à celles qui seront présentes à proximité (Grand-Théâtre, Maison des Associations, etc.).

ASSURER LE MAINTIEN DANS LES LIEUX DE LA SOCIETE ROYALE D'HARMONIE

MENER A BIEN LA RESTAURATION DE L'ENSEMBLE DE L'IMMEUBLE

avons d'ores et déjà confié à l'architecte l'élaboration des plans de permis d'urbanisme. Ce travail sera finalisé avant la fin de l'année 2024.

¹²⁴ Ces travaux vont permettre des économies d'énergie et un renforcement de l'attractivité de la bibliothèque (ouverture vers la Place du Marché, Coffee corner, nouvel Espace Public Numérique, etc.).

4.4.1.7 MESURES AUTRES

PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE D'ACCEDER A LA VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE :

- ✓ **SOUTENIR LE CENTRE CULTUREL (CCV), NOTAMMENT DANS SON ROLE DE COORDINATEUR DU PARCOURS D'EDUCATION CULTUREL ET ARTISTIQUE POUR L'ARRONDISSEMENT (PECA) ¹²⁵.**

La Ville devra tenir les engagements pris envers la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du dossier de reconnaissance du Centre culturel 2025/2029 (notamment en terme de financement).

- ✓ **REORGANISER LES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE & DES ARCHIVES COMMUNALES AFIN QU'ELLES CORRESPONDENT MIEUX AU TEMPS EXTRA-SCOLAIRE**
- ✓ **FAIRE DES BATIMENTS PUBLICS (HOTEL DE VILLE, CITE ADMINISTRATIVE, ETC.) EN LIEUX D'EXPOSITION D'ŒUVRES D'ARTISTES VERVIETOIS VIVANTS.**
- ✓ **POURSUIVRE LES ACTIONS VISANT A PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE D'ACCEDER A LA CONNAISSANCE EN LIGNE, NOTAMMENT PAR LA PRESENCE SUR LES RESEAUX SOCIAUX, LA POLITIQUE TARIFAIRE ET LA PARTICIPATION AU PECA (CF. SUPRA)**

¹²⁵ Le PECA fait partie de la réforme de l'enseignement entrée en vigueur en 2020 en Fédération Wallonie-Bruxelle. Son but est de proposer à chaque élève, de la maternelle à la fin du secondaire, un parcours d'enseignement donnant une place à la culture et à l'art, en développant les collaborations entre l'école et la culture. Le PECA est organisé en « bassins scolaires », avec à leur tête un opérateur culturel chargé de coordonner les acteurs. Nous avons réussi à ce que le CCV soit désigné coordinateur pour le bassin de l'arrondissement de Verviers. Le PECA constitue une formidable opportunité de faire entrer l'art et la culture dans le quotidien de nos plus jeunes, via le biais de leur parcours scolaire.

SOUTENIR LES ARTISTES ET LA CREATION CULTURELLE :

- ✓ **AFFECTER UN ESPACE DEDIE POUR ACCUEILLIR LES ACTIVITES DE L'ACAM (« AMIS DES MUSEES ») ET DES EXPOSITIONS D'ARTISTES CONTEMPORAINS.**
- ✓ **MISE EN PLACE D'UN CADASTRE DES ENDROITS PUBLICS ET PRIVES A VALORISER AU PLAN CULTUREL ¹²⁶**
- ✓ **SIMPLIFIER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ¹²⁷**
- ✓ **ACCENTUER LA COMMUNICATION METTANT EN VALEUR DES ARTISTES LOCAUX (ACTUALITES, LIEUX DE CONCERTS OU D'EXPOSITION, ETC.)**
- ✓ **MULTIPLIER LES ECHANGES CULTURELS ¹²⁸**
- ✓ **DEVELOPPER UN « PACK CULTUREL VERVIETOIS » ET EN FAIRE LA PROMOTION EN DEHORS DE NOS FRONTIERES¹²⁹**

Pareil projet devra associer la Maison du Tourisme Pays de Vesdre, et les acteurs du secteurs (hôtels, CCV, acteurs culturels, public et privés, commerçants, Horeca, etc.).

MUSEE & MOBILITES

Le Musée fait partie des points névralgiques que nos propositions politiques en matière de mobilité permettent de relier en vélo, de manière sécurisée (cf. p. 80 – Projet Vesdrienne).

TOURISME

4.4.1.8 MESURES STRUCTURELLES

REGROUPER SOUS UN MÊME ECHEVINAT : CULTURE, TOURISME & ANIMATIONS

La politique événementielle est intrinsèquement liée à la culture et au tourisme. La répartition entre deux échevinats différents est contreproductive.

¹²⁶ Que peut-on y faire ? A quels moments ? Quelle infrastructure peut-on y trouver ? etc.) + intégration dans l'Open data de la ville pour mise à disposition des organisateurs d'évènements.

¹²⁷ Notamment les autorisations administratives nécessaire à l'organisation d'événements publics. Les formalités sont parfois ardues pour les organisateurs.

¹²⁸ Echanges scolaires, échanges entre cultures impliquant les autorités diplomatiques, etc.

¹²⁹ Notamment dans les villes accessibles facilement par le train.

RATIONALISER LES MISSIONS

L'exercice de rationalisation des missions débuté durant cette mandature doit se poursuivre. Les missions doivent être exercées uniquement là où elles le sont le mieux (suppression des doublons, professionnalisation, etc.). L'Echevinat doit se transformer en « coupole » de coordination et de relais.

CRÉER UNE « TASK FORCE TOURISME »

Cette « task force » devra regrouper tous les acteurs du secteur (Maison du Tourisme, lieux d'hébergement, opérateurs, etc.) et deviendra un lieu d'échange (idées, problématiques, etc.) et de co-construction avec les pouvoirs publics d'une politique touristique dynamique. Les sujets suivants seront mis à l'agenda :

- Renforcement de la **stratégie de communication**, notamment vers la Flandre et les pays limitrophes
- **Actualisation des circuits touristiques existants & création de nouveaux**
- Mise en place d'un **Festival de la gastronomie et des métiers de bouche**
- Développement de **formules « groupées » all-in** permettant de combiner les atouts de la ville avec ceux se situant en dehors de la commune ¹³⁰, et/ou des offres permettant de mettre en évidence des produits locaux
- **Ouverture de lieux insolites au public**, par exemple des lieux privés (châteaux, projets de rénovation de qualité, etc.)
- **La politique de jumelage de la ville**

4.4.1.9 **MESURES AUTRES :**

MODIFIER LA TAXE SUR LES NUITÉES, QUI DOIT DEVENIR NEUTRE POUR LES OPÉRATEURS TOURISTIQUES ¹³¹

TRAVAILLER A UN PARCOURS TOURISTIQUE SIMPLIFIÉ ¹³²

TRAVAIL SUR LES ENTRÉES DE LA VILLE ET DES VILLAGES

Les **entrées de ville ou de village** sont la première impression du visiteur. Il faut les rendre attractives. Ce point devra être travaillé avec les villages et leurs représentants (comités de quartier, Ambassadeurs, etc.)

¹³⁰ Thermes de Spa, activités au circuit de Francorchamps, week-end gastronomiques, etc.).

¹³¹ Cf. p. 44

¹³² Exemple : pictogrammes directionnels au sol, sur le modèle de la Ligne verte de Nantes : <https://www.infos-nantes.fr/quest-ce-que-la-ligne-verte-a-nantes/>

ASSURER LA REMISE EN ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES FONTAINES DE LA VILLE¹³³

¹³³ Mesure en lien direct avec la défense du patrimoine – cf. p. 92 et s.

4.5 PATRIMOINE

CADRE DE TRAVAIL :

L'Historien Freddy JORIS l'écrit : « *tous les visiteurs débarquant à Verviers pour la première fois sont frappés par la qualité architecturale globale de notre ville et y voient ses potentialités à exploiter* ». Pourtant, pour des raisons complexes à expliquer, les Verviétois – pourtant si attachés aux anciens clichés, témoins d'un passé révolu – semblent avoir développé une grande incapacité à protéger leur patrimoine.

Les années 60/70 ont vu une révolution urbaine moderniste saccager beaucoup de joyaux ou d'ensembles architecturaux. La liste des « disparitions » fait froid dans le dos. Les deux décennies suivantes ont été marquées par un désintérêt total des responsables politiques pour le patrimoine dont ils étaient dépositaires. A quelques exceptions près (et souvent rendues possibles par une mobilisation citoyenne ou par un investissement privé), la capacité de Verviers à valoriser et protéger son patrimoine a continué à faire défaut jusqu'il y a peu.

Durant cette mandature, des avancées importantes sont à souligner : début des travaux de restauration du Théâtre, projet de cité administrative au Grand-Bazard, rénovation des escaliers de Sainte-Julienne, restauration de la Maison Lambrette, relance du dossier BIOLLEY, actions de protection du petit patrimoine (boîtes aux lettres anciennes, poteaux indicateurs dans le quartier de l'hôpital, etc.), elles demeurent trop limitées. Du point de vue du patrimoine mobilier, de nombreuses actions ont été entreprises, notamment à la suite des inondations.

CE A QUOI NOUS CROYONS :

Le patrimoine nous permet d'affirmer ce que nous sommes. Il nous lie à notre Histoire et nous rassemble. C'est notre héritage commun.

Il constitue une richesse formidable. Par sa valeur d'activité d'abord, qui en fait – grâce au tourisme patrimonial – une source de revenus et d'emplois. Par sa valeur d'intégration sociale, qui en fait un outil de développement ou de renforcement des identités. Et en contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'image.

Les enjeux posés par le patrimoine (et plus encore lorsqu'il a été aussi longtemps délaissé) sont nombreux : adaptation aux enjeux liées au changement climatique, aux changements dans les modes d'habitats, etc.). Toutefois, la difficulté à répondre à ces enjeux ne doit pas constituer une excuse à l'inaction.

Enfin, il nous semble essentiel d'**envisager le patrimoine comme « un ensemble constitutif d'un paysage urbain à respecter et non comme quelques îlots à sauvegarder au milieu d'un océan sans intérêt »** (selon l'expression de Freddy JORIS) et de **l'inclure au cœur de la stratégie de développement urbanistique**, particulièrement en centre-ville.

PATRIMOINE IMMOBILIER

4.5.1.1 FINALISATION DES DOSSIERS PATRIMONIAUX PUBLICS EN COURS ¹³⁴

4.5.1.2 EMBAUCHE D'UN BOUWMESTER ¹³⁵

4.5.1.3 FINALISATION DU « NOUVEL INVENTAIRE DU PATRIMOINE »

Il s'agit d'identifier les éléments de notre territoire qui constituent le « patrimoine bâti » au-delà des édifices classés. On estime à 1.800 le nombre d'édifices – non repris à l'inventaire précédent, de 1984 – qui pourraient ainsi faire l'objet d'une attention particulière, en tout ou pour certains de leurs éléments (balcons, portes, etc.) ¹³⁶. Une bonne partie du travail a d'ores et déjà été réalisé par des bénévoles durant la mandature. Il reste à le finaliser, en collaboration avec l'Agence Wallonne du Patrimoine, et à l'utiliser comme un *input* dans une politique urbanistique respectueuse du patrimoine.

4.5.1.4 REEVALUATION DU PATRIMOINE CLASSÉ

Il s'agit de vérifier, sur base du « Nouvel inventaire du patrimoine », si des biens supplémentaires ne mériteraient pas d'être proposé au classement (par exemple : la Fontaine Ortman, etc.)

4.5.1.5 MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE « PAS DE DEMOLITION » POUR LES BIENS REPRIS AU « NOUVEL INVENTAIRE DU PATRIMOINE »

Le principe doit devenir la rénovation/restauration, et la démolition l'exception. Cette politique devra être traduite dans nos textes réglementaires et être suivie d'une campagne de sensibilisation des propriétaires (possibilités d'accompagnement, de primes, etc.). Bien qu'ambitieuse, cette politique nouvelle ne concernerait qu'environ 12 % du bâti verviétois.

4.5.1.6 ADOPTION D'UN REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME PARTIEL DESTINÉ A PRESERVER LE BATI DU XIXEME SIECLE

Le bâti du XIX^{ème} siècle n'est actuellement pas considéré à sa juste valeur ¹³⁷. Sous le coup de la simplification récente des règles d'urbanisme (dispense de permis pour divers travaux), il se retrouve menacé, notamment en ce qui concerne de multiples éléments de petit patrimoine (châssis, portes,

¹³⁴ Grand-Théâtre, Biolley, Maison Lambrette, etc.

¹³⁵ Cf. p. 98 – Urbanisme

¹³⁶ Outre les quelque 100 biens classés et 500 biens repris à l'Inventaire de 1984. Ces 2400 biens identifiés ne représentent qu'environ 12 % du total bâti verviétois.

¹³⁷ Boulevards, alignements de façades des rues des Martyrs, Laoureux, Palais, Concorde, etc.

balcons, etc.) ainsi qu'en ce qui concerne des éléments intérieurs. Ce règlement devra assurer sa protection, tout en balisant la division intelligente des immeubles concernés, devenus pour la plupart inadaptés à la vie moderne.

4.5.1.7 ÉVALUATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME PARTIEL PORTANT SUR LA VIEILLE VILLE

Ce règlement, entré en vigueur en 2017 et destiné à préserver la spécificité du « centre historique sans freiner les investissements privés, doit être évalué, notamment suite à la simplification récente des règles d'urbanisme (dispense de permis pour divers travaux) et de son peu d'attractivité actuelle¹³⁸.

En fonction des résultats, il conviendra d'adapter le Règlement. Le « centre historique » doit être protégé. Mais il doit aussi – et d'abord – être habité ! Sans investisseur privé, aucun des objectifs en matière de préservation ne pourra être atteint.

4.5.1.8 MISE EN PLACE D'UN CADRE D'ACCUEIL & D'ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLE PATRIMONIAUX

Il s'agit de permettre à ces propriétaires (qui peuvent être déconcertés face aux difficultés que représente un immeuble patrimonial) de recevoir un accompagnement spécifique, au sein d'une cellule spécialisée. Pourraient être prodigués – en collaboration avec le Guichet de l'Energie – des conseils sur les interventions à réaliser en priorité, sur la manière d'accroître la performance énergétique sans dégrader le bâti, sur les éventuels incitants fiscaux, etc.

4.5.1.9 CAMPAGNE DE REMPLISSAGE DES « DENTS CREUSES » PAR DES IMMEUBLES CONTEMPORAINS « A VOCATION PATRIMONIALE ».

L'idée est, pour les endroits où le patrimoine a été démoli (ou doit être démoli), de privilégier une architecture moderne ambitieuse (chasser la banalité architecturale). Si la reconstruction/rénovation de ces « dents creuses » s'effectue normalement d'elle-même grâce au marché immobilier, à Verviers – et essentiellement au centre-ville – c'est l'immobilisme qui prévaut. Une politique volontariste des pouvoirs publics s'impose, sur le modèle de la Ville de Liège ¹³⁹.

¹³⁶ Le quartier a beau être protégé, si les habitants ne disposent pas des moyens d'investir, le patrimoine est de toute manière mis en danger.

¹³⁹ Il s'agit de repérer les parcelles/le bâti délaissés, d'explorer les pistes de reconstruction/rénovation, puis mobiliser divers leviers d'action pour imposer une solution (accompagnement des propriétaires, incitants financiers, taxes, voire expropriation et maîtrise publique, avant revente avec projet).

4.5.1.10 **RÉAFFECTATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX PATRIMONIAUX**

Avec le regroupement des services administratifs communaux au Grand-Bazar, ce sont plusieurs bâtiments patrimoniaux qui perdront leur affectation. Il s'agit d'un enjeu que nous devons anticiper.

4.5.1.11 **PLAN « LUMIÈRE »**

Tout en ayant conscience de la nécessité d'adopter une sobriété énergétique et de l'importance de la biodiversité urbaine¹⁴⁰, nous souhaitons développer un plan permettant de mettre en avant notre patrimoine immobilier, et ses détails particuliers, durant les soirées.

PATRIMOINE MOBILIER

Verviers possède, notamment au sein de ses musées, des trésors mobiliers.

Une politique ambitieuse a été mise en place durant la mandature, au sein du Musée communal. De nombreuses œuvres ont été restaurées, et certaines ont obtenu des protections particulières. Quant au Bethléem verviétois (théâtre de marionnettes, plus que centenaire et unique), il est actuellement – après avoir été fortement abîmé par les inondations – en cours de restauration complète. Il intégrera le futur musée BIOLLEY.

Cette politique doit être poursuivie, notamment en impliquant des acteurs extérieurs à la ville (Fabriques d'Eglise, associations, etc.).

¹⁴⁰ Qui implique aussi d'assurer des corridors d'obscurité.

4.6 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & LOGEMENT

CADRE DE TRAVAIL

L'aménagement du territoire, l'urbanisme et de logement sont au centre de **nombreux défis**.

- Notre société est confrontée à des **évolutions** qu'il convient d'anticiper pour éviter de devoir en subir les conséquences. La concentration toujours plus forte de l'environnement urbain ¹⁴¹, et ses défis¹⁴². Le vieillissement de la population. La réduction de la taille moyenne des ménages. La croissance démographique. Le besoin accru de logements. Et, enfin, le dérèglement climatique et ses aléas (les inondations de 2021 en sont un douloureux rappel)¹⁴³ : orages violents, sécheresse et stress hydrique, incendies, chute de la biodiversité, nouvelles maladies, etc. Toutes ces manifestations feront partie de notre quotidien.
- La dynamique territoriale de notre commune est source de tensions depuis de longues années.

Le **centre-ville** a été frappée par divers phénomènes destructeurs, qui se sont autoalimentés : désindustrialisation rapide, développement périphérique mal réfléchi (basé notamment sur l'usage de la voiture à outrance), modification des habitudes commerciales (notamment le commerce en ligne), bâti inadapté aux besoins de la vie moderne, rénovations soumises à des contraintes lourdes (notamment patrimoniales), fuite de la classe moyenne vers la périphérie, appauvrissement du tissu économique, réduction de l'assiette fiscale, etc.

De leur côté, les **villages** sont l'objet d'un développement urbanistique qui menace jusque leur identité et risque de les transformer en quartiers dortoirs, faute d'un outil de planification territoriale actualisé (les Plans de secteurs ont été adoptés entre 1977 et 1987).

L'aménagement du territoire est défini comme « *l'action d'une collectivité sur son territoire : il s'agit de planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et des activités* » dans l'espace géographique donné ¹⁴⁴. Chacune de nos décisions a en effet un impact sur l'espace général : traitement des eaux usées, localisation des équipements commerciaux, etc. Nous sommes donc bien dans une action politique.

¹⁴¹ Environ 80% des Européens vivent actuellement dans des zones urbaines. Cette tendance va se poursuivre. Les villes seront les premiers intervenants du changement climatique. Elles devront donc devenir les premiers acteurs dans la recherche de solutions.

¹⁴² Dégradation de la qualité de l'air, production de déchets, consommation d'énergie, mobilité, tensions sociales, congestion, artificialisation des sols importante, manque de puits de carbone locaux.

¹⁴³ Voir le chapitre consacré aux « Grands enjeux de demain » (cf. p. 32 et s.)

¹⁴⁴ Source UVCW.

En 2024, la Région wallonne a adopté son nouveau **Schéma de Développement Territorial (SDT)**. Ce document définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme ¹⁴⁵.

Sur base du SDT, les communes se voient confier la possibilité d'adapter aux réalités et enjeux de leur territoire les dispositions du SDT relatives aux centralités (mobilité, protection des paysages, développement d'une infrastructure verte, etc.). Elles peuvent également fixer elles-mêmes les dispositions relatives à la mise en œuvre du concept d'optimisation spatiale. Pour ce faire, les communes doivent adopter, endéans les 6 ans, un **Schéma de Développement Communal (SDC)**.

CE A QUOI NOUS CROYONS

- La captation de nouveaux habitants constitue une **opportunité**. L'enjeu est leur localisation.
- Nous disposons d'outils pour maîtriser notre territoire. Il nous appartient de nous en saisir, avec l'ambition de devenir modèle en termes de recherches de solutions aux grands défis de demain. Il s'agit aussi d'une opportunité de bâtir notre attractivité de demain.
- Nous sommes convaincus que le **centre-ville** peut être redynamisé. L'enjeu est de lui conférer une attractivité nouvelle, particulièrement pour les publics qui l'ont fui (notamment la classe moyenne). C'est dans un centre-ville qui attire à nouveau (habitants, investisseurs, commerçants, etc.) que réside la clé de notre enjeu d'optimisation spatiale.

Les **villages** doivent demeurer des villages. Conserver leur identité et leurs spécificités. Et faire l'objet d'une plus grande attention des pouvoirs publics, notamment sous l'angle des investissements. Verviers ne se réduit pas à un centre-ville. Elle se compose aussi de villages, qui méritent d'être pleinement entendus dans leurs besoins.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.6.1.1 *UNE APPROCHE SUPRACOMMUNALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*

Les enjeux de résilience ne peuvent être appréhendés sérieusement en ne considérant que les 33km² du territoire communal.

Nous plaillons pour la construction d'une **vision globale et partagée du territoire de l'arrondissement**, (particulièrement des communes du bassin versant de la Vesdre, toutes concernées par les

¹⁴⁵ Il comprend 20 objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement qui ont pour finalité : l'optimisation spatiale, le développement socio-économique, l'attractivité territoriale, la gestion qualitative du cadre de vie et la maîtrise de la mobilité. L'ambition est de maîtriser l'artificialisation des sols et de lutter contre l'étalement urbain.

recommandations des études post-inondations et le défi de leur mise en œuvre). La **Conférence des Bourgmestres de l'Arrondissement** (telle que nous proposons de la réformer – cf. p. 30) nous semble constituer l'acteur adéquat pour porter ce travail. Enfin, la législation wallonne nous offre l'outil pour construire cette vision supra-communale : le **Schéma de Développement Pluri-communal**.

Spécifiquement, concernant l'opérationnalisation supra-communale des recommandations des études post-inondations, la possibilité de voir se constituer un « **Laboratoire Vesdre** » constitue une opportunité à ne pas manquer (cf. p. 39).

4.6.1.2 **CRÉATION D'UN POSTE DE « BOUWMEESTER » (MAÎTRE-ARCHITECTE)** ¹⁴⁶ :

Approche devenue incontournable en diverses villes de Flandre et à Bruxelles, elle est moins répandue en Wallonie (à l'exception notable de Charleroi). Son rôle est de contribuer à construire, avec l'ensemble des acteurs, une vision globale et cohérente d'un territoire donné et de conseiller les autorités communales sur tous les aspects du développement urbain, paysager et architectural. L'objectif est de faire progresser la qualité globale de l'environnement architectural et bâti.

4.6.1.3 **ELABORATION D'UN MASTER PLAN GLOBAL POUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Il n'a pas été possible durant la précédente mandature d'obtenir un accord sur la mise en place d'un tel document de planification. Le besoin d'une vision d'ensemble est pourtant criant, ne fût-ce que pour alimenter le Schéma de Développement Communal en cours de construction. En l'absence d'un tel document, la ville travaille sur base de plans « partiels » (plan de mobilité, plan d'aménagement partiel, etc.) et d'une politique d'« opportunités ».

Ce master plan doit être élaboré dans le courant de la première année de la mandature prochaine, avec l'aide du Bouwmeester.

Il constituera le fil conducteur de toutes les actions de requalification/rénovation/densification menées sur le territoire communal ¹⁴⁷.

UN URBANISME : SIMPLIFIÉ, CLAIR & PROACTIF

¹⁴⁶ Ce Bouwmeester devrait idéalement être mutualisé entre plusieurs communes, pour lui permettre de construire une vision supra-communale de l'aménagement du territoire, devenue cruciale après les inondations.

¹⁴⁷ Seraing est un modèle à suivre : voici des années, elle a mis en place un pareil plan, qui porte sur une zone d'action de 800 hectares, et l'opérationnalise progressivement.

Notre gestion de l'urbanisme présente plusieurs problèmes.

Tout d'abord, nos règles sont trop complexes et autorisent trop de dérogations. Nous avons besoin de **simplification** et de faire passer le message que les dérogations constituent l'exception.

Ensuite, leur interprétation et leur application sont trop dépendantes des humeurs administratives ou politiques. Nous avons besoin d'une **ligne claire et solide**. Les investisseurs ont besoin de certitudes à long terme.

Enfin, notre approche urbanistique n'est pas suffisamment proactive et orientée « solution ». Nous avons besoin d'un **urbanisme** qui va **à la rencontre des publics potentiels**, notamment la classe moyenne, qui a fui notre territoire. Nous devons les reconquérir. Aller les chercher, sans attendre qu'ils frappent à notre porte. Nous avons aussi besoin de transformer nos services en **créateurs de solutions**.

4.6.1.4 **POLITIQUE INCITATIVE POUR RENFORCER L'HABITAT, NOTAMMENT DANS L'HYPER CENTRE-VILLE**

FAVORISER UN URBANISME QUALITATIF ET LA MIXITÉ DE L'OFFRE DE LOGEMENT ¹⁴⁸

MISE EN PLACE DU CONCEPT DE BOX URBANISTIQUES :

L'objectif est de mettre à disposition des acquéreurs potentiels, plusieurs « modèles types » de projet de rénovation d'immeubles (Verviers possède de nombreux immeubles organisés sur base d'un modèle « classique », par exemple les maisons de maître de l'hypercentre). Ces « modèles types » doivent permettre aux candidats acquéreurs de disposer, avant même de démarrer le parcours administratif officiel, de la certitude que leur projet sera accepté s'il réunit les conditions prédéfinies.

SIMPLIFIER LE TRAVAIL DES ARCHITECTES & FACILITER LE DROIT D'ACCÈS AUX ENQUÊTES PUBLIQUES POUR LES CITOYENS

L'objectif est de faire en sorte que Verviers devienne un **interlocuteur modèle** pour le citoyen et pour les professionnels de la construction.

- Mise en place du **permis 100% en ligne** (cf. p. 49 – transformation digitale de l'administration)
- Mise en place de procédures urbanistiques accélérées
- Permettre la **consultation en ligne des dossiers soumis à enquête publique**
- Horaires élargis pour l'ouverture du Service Urbanisme (notamment en dehors des heures de bureau)

MESURES DE « FAIRE SAVOIR »

¹⁴⁸ Actuellement, il existe trop de locations, pour trop peu d'occupants propriétaires.

- Mise en place d'un **concours d'architecture**, en partenariat avec une école d'architecture, des entreprises privées et des interlocuteurs du secteur de la construction, destiné à valoriser des réalisations modèles ;
- Mise en œuvre d'actions de promotion des « opportunités verviétoises », notamment les « Box urbanistiques » (cf. p. 99).

4.6.1.5 UN URBANISME QUI INTEGRE LE PATRIMOINE BÂTI

Nous renvoyons au chapitre consacré au patrimoine (cf. p. 93).

4.6.1.6 UN URBANISME QUI INTEGRE LE BESOIN D'ESPACES VERTS & DE TERRES AGRICOLES

Nous renvoyons au chapitre « Résilience et verdurisation » (cf. p. 34).

4.6.1.7 UN URBANISME QUI INTEGRE LE DÉFI CLIMATIQUE, LES RECOMMANDATIONS POST-INONDATIONS & LES ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU

Nous renvoyons au chapitre intitulé « Résilience et aménagement du territoire » (cf. p.33 et s.), où sont développées diverses propositions ambitieuses, notamment sur l'enjeu des Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC).

4.6.1.8 UN URBANISME QUI RESPECTE LES CARACTERISTIQUES DE ZONING

Le Schéma de Structure Communal actuel prévoit que certains zonings sont réservés à des activités spécifiques. Ainsi le zoning de Stembert, dédié à l'artisanat.

Nous entendons faire respecter scrupuleusement ces exigences, qui se justifient par la proximité de zones d'habitat.

Cette protection des habitants devra être renforcée dans le futur Schéma de Structure Communale.

4.6.1.9 UN URBANISME « RESPECTÉ » : SUIVI DES DOSSIERS INFRACTIONNELS

Aujourd'hui des centaines de dossiers infractionnels sont ouverts au service de l'urbanisme. Cette situation a un double effet. Elle crée, chez certains, un sentiment d'impunité (voire fait passer le

message qu'il est plus simple de ne pas respecter la règle). Pour d'autres, qui n'arrivent pas à régulariser leur situation, elle peut être source de grandes difficultés.

Nos capacités à suivre les dossiers infractionnels seront renforcées.

LOGEMENT

4.6.1.10 INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INSALUBRE & LES DIVISIONS IRRÉGULIÈRES D'IMMEUBLES

4.6.1.11 INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LES IMMEUBLES INOCCUPÉS, LES REZ-DE-CHAUSSÉE COMMERCIAUX VIDES ET LES ÉTAGES SANS LOGEMENTS (NOTAMMENT LES COMMERCES)

ACTIVER LE MÉCANISME DE « PRISE EN GESTION » DE LOGEMENTS INOCCUPÉS PRÉVU PAR LE CODE WALLON DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

CONSTRUIRE UNE FISCALITÉ POUSSANT LES PROPRIÉTAIRES DE COMMERCES A TRANSFORMER LES ÉTAGES EN LOGEMENTS & A METTRE A DISPOSITION DE LA VILLE, A PRIX RÉDUIT, LES SURFACES COMMERCIALES VIDES ¹⁴⁹

4.6.1.12 RENFORCER LES EXIGENCES URBANISTIQUES EN TERMES DE QUALITÉ DU BÂTI NEUF ¹⁵⁰

4.6.1.13 RENFORCER L'ACTION ET LES MOYENS DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE (A.I.S.) LOGEO ¹⁵¹

¹⁴⁹ Cf. p. 62

¹⁵⁰ Lutte contre les petites surfaces, espaces de respiration obligatoire pour tout logement, places de parking.

¹⁵¹ L'objectif est d'augmenter significativement le nombre de logements mis à disposition des citoyens à faible revenu, notamment en incitant les développeurs de projets immobiliers d'ampleur à faciliter l'accès à 10% des logements à construire. Pour toutes les demandes de permis d'urbanisme visant la création de minimum 30 logements, une phase de concertation avec le promoteur/investisseur est organisée afin de proposer que 10% des logements créés soient cédés en gestion à l'agence immobilière sociale pendant une période de 9 ans, comme cela a été pratiqué à Liège.

4.6.1.14 TRAVAILLER EN TRÈS ÉTROITE CONCERTATION ET COLLABORATION AVEC LOGIVSDRE, LOGEO, LE DISPOSITIF D'URGENCE SOCIALE (D.U.S.) ET LES ASSOCIATIONS DE PROMOTION DU LOGEMENT (A.P.L.)

4.6.1.15 AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS DE TRANSIT

4.7 SANTÉ, SPORT & ALIMENTATION (et secteur alimentaire)

CADRE DE TRAVAIL

- La **santé** ne renvoie pas qu'à la responsabilité individuelle. Elle dépend également de nombreux facteurs dont la grande majorité n'est pas liée aux soins de santé (logement décent et chauffé, bien-être professionnel, qualité de l'environnement de vie, de l'alimentation, pratique sportive, etc.). La santé est donc également une responsabilité, collective et politique.
- Même si nombre d'aspects dépendent des entités régionales et fédérales, il existe des leviers d'action communaux, sans omettre que Verviers dispose d'un hôpital sur son territoire, dont elle est l'actionnaire majoritaire.
- La pratique du **sport** se trouve à la croisée de plusieurs enjeux. Il s'agit tout autant d'un outil de promotion de la santé que d'un outil d'éducation, d'intégration sociale, d'inclusion et d'égalité.
- Enfin, l'**alimentation** est également à la croisée de plusieurs enjeux. D'une part, une alimentation saine, équilibrée et durable est un enjeu majeur de santé publique. D'autre part, l'alimentation représente en Wallonie environ 12% de l'empreinte carbone des ménages, tout en jouant un rôle majeur dans la perte de la biodiversité (notre modèle dominant étant celui de l'agroalimentaire industriel).

CE A QUOI NOUS CROYONS

- La **santé** doit être une priorité. Tous les leviers de compétence communale doivent être utilisés. A l'instar du Gouvernement wallon, Verviers adoptera l'approche « *Health in all policies* », qui vise à intégrer l'analyse d'impact sur la santé dans tous les projets (même ceux sans rapport direct avec la santé).

De manière spécifique, concernant l'hôpital de Verviers : nous devons être conscients de la chance que représente pour notre territoire de disposer d'une offre hospitalière. Cette situation n'est pas garantie à moyen et long terme, la concurrence avec Liège risquant une fois encore d'être préjudiciable à Verviers. Il convient donc que les responsables politiques soient capables de se montrer à la hauteur de l'enjeu que constitue sa pérennisation. **L'enjeu est qu'il y ait encore un hôpital à Verviers en 2050.**

- Le **sport** est un des parents pauvres de Verviers. Malgré quelques réussites d'importance (rénovation de la piscine, Panorama, etc.) et un tissu associatif solide, notre infrastructure n'est pas à niveau d'une ville de 55.000 habitants. Il en est de même de l'organe qui la gère (la Régie Communale SYNERGIS), dont le fonctionnement devra être revu en profondeur.

- Enfin, nous entendons mener une politique volontariste en matière d'**alimentation** durable.

SANTE & HANDICAP

4.7.1.1 RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ¹⁵²

4.7.1.2 ŒUVRER A UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ ¹⁵³

Outre les mesures présentées dans le chapitre intitulé « Environnement & développement durable : vers un territoire résilient » (cf. p. 33 et s.), nous formulons les propositions suivantes :

CONFIER À L'ÉCHEVINAT DE LA SANTÉ L'OPÉRATIONNALISATION DU CONCEPT DE « HEALTH IN ALL POLICIES »¹⁵⁴

POURSUIVRE L'INSTALLATION DES CAPTEURS MESURANT LA QUALITE DE L'AIR

TRAVAILLER A PLUS DE MOBILITÉ DOUCE (CF. SUPRA)

RENFORCER LE CONTROLE DE LA SALUBRITE DES LOGEMENTS

INCITER A L'EMPLOI DE MATERIAUX SAINS POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION/RENOVATION

RENFORCER NOS DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES.

¹⁵²Il est démontré que la prévention permet de réduire considérablement les dépenses en soins médicaux. Les maladies chroniques, telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires ou l'hypertension, sont souvent le résultat d'un mode de vie peu sain. Une fois installées, ces pathologies nécessitent un suivi médical constant, des médicaments coûteux, voire des hospitalisations. Or, des programmes de prévention peuvent éviter l'apparition ou retarder l'évolution de ces maladies : promotion de l'activité physique, sensibilisation à l'arrêt du tabac, campagnes de vaccination et de dépistage pour certaines maladies, etc.

¹⁵³ En Belgique, entre 9.000 et 12.000 personnes meurent chaque année de façon prématurée en raison de la seule pollution de l'air. Il est donc important d'agir sur l'ensemble des facteurs qui contribuent à la qualité de l'environnement : la qualité de l'air, de l'eau, la régulation des sources de rayonnement, la limitation des nuisances sonores, la végétalisation, les zones de rafraîchissement par temps de canicule, etc.

¹⁵⁴ Cf. p. 103

4.7.1.1 **INFRASTRUCTURE DE SANTÉ**

HOPITAL DE VERVIERS : SE MONTRER A LA HAUTEUR DE L'ENJEU

Deux **balises** devront guider le travail des responsables politiques :

- **Assurer le maintien d'un hôpital à Verviers à l'horizon 2050.** La perte de l'hôpital constituerait une tragédie pour le territoire de l'arrondissement tout entier, et pour Verviers en particulier. Or, sans modernisation complète, l'hôpital est condamné.
- S'assurer que, **en cas de déménagement** (le choix n'a pas encore été posé puisqu'une étude complémentaire a été commandée), le site actuel soit transformé en **espace de vie qualitatifs**. Il n'est donc pas question de densifier à outrance. Il n'est pas non plus question de créer des logements sociaux. Le site fait partie d'un quartier protégé, avec des caractéristiques urbanistiques propres, qui devraient de toute manière être respectées. La situation privilégiée – entre les parcs de la Tourelle et de Séroule – offrirait aussi l'opportunité d'accroître le potentiel vert du quartier.

SOUTENIR ET ENCOURAGER LA CRÉATION DE MAISONS MÉDICALES ¹⁵⁵ ET/OU DE RÉSEAUX DE PREMIÈRE LIGNE

4.7.1.2 **RENFORCER L'INFORMATION SUR L'OFFRE MEDICALE ET DE SOINS**

4.7.1.3 **PLAN DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE**

Comme dans toutes les grandes villes, les problématiques liées à l'usage de drogues sont multiples à Verviers. Elles frappent des publics de plus en plus jeunes, et sous de nouvelles formes (GBL, etc.). En certaines parties de notre territoire, elles sont devenues de véritables obstacles au vivre-ensemble. Nous devons – en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (prévention, aide et soin, police, justice, C.P.A.S, pharmaciens, urgence sociale, etc.) – renforcer la coordination des actions existantes, publiques ou privées.

¹⁵⁵ Les Maisons médicales dispensent des soins de première ligne de qualité, accessibles, continus, globaux et intégrés, et s'adressent à l'ensemble de la population. Leur action vise une approche globale de la santé, considérée dans ses dimensions physique, psychique et sociale. Les maisons médicales s'inscrivent dans une approche de promotion de la santé et intègrent les soins et la prévention.

4.7.1.4 **INCULQUER LES BONNES HABITUDES ALIMENTAIRES ¹⁵⁶ & PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION LOCALE, ÉQUILIBRÉE ET SAINES ¹⁵⁷**

ENCOURAGER LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX ET DE SAISON

FAVORISER LES LÉGUMINEUSES ET LES CÉRÉALES COMPLÈTES

SENSIBILISER AUX BIENFAITS DE CUISINER À LA MAISON

METTRE EN PLACE DES ATELIERS DE CUISINE ET DES JARDINS PARTAGÉS

PROMOUVOIR LES CIRCUITS COURTS

4.7.1.5 **S'APPUYER SUR LA SOLIDARITÉ ¹⁵⁸**

PROMOUVOIR L'HABITAT GROUPÉ INTERGÉNÉRATIONNEL ¹⁵⁹

CREER DES GROUPES DE PAROLES ET DES SERVICES DE REPIT

Cette action devra être menée en coordination avec le CPAS et le secteur associatif (sur le modèle de l'Alzheimer café », qui est proposé mensuellement par le Relais Social Urbain de Verviers).

¹⁵⁶ 65% de la population belge est en surpoids. Le nombre de diabétique ne cesse d'augmenter. Ces chiffres sont inquiétants d'autant qu'ils suivent une tendance haussière, touchant de plus en plus les enfants et les adolescents. Il est nécessaire de conscientiser aux bonnes habitudes alimentaires, et de permettre à nos citoyens d'avoir accès à une alimentation de qualité.

¹⁵⁷ Contrairement à certaines idées reçues, manger sainement n'implique pas de dépenser beaucoup d'argent. Il est tout à fait possible d'adopter une alimentation équilibrée et bénéfique pour la santé en respectant un budget raisonnable. Les aliments ultra-transformés et les plats préparés, bien que pratiques et parfois peu chers, contribuent à une mauvaise santé générale à long terme.

¹⁵⁸ Plus d'un million de Belges sont des "aidants proches". Ils constituent les piliers de notre société et de notre système de soins mais sont souvent oubliés. Leur contribution est énorme et met en évidence l'importance d'avoir des personnes capables d'intervenir rapidement, au bon moment et à bon escient parce qu'elles ont les connaissances nécessaires.

¹⁵⁹ Il s'agit d'un « ensemble de logements accueillant des personnes d'âges et de situations différentes : étudiants, familles et personnes âgées. L'objectif est de créer une dynamique de convivialité, de solidarités de voisinage et d'échange d'expériences, pour laquelle les résidents sont contributeurs et bénéficiaires ».

INSTALLER UN MAXIMUM DE DEFIBRILLATEURS DANS LES LIEUX PUBLICS

FORMER NOS JEUNES AUX PREMIERS SOINS

SPORT

4.7.1.6 MESURES STRUCTURELLES : « ASSISES DU SPORT »

Sur le modèle des Assises de la Culture, nous souhaitons réunir l'ensemble des acteurs du monde sportif au sens large (représentants des clubs sportifs, les associations, des mandataires publics, de la Régie communale SYNERGIS, mouvements de jeunesse, etc. et de tous les champions Verviétois, anciens et actuels), dans une dynamique d'intelligence collective. Il s'agira :

- De réaliser un **cadastre complet des infrastructures pouvant permettre la pratique du sport**, de leur équipement, de leur occupation, etc. afin d'optimiser leur utilisation et de prioriser les investissements nécessaires ;
- D'objectiver les **besoins** ¹⁶⁰(logistique, salles, terrains, subsides, etc.) et les **obstacles** rencontrés ;
- De définir et de **proposer les actions** à réaliser à court, moyen et long terme ;
- De proposer des **critères clairs d'octroi des subsides** aux clubs et aux associations sportives pour assurer une répartition équitable des moyens ;
- D'apporter un *input* sur le projet de futur hall de sport

AMELIORATION QUALITATIVE DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES SUPPLÉMENTAIRES

✓ HALL DE SPORT

Le besoin d'un hall sportif qualitatif, à la hauteur d'une ville de 55.000 habitants est criant. Le dossier doit toutefois être repris avec sérieux, notamment sur base des résultats des Assises du Sport et au regard des recommandations des études post-inondations. Son pilotage ne peut demeurer cloisonné

¹⁶⁰ En ce compris ceux émanant des associations privées, des mouvements de jeunesse, etc. Tous les verviétois ont droit à disposer de manière égalitaire des infrastructures communales.

au sein de la Régie communale SYNERGIS. Il doit au contraire être inclus dans la construction du Master Plan (cf. SUPRA) et impliquer l'ensemble des acteurs concernés (dont les clubs de sport).

- ✓ **DÉDIER, DANS LE SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL, UNE ZONE DESTINÉE À L'IMPLANTATION D'UNE PLAINE DE SPORT ET DE LOISIRS**
- ✓ **FINALISATION DU DOSSIER DE « SKATE PARK » (SOUTIEN AUX SPORTS URBAINS)**
- ✓ **PLACEMENT D'ENGINS DE SPORT SUR CERTAINS ESPACES PUBLICS, NOTAMMENT DES PARCOURS DE FITNESS**

4.7.1.7 *MESURES SPÉCIFIQUES*

FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT POUR LES SENIORS ET LES PMR

SOUTENIR LES SPORTS ÉMERGENTS ET L'E-SPORT

CRÉER DES PARCOURS DE TRAILS (TYPE EXTRA-TRAIL), DE BALADES TOURISTIQUES ET DES PARCOURS CYCLABLES ¹⁶¹

MISE EN PLACE D'UN « CHEQUE SPORT »

Il s'agit de consacrer une partie de l'enveloppe des subsides sportifs à la mise en place d'un système incitatif pour **certains publics cibles** (enfants, aînés, PMR par exemple).

INVITER LES MEDECINS A S'INSCRIRE DANS LA DEMARCHE « SPORT SUR ORDONNANCE »

FAVORISER LA MIXITÉ DE TOUS LES SPORTS & ASSURER LA PROMOTION DU SPORT FÉMININ

ALIMENTATION

Par sa signature, en 2017, de la Charte de Milan (Pacte de Politique Alimentaire) ¹⁶², Verviers s'est engagée à promouvoir les bonnes pratiques alimentaires. L'opérationnalisation de cet engagement reste néanmoins chose complexe.

¹⁶¹ Cf. p. 109 – Points nœud vélo

¹⁶² Dans la foulée de l'Exposition Universelle de Milan, organisée en 2015, qui avait pour thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie », la ville-hôte a souhaité promouvoir les bonnes pratiques

4.7.1.8 **SOUTIEN AU « RESEAU ALIMENT-TERRE DE L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS » (RATAV)**

Nous avons la chance de pouvoir compter sur l'**ASBL RESEAU ALIMENT-TERRE DE L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS (RATAV)** ¹⁶³, qui s'est donnée pour mission de répondre aux objectifs du Pacte de Politique Alimentaire, en « *incitant, encadrant et accompagnant la relocalisation d'un système alimentaire sur le territoire des 20 communes francophones de l'arrondissement de Verviers* » (soit environ 210.000 consommateurs potentiels).

Le RATAV a pour objectif de « *créer une **communauté territoriale**, une solidarité régionale, autour des **productions locales** du territoire. Il a également pour but d'encourager et de **recréer des liens** entre les agglomérations urbaines et les zones rurales grâce aux **circuits-courts alimentaires** ».*

Son travail s'articule autour de :

- L'amplification du déploiement des « circuits courts alimentaires » (vergers, production fromagère, maraichage, etc.)
- La mise en place d'un Conseil de Politique alimentaire (organe de gouvernance) ;
- La structuration des filières
- Le soutien à l'émergence de modèles économiques innovants et équitables.

Un travail important a déjà été réalisé par le RATAV, avec des réussites concrètes. L'ASBL est soutenue par la Conférence des Bourgmestres de l'Arrondissement. **La meilleure chose que Verviers puisse faire est d'être soutenant, en tant que commune, mais surtout, par le biais de la Conférence des Bourgmestres de l'Arrondissement).**

4.7.1.9 **PRÉVENTION ALIMENTAIRE** ¹⁶⁴

alimentaires et inciter d'autres villes à s'engager à faire de même par la signature du Pacte de Politique Alimentaire. Depuis, une centaine de villes à travers le monde l'ont signé de manière volontaire, s'engageant ainsi à développer les actions locales autour de **six axes prioritaires** : la gouvernance alimentaire locale, la promotion d'une alimentation durable et d'une bonne nutrition, la recherche d'équité sociale et économique, l'appui à la production alimentaire (liens rural-urbain), l'action en matière d'approvisionnement et de distribution alimentaires et la prévention du gaspillage alimentaire

¹⁶³ <https://www.ratav.org/>

¹⁶⁴ Cf. chapitres consacrés à la Santé (pp. 104 et s.) et à l'Enseignement (pp. 112 et s.)

BIEN-ÊTRE ANIMAL

CADRE DE TRAVAIL :

Le bien-être animal est une préoccupation croissante dans notre société, tant pour des raisons éthiques que pour des considérations pratiques et légales. Il concerne la manière dont les animaux sont traités dans divers contextes, y compris la production alimentaire, la recherche scientifique, le divertissement, les pratiques religieuses, les animaux de compagnie, etc.

CE A QUOI NOUS CROYONS :

Les animaux sont des êtres dotés de sensibilité, capables d'éprouver de la souffrance, de la peur et de l'appréhension, d'apprendre et d'entrer en relation entre eux et avec les êtres humains. Le respect du monde animal est un principe auquel nous sommes profondément attachés.

PROPOSITIONS

4.7.1.10 *PERPÉTUER LE SALON ANNUEL DU BIEN-ÊTRE ANIMAL*

4.7.1.11 *UTILISER DES FEUX D'ARTIFICE À BRUIT CONTENU LORS DES FESTIVITÉS*

4.7.1.12 *CRÉER UN LIEU DE RECUEILLEMENT POUR LES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX DISPARUS (CIMETIÈRE POUR ANIMAUX)*

4.7.1.13 *CRÉER UN PARC CANIN, AVEC PARCOURS D'OBSTACLES*

Ce type de parc, avec des modules de jeux et des obstacles, a toute sa raison d'être puisque, légalement, les chiens doivent toujours être tenus en laisse dans l'espace public. Actuellement, un chien ne peut donc se promener librement nulle part dans nos espaces publics. En outre, en milieu urbain, peu de chiens disposent, au domicile de leur propriétaire, d'espaces extérieurs suffisants pour gambader. Plusieurs communes ont expérimenté ce type de parc, avec satisfaction.

4.7.1.14 *ABATTAGE À DOMICILE : INTERDICTION COMPLÉMENTAIRE POUR LES OVIDÉS, CAPRINS ET PORCS*

Cette mandature a été l'occasion de vives polémiques sur ce sujet.

On le sait : *de facto*, la pratique ne permet pas de respecter les dispositions du nouveau Code wallon du bien-être animal, applicable en Wallonie et validé par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Le dispositif utilisé par Verviers – qui consiste à se cacher les yeux en faisant signer des engagements sur l'honneur à respecter la loi – constitue à tout le moins une grande hypocrisie, à laquelle nous entendons mettre fin en rappelant que la loi est applicable de la même manière pour tous.

4.7.1.15 SENSIBILISER AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ENTRE ÉCOLES COMMUNALES ET ACTEURS DU BIEN-ÊTRE ANIMAL¹⁶⁵

ENCOURAGER LA MISE EN PLACE DE PROJETS DE FERMES URBAINES

4.7.1.16 COMBATTRE L'ABANDON D'ANIMAUX.

Il ne peut y avoir d'excuse pour ces comportements, qui constituent une maltraitance animale, et causent en outre des problèmes aux refuges, qui enregistrent une surpopulation d'animaux sans moyen supplémentaire octroyé. L'unique responsable est le propriétaire de l'animal, qu'il faut sanctionner lourdement. Dans ce cadre, la traçabilité des animaux est un outil indispensable.

Cette pratique malheureuse et sans cœur est une véritable maltraitance animale. Les animaux abandonnés encourent donc une double peine : l'abandon et un service d'accueil diminué.

4.7.1.17 VIOLENCES ENVERS LES ANIMAUX

Nous devons amplifier les contrôles des personnes cruelles envers les animaux, en renforçant notre collaboration entre les forces de police, l'U.B.E.A., l'Unité du Bien Être Animal (Région wallonne), la Société Verviétoise pour la Protection des Animaux, et les autres acteurs de terrain. Il s'agira notamment de mieux vérifier l'application du permis de détention d'un animal. Stop à l'impunité pour les auteurs de violences envers les animaux !

4.7.1.18 DÉSIGNER UN VÉTÉRINAIRE COMMUNAL

Il s'agit de disposer d'une personne ressource pour assurer un certain nombre de missions pour la commune, notamment pendant les heures où celle-ci est inaccessible (stérilisations, identifications, anesthésies, soins urgents, etc.). Tout animal doit avoir un accès direct et rapide aux soins.

¹⁶⁵ L'exemple du projet « Pense-bête », outil pédagogique ayant pour but de conscientiser les enfants de 8 et 12 ans au bien-être animal, peut être mis en avant.

4.8 ENSEIGNEMENT & FORMATION PROFESSIONNELLE

CADRE DE TRAVAIL :

L'éducation (notamment par l'enseignement) est probablement la clé de voûte de tout ce qui forge un citoyen.

A l'heure où l'accès au savoir n'a jamais été si facile, il est effrayant de constater qu'il existe encore autant de lieux d'« ignorance ». Il est anormal que tant de monde, en 2024, ne sache pas lire, écrire, parler correctement au moins une langue nationale, etc.

C'est ici que se joue le principe de l'égalité des chances, et le droit, pour tout citoyen, d'accéder un jour à l'égalité politique qui fonde nos démocraties.

Certes, la commune ne dispose pas de tous les leviers pour agir sur ce problème (les normes relèvent de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Elle dispose toutefois, grâce à son rôle de pouvoir organisateur de l'enseignement communal, de moyens d'actions et, grâce à son statut de chef-lieu d'arrondissement, d'une légitimité pour construire une dynamique d'arrondissement autour de la formation.

Au niveau de son enseignement communal, le système scolaire a connu un important bouleversement organisationnel induit par le « Pacte pour un enseignement d'excellence ». Nos écoles et, surtout, les enseignants ont besoin de sérénité et de marques de confiance de leur pouvoir organisateur.

CE A QUOI NOUS CROYONS :

Au niveau de l'enseignement communal, nous croyons qu'il convient de le « booster » et de prendre les mesures nécessaires pour le rendre attractif et concurrentiel.

Au niveau de l'enseignement supérieur, nous devons lutter pour maintenir et, si possible, accroître une offre significative à Verviers. Actuellement, cette offre est menacée. Sur le plan économique, nous entendons placer Verviers au centre d'un ambitieux programme destiné à répondre au défi du chômage de masse et de l'inactivité à laquelle elle est confrontée. Le secteur de l'enseignement compte parmi les acteurs qui devront être mis autour de la table.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL :

4.8.1.1 MESURES STRUCTURELLES :

POURSUIVRE ET FINALISER LA RÉNOVATION DE NOS ÉCOLES COMMUNALES

RETROUVER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ENTRE LES DIFFÉRENTES ÉCOLES COMMUNALES (AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION ENTRE POUVOIR ORGANISATEUR & ENSEIGNANTS, CIRCULAIRES D'INFORMATION RÉGULIÈRES, ETC.)

AMÉLIORER LA COLLABORATION INTER-RÉSEAUX, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS ET LA SÉCURISATION.

ADAPTATION DE NOTRE PROJET PÉDAGOGIQUE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU « TRONC COMMUN »

L'enseignement communal doit rester un outil d'intégration et d'émancipation sociale. La mise en œuvre du tronc commun et des nouveaux référentiels nécessite une mise à jour de notre projet pédagogique.

ASSURER LE CONTINUUM PÉDAGOGIQUE AU SEIN DU TRONC COMMUN PAR LA CRÉATION D'UNE ÉCOLE DU TRONC COMMUN OU EN CRÉANT DES PARTENARIATS AVEC LES ÉCOLES SECONDAIRES EXISTANTES.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE HORS CADRE SCOLAIRE

Nous proposons de créer un staff d'accompagnement pédagogique, composé de logopèdes et coaches en méthode de travail, avec pour triple mission :

- D'assurer, parallèlement aux écoles de devoirs, le soutien scolaire des élèves socialement ou familialement défavorisés par des activités de groupes ou un suivi individualisé
- D'organiser des activités inter-écoles entre classes de même niveau mais d'écoles de quartiers différents en vue d'encourager la mixité sociale
- D'assurer un soutien lorsqu'un instituteur est absent sans remplaçant pour alléger la surcharge de travail des collègues de l'école (surveillance, activités d'éveil...)
- Poursuivre le soutien aux **écoles de devoirs** et veiller à la qualité du projet socio-pédagogique qui y est dispensé.

4.8.1.2 **MESURES AUTRES :**

LUTTER CONTRE LE REPLI COMMUNAUTAIRE ET LA DÉSCOLARISATION DE CERTAINS ENFANTS

PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES, NOTAMMENT EN CREEANT DES RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS GERMANOPHONE ET FLAMANDE

ASSURER L'IMMERSION LINGUISTIQUE DANS QUELQUES ECOLES COMMUNALES

METTRE EN PLACE UNE FORMATION A LA COMMUNICATION NON VIOLENTE

EDUQUER AU RESPECT DE L'AUTRE ET A LA TOLÉRANCE

- ✓ **APPRENDRE A SE DÉCOUVRIR – ENSEIGNER LA TOLERANCE DES ORIGINES, CROYANCES ET DIFFÉRENCES**

En lien avec le monde associatif, permettre à tous les Verviétois de mieux appréhender les grands principes de la culture occidentale (notamment les valeurs issues des Droits de l'Homme) et promouvoir la découverte et une meilleure compréhension des différentes cultures, notamment celles des communautés présentes sur le territoire communal.

- ✓ **DEFENDRE ET FAIRE APPLIQUER UNE STRICTE EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ;**
- ✓ **METTRE EN PLACE UN PLAN DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE, AVEC FORMATIONS, MISES EN SITUATIONS ET METHODES RECONNUES.**

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

- ✓ **METTRE EN PLACE UN CONCOURS INTER-ECOLES ET/OU INTERNE A L'ECOLE AXE SUR LA REDUCTION DE DECHETS, PAR DES POUBELLES SELECTIVES, DES FORMATIONS AU TRI ET DES ACTIONS PEDAGOGIQUES MOTIVANTES**
- ✓ **SOUTENIR LES ACTIONS DE TYPE « ECOLE ZERO WATT »**
- ✓ **INSTALLER DES POTAGERS ET RUCHERS DIDACTIQUES DANS LES ECOLES EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES COMMUNAUX ET LE PCDN, SANS SURCHARGE DE TRAVAIL POUR LES ENSEIGNANTS ET UN SUIVI LORS DES CONGES SCOLAIRES**
- ✓ **SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DE PARENTS**
- ✓ **DEVELOPPER DES CANTINES N'UTILISANT QUE DES PRODUITS ISSUS DE CIRCUITS COURTS**
- ✓ **PROMOUVOIR L'EDUCATION À LA SANTÉ EN INCITANT LES ECOLES COMMUNALES À REpondre AUX APPELS A PROJETS EN LA MATIERE (REGION WALLONNE, APAQ-W, OXFAM, ETC.), EN CREANT DES ZONES NON-FUMEUR A PROXIMITE DES ECOLES, ETC.**

EDUCATION A L'ART & A LA CULTURE

DANS LE CADRE DU PECA ¹⁶⁶, DONNER GOUT A LA CULTURE ET PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE D'ACCEder A LA VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

- ✓ **OUVRIR L'ESPRIT DES JEUNES AUX TECHNOLOGIES NOUVELLES, AU CODAGE ET A L'ESPRIT D'ENTREPRISE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Dans le but de maintenir, voire de développer, les filières d'enseignement supérieur, nous veillerons à promouvoir une meilleure collaboration entre les différents pouvoirs organisateurs des hautes-écoles. En effet, outre le caractère social du maintien de l'offre d'enseignement supérieur à Verviers, nous estimons que la vie estudiantine constitue un axe prioritaire pour dynamiser la vie en centre-ville, notamment par la fréquentation des institutions culturelles et sportives.

¹⁶⁶ Cf. p. 88

5 VIVRE ENSEMBLE DANS LA DIVERSITÉ

5.1 Cadre de travail :

Verviers est au cœur d'un territoire riche de diversités.

C'est une ville mêlant 122 nationalités, représentant 12,10 % de sa population (19,37 % sur l'ancienne commune de Verviers)¹⁶⁷.

Nous considérons cette diversité comme un atout.

Par contre, « vivre ensemble » n'est pas « vivre côte à côte ». Pourtant, nous devons aussi faire le constat d'une société de plus en plus fragmentée, ébranlée par la multiplication des revendications identitaires et communautaristes (contestations de certains enseignements, refus de participer à certains cours, etc.), à laquelle nous répondons trop souvent par un acte de lâcheté consistant à détourner les yeux.

C'est qu'il devient compliqué de même débattre de ce sujet, entre l'autocensure, la violence de parole et les postures victimaires.

A chaque fois, il s'agit d'un coup de canif dans nos valeurs démocratiques et principes fondamentaux (la liberté d'expression, le rapport au savoir et à l'histoire, la séparation entre religion et état, l'égalité entre les hommes et les femmes, etc.) et d'une fragilisation de nos institutions et de notre état de droit. Et cela nous inquiète profondément. « *Notre modèle belge de neutralité est menacé. Il est même considéré par certains comme un principe générant des discriminations visant particulièrement les minorités* »¹⁶⁸. C'est tout notre modèle démocratique qui permet de faire société et de vivre ensemble qui est ébranlé.

5.2 Ce à quoi nous croyons :

Lors de nos réflexions sur le sujet, nous avons été interpellés par l'initiative lancée par diverses personnalités de la société civile et du monde politique (issues de l'ensemble des familles politiques démocratiques) sous l'appellation : Les Universalistes. Ce chapitre doit beaucoup à leur Manifeste¹⁶⁹, rédigé à l'approche des élections de 2024 et ouvert à la signature de tout citoyen partageant leur appel.

Comme eux, nous croyons fermement qu'il est « *urgent de porter un projet de société ambitieux basé sur la défense de valeurs communes partagées, celles qui rassemblent et non celles qui divisent* »¹⁷⁰.

¹⁶⁷ <https://www.verviers.be/ma-ville/administration/donnees-et-statistiques> (donnes les plus récentes : 2023)

¹⁶⁸ <https://les-universalistes.be/le-manifeste-des-voix-universalistes-pour-un-monde-commun/>

¹⁶⁹ *Ibidem*

¹⁷⁰ <https://lpost.be/2024/04/24/les-universalistes-mouvement-en-marche-contre-les-sectarismes-et-pour-la-neutralite-de-lespace-public/>

La commune est l' « école de la démocratie » (Tocqueville). Elle est aussi, par sa proximité directe avec le terrain, un lieu privilégié d'action pour proposer pareil modèle de société. Pour promouvoir un modèle fondé sur le dialogue, le respect réciproque et l'humanisme.

Nous entendons promouvoir l'égalité des êtres, indépendamment de leurs origines ou de leurs particularités. Seule une conception humaniste qui reconnaît la dignité de chacune et chacun et porte la promesse de les rassembler, malgré leurs différences, permet le progrès de l'humanité.

En parallèle à ce positionnement ferme, et à l'instar de la politique menée par Bart Somers, le Bourgmestre de Malines (ville comptant 138 nationalités), élu en 2016 « Meilleur bourgmestre du monde » et dont la ville est prise en modèle d'intégration réussie ¹⁷¹, nous souhaitons faire preuve d'ouverture. Inclure tout le monde dans le projet de ville. Construire du dialogue. Lutter contre la ségrégation en refusant de rentrer dans le jeu des communautés. Il ne peut y avoir place, à Verviers, que pour **un ensemble de citoyens/citoyennes de Verviers** (une citoyenneté, non des communautés), à laquelle doit avoir le sentiment d'appartenir chacune des communautés présentes à Verviers. Le communautarisme, quelle qu'en soit l'origine, le rejet par la différence, toute forme de discrimination directe, indirecte ou subtile, y compris la discrimination positive ou inversée, n'est ni audible ni acceptable en 2024. Nous sommes avant tout des citoyens d'un territoire commun régi par des règles universelles de respect et de neutralité des uns vis à vis des autres.

Cela implique de renforcer notre cohésion sociale et les politiques interculturelles ¹⁷² de manière à ce que personne ne soit laissé pour compte. De combattre le racisme et toutes les formes de discriminations, la xénophobie et le populisme.

Le vivre-ensemble dans la diversité peut – et doit – être un enrichissement.

Cela va demander une sacrée dose de courage.

Mais ne rien faire est mortel pour nos démocraties.

5.3 Propositions :

AFFIRMER LE PRINCIPE DE NEUTRALITÉ DES POUVOIRS PUBLICS

Les rédacteurs du Manifeste des Universalistes écrivent : « *La neutralité n'est ni de droite ni de gauche, ni fermée ni ouverte, ni inclusive ni exclusive, tout comme elle n'est pas une guerre contre les religions ni un levier pour discriminer des minorités. Elle est un principe humaniste de séparation des sphères politique et religieuse qui garantit les libertés, la paix civile, la cohésion sociale et préserve la pluralité convictionnelle* »¹⁷³.

¹⁷¹ <https://www.lesoir.be/526605/article/2023-07-20/malines-le-miracle-belge-de-lintegration>

¹⁷² Nous parlons d'interculturalité et non de multi-culturalité. Les notions ont un sens bien différent et l'usage du terme interculturalité est assumé.

¹⁷³ <https://les-universalistes.be/le-manifeste-des-voix-universalistes-pour-un-monde-commun/>

Nous prenons l'engagement de défendre la liberté de religion et de conviction de chacun, ce qui implique un respect inconditionnel de la neutralité des pouvoirs dans tous les domaines de la vie publique : administration publique, enseignement, etc.

Ainsi, nous entendons :

- Veiller à la neutralité de l'action communale vis-à-vis des divers cultes.
- Maintenir le système actuel d'interdiction des signes religieux ostentatoires dans l'administration communale, ainsi que dans l'enseignement communal.

PROTEGER LES VALEURS ISSUES DE LA « DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME »¹⁷⁴, ET DE LA « CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES » (CEDH)

COMBATTRE SANS RELÂCHE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET TOUTES LES DISCRIMINATIONS ¹⁷⁵

LUTTE CONTRE LE REPLI IDENTITAIRE :

Nul individu ou nul groupe ne peut se prévaloir de son origine ou de sa religion pour s'exonérer du respect de la règle commune. Il ne peut y avoir de construction de contre-sociétés.

Il s'agit donc d'agir pour prévenir, entraver et freiner les propositions à portée séparatiste (« *Action qui consiste à détruire ou à affaiblir la communauté nationale en vue de remplacer celle-ci par de nouvelles formes d'allégeance et d'identification en rupture avec la tradition démocratique* »¹⁷⁶), afin de combattre la diffusion de doctrines politiques ou politico-religieuses.

Nous proposons de :

5.3.1.1 METTRE EN PLACE UN ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS.

Cette proposition s'applique à toute personne qui décide de s'installer sur le territoire communal (en ce compris donc les personnes venant d'une autre commune belge). Cet accueil sera l'occasion d'un premier contact des nouveaux Verviétois avec la commune plus agréable que la réception de l'avis de paiement de leurs taxes. En outre, il s'agira aussi de l'occasion pour informer sur les règles

¹⁷⁴ Dont la liberté d'expression.

¹⁷⁵ Au logement, à l'embauche, à l'accès aux services publics, à l'offre culturelle, etc.

¹⁷⁶ <https://www.cipdr.gouv.fr/islamisme-et-separatisme/#:~:text=Qu'entend%2Don%20par%20%2C%2AB,rupture%20avec%20le%20pacte%20r%C3%A9publicain.>

communales. L'administration veillera à la présence de chaque concerné lors des séances d'informations (Cf. Luxembourg), qui deviendra une condition de domiciliation (Brevet du citoyen) à Verviers.

5.3.1.2 SOUTENIR LES COMITÉS DE QUARTIER ET APPUYER LA MISE EN PLACE DE TELS COMITÉS PARTOUT OÙ IL N'EN EXISTE PAS

Ces comités doivent devenir des interlocuteurs de référence pour les autorités communales. Des Ambassadeurs de leur territoire.

5.3.1.3 SOUTENIR TOUTE INITIATIVE EN MATIÈRE DE COURS D'ALPHABÉTISATION ET D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

La maîtrise de la langue facilite sans conteste l'intégration et l'émancipation des primo-arrivants dans les communes).

5.3.1.4 FAVORISER LES INITIATIVES FAVORISANT LE « RAPPROCHEMENT CULTUREL » :

ATELIERS/CONFÉRENCES/... DESTINÉS À FAIRE CONNAITRE LA BELGIQUE, L'HISTOIRE DE VERVIERS & LES VALEURS COMMUNES DE NOTRE SOCIÉTÉ

MOMENTS INTERCULTURELS FAVORISANT LA MISE EN RÉSEAU ET LA DISCUSSION ENTRE DES CITOYENS DE DIVERSES ORIGINES

PROGRAMMATION CULTURELLE (PIÈCES DE THÉÂTRE, JOUTES D'IMPROVISATION, EXPOSITIONS D'ŒUVRES D'ART, ETC.) ORGANISÉE SUR LE THÈME DE L'INTERCULTURALITÉ

MARCHÉ ETHNIQUE (SUR LE MODÈLE DU MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES À PARIS)

LUTTE CONTRE LE RADICALISME :

5.3.1.5 EDUCATION

LUTTER CONTRE LA RADICALISATION COGNITIVE

Cette radicalisation envahit peu à peu l'esprit de certains jeunes et très jeunes via les réseaux sociaux, les quartiers ou l'effet de groupe, ou certains lieux radicaux.

PROTEGER L'ECOLE DES PRESSIONS IDENTITAIRES OU IDEOLOGIQUES

Il ne peut y avoir de sujet interdit. D'occultation de parties de l'Histoire. De remise en cause des vérités scientifiques. A cet égard, le Centre d'action laïque a publié, voici quelques années, une inquiétante étude dont il serait grand temps de tirer les leçons ¹⁷⁷.

5.3.1.6 **PREVENTION**

RENFORCER LES MOYENS DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DE L'ENTOURAGE EN MATIÈRE DE RADICALISME (SAFER)

CONFRONTER LES JEUNES EN VOIE DE RADICALISATION À LA RÉALITÉ DES VICTIMES ET DIFFUSER À TRAVERS DES PLATEFORMES WEB LES PAROLES DES SURVIVANTS DES ACTES DE TERRORISME.

5.3.1.7 **SOUTIEN**

CRÉER UN CENTRE DE COORDINATION DES RESSOURCES ENTRE COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT

RENFORCER DES FORMATIONS DES PROFESSEURS, DES ÉDUCATEURS DE PREMIÈRE LIGNE ET DES PSYCHOLOGUES

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION DE LUTTE CONTRE LA CYBER-HAINE ET LE CYBER-HARCÈLEMENT :

- ✓ ORGANISATION DE JOURNÉES DE SENSIBILISATION EN CLASSE
- ✓ SOUTIEN À LA CRÉATION D'APPLICATIONS SMARTPHONES POUR CONTRER LES PROPOS RACISTES OU DÉNIGRANTS
- ✓ PROMOUVOIR LA CAMPAGNE « NO HATE SPEECH » (CONSEIL DE L'EUROPE) ¹⁷⁸

EGALITE FEMME/HOMME

Nous devons refuser toute atteinte – même la plus petite – au principe fondamental d'égalité des femmes et des hommes.

¹⁷⁷ https://www.laicite.be/app/uploads/2021/05/202104_AnalyseQuestionnaireEnseignants.pdf

¹⁷⁸ <https://www.coe.int/en/web/no-hate-campaign>

De nombreux progrès ont été accomplis.

Toutefois, l'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est pas encore une réalité. Il existe encore de trop nombreuses inégalités : politiques, économiques (salariales notamment), et culturelles. Nous observons en outre, dans notre quotidien, avec effroi, des comportements remettant en cause ce principe fondamental. En invisibilisant les femmes et les filles. En les réduisant à un sous-groupe minoritaire.

La commune constitue le niveau d'intervention le mieux placé pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités, et pour promouvoir une société véritablement égalitaire.

Nous formulons les propositions suivantes :

5.3.1.8 LE REFORCEMENT DE L'OFFRE QUALITATIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL D'ENFANTS

La difficulté à faire garder ses enfants (parfois de manière ponctuelle et pour quelques heures) constitue trop souvent un frein pour les mères.

5.3.1.9 FAVORISER DES ACTIONS CONCRÈTES DE SENSIBILISATION

5.3.1.10 ASSURER LA VISIBILITÉ DE LA VILLE EN EXTERNE EN TANT QUE VILLE MODÈLE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES,

5.3.1.11 PENSER L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LES AMÉNAGEMENTS DE L'ESPACE PUBLIC

Il s'agit de regarder avec un « regard de femme », et de constater tout ce qui constitue un obstacle à l'égalité. Ainsi, par exemple, l'absence de toilettes publiques pénalise plus fortement les femmes.

GENERATIONS & INTERGENERATIONS / PMR & PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

5.3.1.12 PETITE ENFANCE :

L'accueil de la petite enfance est un secteur très important. Il est donc essentiel de construire un système d'accueil accessible, de qualité élevée et polyvalent en termes de diversité des besoins et de culture tout en veillant à une prise en charge éducative à la société dans laquelle s'inscrit l'enfant. La réponse devra être à la fois quantitative (créer des places mais également des services : halte-garderie centralisée et développement d'une plateforme des disponibilités sur le territoire) et qualitative quant à la diversité des formules proposées (organiser les crèches pour les familles à horaires atypiques

[actuellement, un parent qui travaille plus tard que 16h30' a difficile de trouver une crèche adaptée], garantir la liberté du choix de la crèche pour son enfant, sensibiliser à l'éveil culturel et artistique du jeune enfant, etc.

OBJECTIF 1 : UN SYSTÈME D'ACCUEIL ACCESSIBLE, DE QUALITÉ ÉLEVÉE ET POLYVALENT

- **Accessible** (quel que soit le revenu, quelle que soit la situation d'emploi du parent et quel que soit le lieu de résidence)
- **De qualité élevée**, ce qui implique :
 - Un environnement sain, sécuritaire et stimulant ;
 - Un ratio personnel-enfants adéquat ;
 - Un programme pédagogique qui reconnaît l'enfant comme un acteur.
- **Polyvalent**, ce qui implique :
 - La reconnaissance de la diversité des besoins ;
 - Le respect de la diversité culturelle et linguistique ;
 - La favorisation de la dynamique d'intégration.

OBJECTIF 2 : UNE RÉPONSE COMPLÈTE AUX BESOINS DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN BAS-ÂGE

- **Quantitativement** (nombre de places d'accueil)
 - Développer les places d'accueil supplémentaires (la ville pourrait mettre à disposition – moyennant location ou intervention dans des travaux de rénovation – des immeubles dont elle est propriétaire et qui sont vides, susciter la création de crèches au sein des entreprises, etc.).
 - Mise en place d'une « halte-garderie » centralisée à Verviers. Celle-ci viendrait s'ajouter à celle d'Ensival (qui rencontre trop de demandes).
 - Mise en place d'une « plateforme centralisée » (disponible sur le site internet de la ville) réunissant l'ensemble des offres dans le domaine.
- **Qualitativement** (diversité des formules d'accueil)
 - La prise en compte des familles à horaires atypiques (actuellement, un parent qui travaille plus tard que 16h30' éprouve des difficultés à trouver une crèche).
 - Garantir la liberté du choix de la crèche pour son enfant.
 - Sensibiliser à l'éveil culturel et artistique du jeune enfant.
 - Soutenir les solutions associatives innovantes, portées souvent par les parents

5.3.1.13 **JEUNESSE :**

Trop souvent oubliés ou dénigrés, les jeunes ont un potentiel de créativité important que l'on doit respecter, considérer et prendre en compte pour le développement de la vision de Verviers, ville qui sera la leur demain.

Nous proposons de :

COLLABORER ÉTROITEMENT AVEC LES MAISONS DE JEUNES & LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE

PERMETTRE AUX JEUNES DE DISPOSER D'INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ ET D'AIDE POUR ORGANISER LES ACTIVITÉS

Cette proposition se réalisera notamment par le biais de la finalisation du dossier de la Maison des Associations et des Citoyens, sur le site de l'ancien parc-école (ancien Parc Peltzer – cf. p. 133). La jeunesse y trouvera un skate-park, un terrain multisports, et une infrastructure d'accueil (information & accompagnement), dont une école de devoirs.

Nous renvoyons également aux développements relatifs au sport (cf. p. 107).

ORGANISER DES COMPETITIONS INTER-ECOLES

Ce projet, à construire avec les écoles et différentes matières (sport, déclamation, etc.), se déroulerait au centre de Verviers et serait doté de prix attrayants pour l'école gagnante et/ou pour chacun des élèves¹⁷⁹.

PÉRENISER LA SALLE D'ÉTUDE AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

5.3.1.14 **AÎNÉS :**

On dit qu'une société se juge aussi à la manière dont elle traite ses aînés.

N'oublions pas que nos aînés ont contribué à l'évolution de notre société en apportant et développant toutes les modalités de confort, de facilités et de support que nous connaissons actuellement.

¹⁷⁹ Exemples : En matière sportive : « *The Boat Race* » opposant les universités de Cambridge et d'Oxford), ou, plus près, le Concours de déclamation organisé par le Cabinet littéraire de Verviers.

Il est donc impératif qu'ils soient respectés et valorisés en ce sens. Il est primordial de garder le lien avec cette génération qui constitue la véritable mémoire du citoyen verviétois. Il est important de leur permettre de vivre dans les conditions les plus dignes qui soient et de faire en sorte qu'ils puissent évoluer le plus longtemps possible en toute autonomie.

RENFORCER LE RÔLE DU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES ÂÎNÉS

- Le Conseil Consultatif devra être alimenté par le Collège de thématique de travail (projets en cours, sur lesquels un avis du Conseil consultatif peut apporter un éclairage intéressant).
- Comme les autres Conseils Consultatifs, le Conseil des Âînés devra pouvoir disposer d'un lieu adéquat où se réunir. Deux possibilités se dessinent : soit au sein de la future Maison des Associations qui sera construite dans le Parc Peltzer, soit au sein de la future Cité administrative. Y sera adjointe un lieu où organiser des permanences (« Maison des Âînés »).

PROMOUVOIR TOUTES LES INITIATIVES PERMETTANT LE MAINTIEN À DOMICILE & LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Nous envoyons aux développements relatifs à ce sujet, abordés sous l'angle de la santé (Cf. SUPRA)

CAPITALISER SUR L'EXPERIENCE & LE SAVOIR DES ÂÎNÉS

- **PERMETTRE AUX ÂÎNÉS DE S'INVESTIR, SOUS UN STATUT DE BÉNÉVOLE RÉMUNÉRÉ, AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ (LECTURES DIRIGÉES, ÉCOLES DE DEVOIRS, SURVEILLANCE D'ABORDS D'ÉCOLES, MENTORAT INTERGENERATIONNEL, ETC.)**

FAVORISER LA MOBILITÉ DES SENIORS

Nous envoyons aux développements relatifs à ce sujet, abordés sous l'angle des PMR (cf. p. 127)

FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT POUR LES ÂÎNÉS

Nous envoyons aux développements relatifs à ce sujet, abordés sous l'angle du sport (cf. p. 108) et des PMR (cf. p. 127)

5.3.1.15 *ECHANGES INTEGENERATIONNELS*

SOUTENIR & DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES, NOTAMMENT :

- Les projets d'aide réciproque entre jeunes et aînés (*exemple* : tondre la pelouse contre des cours de rattrapage). Il existe, ailleurs, divers exemples dont nous pourrions nous inspirer, notamment les Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs (France).
- Les rencontres entre écoles et maisons de repos.
- Jardinage avec les aînés (des jeunes pourraient aider les plus âgés à l'entretien des jardins).
- Projets de « mémoire relayée » (souvenir de guerre, etc.).

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE « MENTORAT INTERGÉNÉRATIONNEL »

Il s'agit de projets permettant le transfert de connaissances des aînés vers les jeunes. Nos aînés ont accumulé durant leur vie une expérience et une compétence que nos sociétés ont tendance à mettre « à la poubelle » au moment de la mise à la retraite. Ce projet doit leur permettre de la transmettre aux plus jeunes ¹⁸⁰.

5.3.1.16 PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) ¹⁸¹

L'inclusion des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie doit être une priorité. Ces personnes doivent pouvoir exercer leur droits fondamentaux (vivre une vie de qualité, se déplacer en toute autonomie et participer à la vie sociale et politique) sans obstacle.

La Ville doit accroître ses efforts en la matière, ce qui lui permettra notamment de récupérer le label *Handicity*.

RENFORCER LE RÔLE DU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Le Conseil consultatif sera alimenté par le Collège de thématique de travail (projets en cours, sur lesquels un avis du Conseil consultatif peut apporter un éclairage intéressant).

¹⁸⁰ *Exemple* : « Duo for a job », A.S.B.L. soutenue par le Fondation Roi Baudouin, qui met en contact des jeunes chercheurs d'emploi avec des personnes de plus de 50 ans, expérimentées, du même secteur.

¹⁸¹ Nous comprenons, par les termes « personnes à mobilité réduite » (PMR), l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente (personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personnes en fauteuil roulant, personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes âgées, etc.).

- Comme les autres Conseils consultatifs, le Conseil des personnes handicapées disposera d'un lieu adéquat où se réunir. Deux possibilités se dessinent : soit au sein de la future Maison des Associations qui sera construite dans le Parc Peltzer, soit au sein de la future Cité administrative. Y sera adjointe un lieu où organiser des permanences (« Maison des Aînés »).

MOBILITÉ URBAINE & ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS OUVERTS AU PUBLIC

L'espace urbain présente de nombreux obstacles à une mobilité satisfaisante (revêtement de sols inadaptés, parcours incohérents et/ou non complets, accessibilité limitée à certains bâtiments publics ou privés (commerces, etc.) ainsi qu'à certaines infrastructures publiques (comme les Recyparcs).

Il conviendra de trouver des solutions à l'ensemble de ces problèmes, en coordination avec le Conseil consultatif des personnes handicapées

PROJETS ADAPTÉS

- Il convient d'inclure, dans tout projet, le respect strict des normes en matière d'accessibilité (cahiers des charges, documents architecturaux, réalisation concrète, etc.). L'application de ces normes n'est pas facultative. Elle est obligatoire.
- Favoriser d'une part la construction de logements « adaptables » (logements pouvant être facilement adaptés par une PRM qui en ferait l'acquisition) et, d'autre part, l'adaptation effective de ces logements (par le biais d'une politique urbanistique spécifique, voire d'aides)

MISE EN PLACE D'UN « SERVICE RESSOURCE POUR PMR » (DU TYPE « ACCESS PLUS » À LIÈGE ¹⁸²)

Il s'agit d'offrir aux PMR un « plus » de citoyenneté en améliorant l'information et la communication sur l'accessibilité - urbaine mais aussi culturelle ou socio-économique. Les missions suivantes seraient déléguées à ce service :

- Avis et expertise concernant l'accessibilité des espaces publics et des bâtiments ouverts au public ou à usage collectif ;
- Sensibilisation à l'accessibilité et au handicap ;
- Soutien aux ASBL dans le domaine du handicap.

¹⁸² <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/social/personnes-handicapees-et-a-mobilite-reduite/le-service-communal-accessplus>

5.3.1.17 *PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP*

TRAVAILLER A ACCROITRE L'INCLUSION ¹⁸³

INCITER A LA CREATION DE « SERVICES DE REPIT » POUR LES PARENTS, DE SERVICES DE GARDE SPÉCIALISÉS & DE STAGES ADAPTÉS

RENFORCER LE SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL SPÉCIALISÉ

¹⁸³ Notamment par l'information aux employeurs potentiels.

6 ENJEU SOCIAL & SOLIDARITÉS

6.1 Cadre de travail :

- Verviers concentre des poches de précarité dans plusieurs quartiers, essentiellement le long de la Vesdre et au centre-ville. Appliqués à Verviers, tous les indicateurs permettant d'appréhender la réalité socioéconomique d'un territoire sont mauvais. Et ils le sont plus encore lorsque qu'ils s'appliquent à certains de nos quartiers.

La paupérisation, l'inactivité et le chômage ont des conséquences désastreuses dans tous les domaines (famille, logement, santé, éducation, vie sociale et culturelle, développement urbain, commerce, etc.) et constituent de véritables fléaux. Tous les acteurs (économiques, sociaux, du monde de la santé) en conviennent !

Enfin, nous sommes confrontés au défi d'une ville déchirée. Entre morceaux de territoire embourgeoisés et quartiers concentrant toutes les précarités. Entre communautés, qui cohabitent plutôt qu'elles ne participent à la construction d'une identité verviétoise.

- Nous avons une chance extraordinaire de vivre dans une société qui peut se prévaloir d'un **système de protection sociale solide** (sécurité sociale et assistance sociale), protégeant tout un chacun des obstacles que la vie peut mettre sur sa route et garantissant à chacun un revenu minimum. A ce titre, le rôle du C.P.A.S. est central.

Le C.P.A.S. est le « *bras social de la commune* ». Si la commune peut exercer une certaine action sociale, les missions fondamentales relèvent du C.P.A.S. qui a reçu la mission légale « *d'octroyer l'aide sociale due par la collectivité aux familles et aux personnes* », le but étant de « *garantir à chacun de vivre dans les conditions respectueuses de la dignité humaine* ». L'intervention du C.P.A.S., précédée en principe d'une enquête permettant de poser un diagnostic, est accordée sous différentes formes ¹⁸⁴.

Le travail du C.P.A.S. s'est complexifié ces dernières années. Suite aux crises (COVID, inondations, crise énergétique). Suite aussi au manque de moyens affectés par le gouvernement fédéral par rapport aux missions confiées aux C.P.A.S. Suite aux troubles sérieux de la personnalité dont souffrent une partie des bénéficiaires. Parallèlement, les moyens affectés au C.P.A.S. pèsent lourd sur les finances communales, sans toutefois sembler suffisants pour endiguer la précarité et assurer un suivi efficace de chaque dossier. A cela s'ajoute une inégalité insoutenable : les communes les plus pauvres, qui ont le plus besoin d'aide sociale, ont le moins de ressources pour la financer. Il faut ajouter divers facteurs qui pourraient venir complexifier plus encore l'équation : l'augmentation prévue de la pauvreté, l'austérité budgétaire (que nous imposent de trop longues décennies de dépenses incontrôlées) et les possibles réformes des allocations sociales. Enfin, rappelons que le C.P.A.S.

¹⁸⁴ Matérielle, sociale, médicale, psychologique, etc.

joue également un rôle important dans la politique des aînés via les trois maisons de repos dont il a la charge.

Les défis que pose – à moyen et long terme – la gestion du C.P.A.S. sont colossaux, tout comme le sont ceux résultant de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale.

- A Verviers, le **tissu associatif** est particulièrement **dense et dynamique**, tout spécialement autour des enjeux de lutte contre la précarité et la pauvreté.

6.2 Ce à quoi nous croyons :

- La lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale constitue **un des grands enjeux verviétois**.
- Le **C.P.A.S.** exerce une **mission fondamentale**, qui touche à nos valeurs fondamentales, en tant que « dernier filet de la sécurité sociale » accordant, avec bienveillance et humanité, une aide en vue de garantir la dignité humaine aux personnes en situation de précarité et dans les conditions pour la recevoir. Ces aides ne constituent pas des fins en soi mais des outils pour aider les plus défavorisés/fragilisés à se relever.
- Le **tissu associatif** verviétois constitue une **richesse** que nous devons protéger et sur laquelle nous devons nous appuyer. Nous sommes convaincus qu'une partie de la réponse aux défis qui se présentent à nous réside dans une plus grande implication – et reconnaissance – du monde associatif, dont le travail sur le terrain (souvent réalisé dans l'ombre) alimente un réseau de solidarité et de dialogue important. La collaboration et le soutien au tissu associatif doivent être renforcés pour utiliser au mieux son expertise.
- Au vu de l'ampleur des enjeux et de la situation financière de la commune, nous ne pourrons échapper à un exercice global de remise en question des modes de fonctionnement. D'autre part, un financement plus juste du fédéral devra également être réclamé.

6.3 Propositions :

C.P.A.S.

6.3.1.1 **AUDIT EXTERNE**

Tout comme la Ville, le C.P.A.S. soumettra ses comptes, budgets et patrimoine immobilier à l'audit externe commandé par la Ville pour ses propres finances (cf. p. 43). L'objectif est de disposer d'un regard extérieur et de propositions issues de professionnels sur la manière d'opérationnaliser notre volonté de mieux maîtriser nos finances. Les constats et propositions de solutions seront confiés à

divers groupes de travail (dont un sera consacré aux dépenses de transfert). Le C.P.A.S. – qui a déjà entrepris un travail important - transmettra les études commandées par lui en ce qui concerne l'équilibre financier des missions « facultatives » (service de médiation de dettes, les services à domicile, les services intermédiaires, les services résidentiels, etc.)¹⁸⁵. Ce travail préalable sera intégré à la démarche. Le C.P.A.S. proposera également ses pistes de possibles synergies (c'est-à-dire économies d'échelle) avec la Ville. Ce travail se fera en collaboration avec le Centre Régional d'Aide aux Communes.

6.3.1.2 APPEL AU REFINANCEMENT

Il conviendra d'interpeller les autorités fédérales sur la question du sous-financement des missions confiées au C.P.A.S. ainsi que sur la nécessité d'obtenir une contribution plus équitable entre l'ensemble des communes dans la prise en charge de l'aide sociale.

6.3.1.3 REDÉFINITION DES MISSIONS

Sur base des résultats de l'audit, les missions facultatives du C.P.A.S. feront l'objet d'une réflexion sur l'opportunité de leur maintien. Le travail est identique à celui qui sera imposé à la Ville. Le critère financier ne pourra évidemment pas être le seul critère examiné, eu égard au caractère tout à fait spécifique des missions du C.P.A.S. (même « facultatives »). Toutes les contraintes externes devront être prises en considération.

6.3.1.4 ORGANISATION INTERNE & SYNERGIES AVEC LA VILLE

Les mesures proposées pour ce qui concerne la Ville doivent s'appliquer – mutatis mutandis – à l'administration du C.P.A.S. Nous renvoyons au chapitre consacré à la question (cf. pp. 44 et s.).

Les synergies avec la Ville devront être approfondies et amplifiées, et porter notamment sur des services supports complets (est-il utile d'avoir deux équipes d'ouvriers séparées, disposant chacune de son propre atelier de travail, de sa propre flotte de véhicules ? idem pour les électriciens, pour le service informatique, pour le service R&H, etc.).

¹⁸⁵ Il est précisé que le critère financier (et en l'occurrence l'éventuel caractère déficitaire) d'une mission ne constitue pas le seul critère à prendre en considération pour juger de son opportunité.

6.3.1.5 RASSEMBLEMENT, SUR LA TÊTE DU MÊME ÉCHEVIN, DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU C.P.A.S. ET D'ÉCHEVIN DES AFFAIRES SOCIALES ¹⁸⁶

6.3.1.6 FAIRE DE LA REINSERTION PROFESSIONNELLE LA PRIORITE EN RENFORÇANT L'ACCOMPAGNEMENT

RENFORCER LE SUIVI PERSONNALISÉ

RENFORCER LA CELLULE DE SOCIALISATION ¹⁸⁷

DEVELOPPER LE RESEAU DES PARTENAIRES, PUBLICS ET PRIVÉS, AFIN D'ACCROITRE LES POSSIBILITES D'EMPLOIS

RENFORCER L'UTILISATION DES DISPOSITIFS ARTICLES 60 ET 61

ADAPTER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES PROPOSÉES AUX METIERS EN PÉNURIE DANS L'ARRONDISSEMENT

CREER UN PARCOURS DE RÉINSERTION PROPRE A VERVIERS AVEC UN OBJECTIF TEMPOREL A PARTIR DU MOMENT OU UNE PERSONNE DEMANDE DE L'AIDE JUSQU'A SA REMISE A L'EMPLOI

RENFORCER LES CONTROLES ET LES SANCTIONS SI DETECTION D'ABUS.

C'est un travail de longue haleine mais qui mérite d'être non seulement soulevé mais soutenu !

¹⁸⁶ L'action de la majorité sortie des urnes doit pouvoir être déployée de manière cohérente. En outre, les compétences sociales « résiduelles » sont peu nombreuses : elles peuvent donc être exercées par la même personne.

¹⁸⁷ Cette cellule travaille – avec les personnes les plus éloignées de tous repères sociaux – sur les freins liés à la mise à l'emploi. Elle exerce un levier sur : l'alimentation, le bien-être, la confiance en soi, la gestion de problèmes de violence intrafamiliaux, etc.

RELAIS SOCIAL URBAIN

Le Relais social urbain de Verviers est un « *dispositif qui met en réseau, à Verviers et pour l'ensemble de son arrondissement¹⁸⁸, une cinquantaine de services publics et d'associations privées qui œuvrent dans la lutte contre l'exclusion* »¹⁸⁹. Il coordonne donc des organismes en première ligne des problèmes de détresse sociale. Il s'agit donc d'un formidable outil de mutualisation de forces et de moyens, qui intervient aussi bien au niveau de l'aide sociale urgente (dont l'hébergement d'urgence), de la restauration sociale, de la santé (dont la santé mentale), du logement et de l'accompagnement alimentaire. Nous devons continuer à nous appuyer sur cet outil.

MONDE ASSOCIATIF

6.3.1.7 MESURE STRUCTURELLE : LA « MAISON DES ASSOCIATIONS »

Avec la réalisation du projet de Maison des Associations, le tissu associatif disposera d'un outil extraordinaire. Il y trouvera lieu de réunion, capacité de coworking, appui administratif et logistique (fourniture de matériel et de services, locaux de coworking, mais aussi aides juridiques, financières, comptables, conseils en R&H et recherche de subventions).

6.3.1.8 MESURES SPÉCIFIQUES

PÉRINISER LA CHARTE ASSOCIATIVE & RENFORCER LES ACTIONS DE COMMUNICATION ENVERS LE TISSU ASSOCIATIF

ENCOURAGER LA CRÉATION DE COMITÉS DE QUARTIER

¹⁸⁸ La composition de ses organes comporte donc l'ensemble des C.P.A.S. de l'arrondissement.

¹⁸⁹ <https://www.relais-social-verviers.be/>. Il s'agit d'une structure particulière ayant pris la forme d'une « association Chapitre XII » qui fait référence à la loi organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976, laquelle permet « *au C.P.A.S. de s'allier avec [...] des associations privées pour mener une mission qui relève de ses compétences. Cette forme juridique permet aussi de dépasser le territoire local. Dans les différentes instances d'une association Chapitre XII, les représentants sont issus paritairement des secteurs public et associatif* ».

VIE VILLAGEOISE

SOUTENIR LES COMITÉS DES FÊTES & ENCOURAGER LA CRÉATION DE NOUVEAUX

AIDER A LA MISE EN PLACE DE DYNAMIQUES FESTIVES VILLAGEOISES (OU DE QUARTIER)

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'« AMBASSADEUR DE QUARTIER » ¹⁹⁰

¹⁹⁰ Il s'agit d'habitants choisis pour devenir des interlocuteurs privilégiés des habitants au sein des différents quartiers. Ils jouent un véritable rôle de trait d'union entre les habitants et la commune, en termes d'information sur les décisions prises, de remontée des problématiques rencontrées, de facilitation lors de la mise en œuvre de projets, etc. Plusieurs communes françaises ont expérimenté avec succès pareil dispositif, notamment : <https://www.sandillon.fr/ambassadeurs-de-quartiers/#:~:text=Les%20ambassadeurs%2C%20%C3%A9lus%20de%20quartier,les%20habitants%20et%20la%20municipalit%C3%A9.>

7 DIALOGUE AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE & RAPPROCHEMENT POLITIQUES / CITOYENS

7.1 Cadre de travail :

Le fossé entre les responsables politiques et les citoyens est une réalité dont on parle depuis longtemps. Il faut toutefois travailler à le combler, faute de voir nos modèles démocratiques mis en cause par des dynamiques mortifères.

7.2 Ce à quoi nous croyons :

- Arrêtons **d’opposer citoyens et politiques**.

Il faut au contraire apprendre à se (re)parler. A s’écouter. A dialoguer. Faire un pas chacun vers l’autre. D’un côté, mieux percevoir les besoins concrets de nos citoyens et se nourrir de l’intelligence qui se dégage du collectif. D’un autre côté, accepter de comprendre les contraintes et la complexité.

Les responsables politiques sont pour beaucoup dans ce fossé. En faisant croire au « coup de baguette magique » (alors que tout prend du temps, notamment la gestion de projets complexes). En simplifiant à l’extrême (dans un monde où la complexité devient la règle). En cédant aux solutions à l’emporte pièces (là où une réflexion longue est souvent nécessaire).

Enfin, nous vivons dans un monde « fini ». Tout choix implique des renoncements. Choisir une direction implique souvent de ne pas suivre l’autre.

- **Réinventons notre manière de décider**. Il y a trop de compétences, trop de bonnes volontés, trop d’expertise, trop d’expériences humaines dont nous nous privons !

Faisons le pari de l’**intelligence collective**. Prendre conscience que nous pouvons décider mieux en écoutant plus. Avancer plus loin en prenant le temps de préparer le chemin¹⁹¹.

Les **conseillers communaux** doivent être revalorisés et non plus considérés – comme cela arrive trop souvent – comme des « presse bouton ». Les **forces-vives du territoire** (notamment notre important tissu associatif) ainsi que le **monde économique** de l’arrondissement doivent être considérés comme de véritables partenaires. Enfin, nous avons besoin d’inventer des solutions pour permettre à **chaque citoyen** de se sentir à nouveau « copropriétaire de l’intérêt général » et de s’impliquer. Nous avons besoin de mieux communiquer. De prendre le temps d’expliquer. De plus associer à la prise de décision. Pas à pas, retisser, le lien qui s’est distendu entre politique et les citoyens. Faisons le pari de l’intelligence collective.

¹⁹¹ « *Changer la vie des gens, avec eux, et non pour eux, de manière condescendante, avec la culture du bulletin de vote et des promesses non tenues* » (Jo SPIEGEL, Maire de Kingersheim, conférence à Verviers, 06/2018)

Conformément à notre manière de faire, nous avons commencé par appliquer ce principe à nous-mêmes. Tout d'abord, dans l'élaboration de notre programme. Ensuite, en prenant un engagement clair pour l'après élection, si nous participons à une majorité.

- Enfin, nous devons **interroger nos propres comportements** et nous assurer de leur conformité à ce qui est attendu de gestionnaires publics, c'est-à-dire de représentants des citoyens, qui gèrent un argent qui n'est pas le leur. Le tout, sans tomber dans le populisme et les caricatures.

7.3 Propositions

PROCESSUS DE DÉCISION & PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne a été un des sujets du précédent scrutin communal. Elle s'est retrouvée – naturellement – dans nos Déclarations de Politique Communale.

L'objectif était ambitieux : aborder ce sujet complexe avec une **approche globale et méthodologique**, en nous inspirant d'expériences existant ailleurs (Parlement germanophone, France, etc.), en nous entourant de spécialistes et faisant appel à des techniques nouvelles (tirage au sort, panels, formation des participants, etc.), pour développer un outil susceptible d'être dupliqué et pérennisé. Il s'agissait aussi de traduire dans les faits le postulat qui fonde l'idée démocratique, à savoir **l'égalité politique**. La conviction que chaque individu est capable de comprendre, de juger et de décider.

Les crises que nous avons traversées et la difficulté – dans ce cadre – d'allouer les moyens nécessaires à la réalisation de ce travail nous ont retardés. En 2023, nous avons obtenu un subside de 78.400 € de la Région wallonne pour notre projet de : « *Soutien et mise en place d'un processus verviétois de participation citoyenne – création d'une méthodologie adaptable [...]* ». L'Université de Liège (service du Professeur J. TELLER) a été choisie pour nous accompagner. Le travail – en plusieurs phases – s'est étalé de février 2023 à mai 2024 et a permis d'élaborer un **modèle crédible et innovant respectant les principes démocratiques**.

L'engagement a été tenu : nous disposons d'un outil offrant à chaque citoyen l'opportunité de contribuer activement à la prise de décision. Et c'est une première en Wallonie ! Un « **Conseil participatif** » a été institué, qui a pour mission d'identifier les thématiques à aborder et d'assurer le suivi des travaux et des engagements (notamment du Collège). Des « **Assemblées participatives** » peuvent être réunies pour débattre des sujets que le Conseil participatif ou le Collège voudraient leur confier.

Il reste à utiliser ces outils ! Le tout n'est qu'une question de volonté politique.

7.3.1.1 **UNE PROCÉDURE À UTILISER** ¹⁹² :

Nous nous engageons à utiliser ce mécanisme et à lui permettre de fonctionner (moyens humains et matériels).

7.3.1.2 **UN LIEU POUR L'EXERCICE DEMOCRATIQUE : LA « MAISON DE LA CITOYENNETÉ » :**

Il conviendra de permettre aux citoyens de disposer d'un lieu dédié à la pratique de la démocratie (on dédie bien des lieux de qualité à toute une série d'autres pratiques : sports, etc.), c'est-à-dire un espace destiné à accueillir réunions publiques, conseils consultatifs, réunions d'associations de quartiers, etc., un lieu destiné à l'écoute, à l'implication des citoyens, et à la concertation. Nous proposons que cette « maison de la citoyenneté » prenne place dans la future Cité administrative, en lieu et place de la salle du conseil communal, que nous souhaitons maintenir à l'Hôtel de Ville.

MESURES DE FONCTIONNEMENT INTERNE : CONSEIL COMMUNAL

7.3.1.3 **PROCÉDER À LA RÉÉCRITURE DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR POUR :**

ASSURER DES ÉCHANGES PLUS RESPECTUEUX ET PLUS SEREINS ENTRE CONSEILLERS ET ACCROITRE L'ATTRACTIVITÉ DES DÉBATS POUR LES CITOYENS.

FACILITER LE CONTRÔLE DE LA MAJORITÉ PAR L'OPPOSITION.

ASSURER QUE LES POINTS COMPLÉMENTAIRES À L'ORDRE DU JOUR (CEUX SUR LESQUELS LES CONSEILLERS SONT AMENÉS À VOTER) SOIENT DE COMPÉTENCES STRICTEMENT COMMUNALES.

7.3.1.4 **ORGANISATION D'UN CONSEIL COMMUNAL MONOTHÉMATIQUE, UNE FOIS PAR AN, AVEC LA PRÉSENCE D'EXPERTS POUR ÉCLAIRER LES TRAVAUX DU CONSEIL.**

¹⁹² A ceux qui opposeront le souci de rapidité, nous rappelons que, si aucun des grands projets politiques Verviétois n'a avancé pendant longtemps, c'est en raison de la gestion des oppositions (pétitions, recours, etc.) liées à l'absence de concertation préalable. A ceux qui opposeront qu'il appartient au responsable politique de trancher, nous répondons qu'ils ont raison, mais que le pouvoir de trancher n'est pas incompatible avec la recherche d'une adhésion la plus large possible.

7.3.1.5 FINALISATION LA « CHARTE ÉTHIQUE DES MANDATAIRES », ET CRÉATION DE LA « COMMISSION DE DÉONTOLOGIE COMMUNALE », DONT LA MISSION EST DE VEILLER AU RESPECT DE LA CHARTE.

Ce travail n'a pu être finalisé en raison de l'opposition de certains aux mesures proposées. Il doit toutefois être impérativement finalisé. Cette charte devra contenir les règles que tout mandataire doit respecter sur le plan éthique. La commission, dont la composition devra être réfléchie et présidée par un déontologue, pourrait être saisie par un nombre minimal d'élus (l'opposition doit pouvoir la saisir) ou de citoyens. Cette commission sera chargée de rendre des avis sur la conformité de comportements particuliers à la Charte.

7.3.1.6 INSTAURER LE PARCOURS DE FORMATION OBLIGATOIRE POUR TOUT MANDATAIRE COMMUNAL

7.3.1.7 CHARGER PONCTUELLEMENT UN OU PLUSIEURS CONSEILLERS COMMUNAUX DE REALISER UN TRAVAIL DE FOND SUR UN SUJET DETERMINE, AVEC LA LIBERTE D'ASSOCIER A LEURS TRAVAUX DES PERSONNES RESSOURCES (EXPERTS, ETC.)

MESURES DE FONCTIONNEMENT INTERNE : COLLEGE COMMUNAL

7.3.1.8 ENGAGEMENT À EXERCER ACTIVEMENT LE MANDAT

Cela implique – dans l'hypothèse d'un mandat exécutif – de démontrer objectivement l'aménagement suffisant de son emploi du temps professionnel antérieur. Nous considérons que le mandat politique, temporaire, est un **travail qu'il faut faire de manière professionnelle**, mais qu'il faut éviter d'avoir des mandataires dont la dépendance financière implique qu'ils soient sans cesse réélus.

7.3.1.9 RÉORGANISER LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES MEMBRES DU COLLÈGE,

Pour plus de cohérence dans les portefeuilles et en veillant à désigner un échevin chargé d'assurer les dossiers transversaux et la transversalité interne.

7.3.1.10 INSTITUTIONNALISATION DU RECOURS À L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Si ENSEMBLE est amené à exercer la fonction de Bourgmestre, nous nous engageons à mettre en œuvre, matière par matière, des « bulles d'intelligence collectives ». Il s'agit de cercles de réflexion

composés de spécialistes des thématiques en question. Ces cercles seront capables de conseiller en première ligne le/la Bourgmestre, le tout sans préjudice des engagements pris en termes de participation citoyenne institutionnalisée.

MESURES DE FONCTIONNEMENT INTERNE : COMMUNICATION

Comme déjà décrit, la proximité avec les citoyens et la communication doivent être des objectifs majeurs de la prochaine mandature.

Plusieurs problèmes ont été identifiés, qui doivent trouver des solutions :

- L'information du citoyen quant aux rouages de la gestion publique et la gestion des dossiers est insuffisantes, laissant le sentiment d'une lenteur et d'une inertie ;
- La communication est peu structurée et trop faible – voire inexistante – et, par conséquent, est source d'interprétations parfois malencontreuses ;
- Le manque de dialogue avec le citoyen et notamment la prise en compte de son avis pour certains projets participe à renforcer son sentiment de ne pas être considéré par les autorités communales ;
- Verviers aujourd'hui est une ville multiculturelle où se côtoient plusieurs dizaines de nationalités différentes. L'obstacle de la langue et des dynamiques de vie communautaires complexifient la transmission de l'information.

7.3.1.11 INTENSIFICATION ET PROFESSIONNALISATION DE LA COMMUNICATION

Il s'agira notamment de contrer les effets catastrophiques du dénigrement collectif (*bashing*) dont Verviers est victime. Une campagne structurée basée sur les succès verviétois, des citoyens ambassadeurs, les projets en cours de réalisation, etc. sera construite. La communication interne à la ville sera également repensée et renforcée : veille sur les réseaux sociaux, tolérance « zéro » pour les propos tenus sur les réseaux de la Ville, utilisation de réseaux et canaux nouveaux (à la fois dématérialisés, mais aussi physiques).

7.3.1.12 MISE EN PLACE D'UNE COMMUNICATION COMMUNE, A L'ISSUE DE CHAQUE COLLÈGE

7.3.1.13 INSTITUTIONNALISER LA PRATIQUE DES RÉUNIONS DU COLLÈGE AU SEIN DE CHAQUE VILLAGE, AU MOINS UNE FOIS PAR AN

MESURES DE TRANSPARENCE

La transparence est une vertu fondamentale de nos démocraties et une condition essentielle d'une bonne gouvernance et d'une gestion efficace. Le fronton de l'hôtel de Ville le rappelle à qui voudrait l'oublier : « Publicité, sauvegarde du peuple ». En outre, le développement des technologies nouvelles ont fait de la transparence une réalité vers laquelle nous tendons irréversiblement. Malheureusement, ces mêmes technologies nouvelles sont source de propos diffamatoires ou calomnieux.

Il est donc nécessaire, d'une part, de tendre vers plus de transparence et, d'autre part, d'encadrer les choses et de sanctionner sévèrement tout abus.

En matière de transparence, la mandature a été marquée par de fortes avancées, soit sous le coup de nouvelles législations wallonnes, soit par des décisions communales :

- Une méthode de cocréation de la décision – impliquant le citoyen – a été développée avec l'Université de Liège. C'est au fond la meilleure manière de rendre transparente la manière dont les grandes décisions seront prises (cf. pp 135 et 136).
- Développement d'une politique d'OPEN-DATA, qui permet de rendre accessible sans devoir en faire la demande toutes une série de données qui concerne la vie de la commune et des mandataires ¹⁹³.
- Le conseil communal a été rendu accessible à tout un chacun via sa diffusion en direct. Il reste à améliorer le moyen et à imaginer des capsules thématiques en ligne, à diffuser pour permettre une meilleure compréhension de ce qui s'y dit.
- Mise en place d'un dispositif de lanceur d'alerte.

Nous nous engageons à maintenir ces efforts de transparence.

¹⁹³ <https://www.verviers.be/actualites/2023/open-data/>
<https://www.odwb.be/explore/?sort=modified&refine.publisher=Ville+de+Verviers&disjunctive.publisher&disjunctive.echelon-territorial>

8 LES 100 PREMIERS JOURS & BRÈVE CONCLUSION

Nous l'avons déjà écrit : les 100 premiers jours d'un mandat constituent toujours une période particulière. Nos « 100 jours » devront donc poser les fondations d'une action fluide, efficace et pérenne.

Si VOUS nous accordez votre confiance en nous permettant d'être aux commandes de la ville (ce qui signifie qu'ENSEMBLE VERVIERS est membre de la majorité ET dispose du poste de Bourgmestre), nous consacrerons ces 100 premiers jours à :

- Mettre en œuvre les mesures de notre programme qui visent à organiser nos méthodes de travail ;
- Réaliser un audit de nos finances publiques, de la ville et du C.P.A.S. ;
- Arrêter un plan d'action pour atteindre l'objectif fixé, et à arrêter, pour chaque membre du Collège, une feuille de route, avec des objectifs précis ;
- Prévoir les moments de rendez-vous avec les citoyens pour faire le point sur l'état d'avancement du travail, tout au long des 6 prochaines années.

Notre programme – dense, précis et abordant tous les sujets de compétence communale – témoigne de l'important travail préparatoire réalisé par ENSEMBLE VERVIERS depuis de longs mois, dans le cadre d'un exercice d'intelligence collective inédit.

Il fait également la démonstration de la capacité de nos quatre formations politiques – le MR, Les Engagés, Nouveau Verviers et Défi – ainsi que de citoyens engagés à nos côtés, à trouver un point d'accord sur tous les sujets et à arrêter collectivement une ligne d'action ambitieuse et porteuse d'un nouvel espoir pour Verviers.

Nous vous proposons de la mettre en œuvre dès demain.

Ensemble.

L'équipe d'ENSEMBLE VERVIERS

Septembre 2024